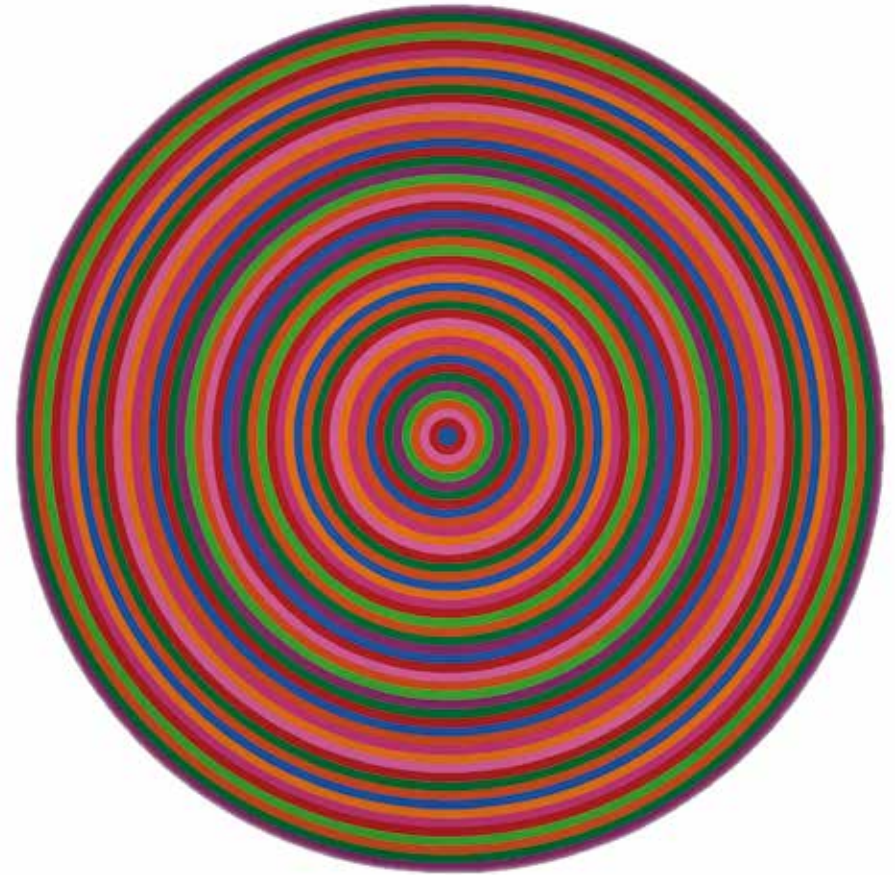


Mars-Avril 2013

vol. CIII nos 3-4

L'Action
NATIONALE

L'ACTION NATIONALE volume CIII numéros 3-4 – Mars-Avril 2013



L'Action
NATIONALE

volume CIII numéros 3-4

MARS-AVRIL 2013

envoi de publication

PAP N° 09113

N° de la convention 0040012293

Le français
Au coeur de la cible

En couverture

CLAUDE TOUSIGNANT

Accélérateur chromatique, 1968, Acrylique sur toile, 243,84 cm
Prêt de l'artiste au MNBAQ. Photo : MNBAQ, Idra Labrie

«J'ai [...] découvert qu'à l'intérieur d'une certaine structure, la couleur acquiert une énorme qualité vibratoire et que ces vibrations chromatiques pures ouvrent un tout nouveau champ de recherche.»

– Claude Tousignant

Dans la foulée de la révolution provoquée par les Automatistes à la fin des années 1940, une seconde véritable avant-garde apparaît rapidement à Montréal. En 1955, un premier groupe d'artistes – Jauran (Rodolphe de Repentigny), Louis Belzile, Jean-Paul Jérôme et Fernand Toupin – exposent au café-restaurant l'Échourie et s'affichent alors comme «Les Plasticiens». À cette occasion, ils publient un manifeste dans lequel, en réponse à l'élan spontané de l'écriture automatiste, ils proclament la nécessité d'une abstraction géométrique principalement axée sur l'épure et l'agencement des éléments plastiques. Cette approche esthétique recoupe la réflexion menée en parallèle par Fernand Leduc, poursuivant sa quête d'un ordre géométrique strictement déterminé par un rapport d'équilibre entre ses différentes composantes formelles. Cependant, dès 1956, Guido Molinari et Claude Tousignant radicalisent le propos lorsqu'ils exposent individuellement des tableaux *hard-edge* dont la surface est définie en termes de planéité et de non-référentialité. Avec Jean Goguen et Denis Juneau, on les identifie rapidement comme le second groupe des Plasticiens. En 1959, ces derniers participent, avec Belzile, Leduc et Toupin, à Art abstrait, une exposition présentée à l'École des beaux-arts de Montréal, dont le catalogue prend la forme d'un manifeste en faveur de l'abstraction géométrique.



Guido Molinari
Espace orange-bleu (détail), 1964
Acrylique sur toile, 206 x 274,5 cm
Coll. MNBAQ, don de Guy Molinari
Photo : MNBAQ, Idra Labrie

Les Plasticiens et les années 1950-1960

Du 7 février au 12 mai 2013

Au Musée national des beaux-arts du Québec

Regroupant plus de 70 œuvres – principalement des peintures, mais aussi des œuvres sur papier et quelques sculptures, de même que des documents d'archives –, cette exposition est la toute première consacrée aux enjeux du mouvement plasticien, tels qu'ils se sont manifestés à Montréal entre 1955 et 1970. Au-delà d'un regard rétrospectif, elle témoigne de la contribution déterminante des Guido Molinari, Claude Tousignant, Yves Gaucher et Charles Gagnon au cours de cette période, en regard de l'abstraction géométrique développée tant à Paris qu'à New York. Le parcours fera revivre l'épopée des Plasticiens, de leurs débuts jusqu'à l'explosion des «post-Plasticiens» sur la scène internationale à partir du milieu des années 1960.

Location d'outils **SIMPLEX**

*Une entreprise québécoise
en affaires depuis 1907*



*Heureuse de participer à la construction
de la référence québécoise*

40 succursales pour mieux vous servir

simplex.ca

- Montréal : 1.800.361.1486
- Québec : 1.800.284.7571
- Ottawa : 1.888.408.8807

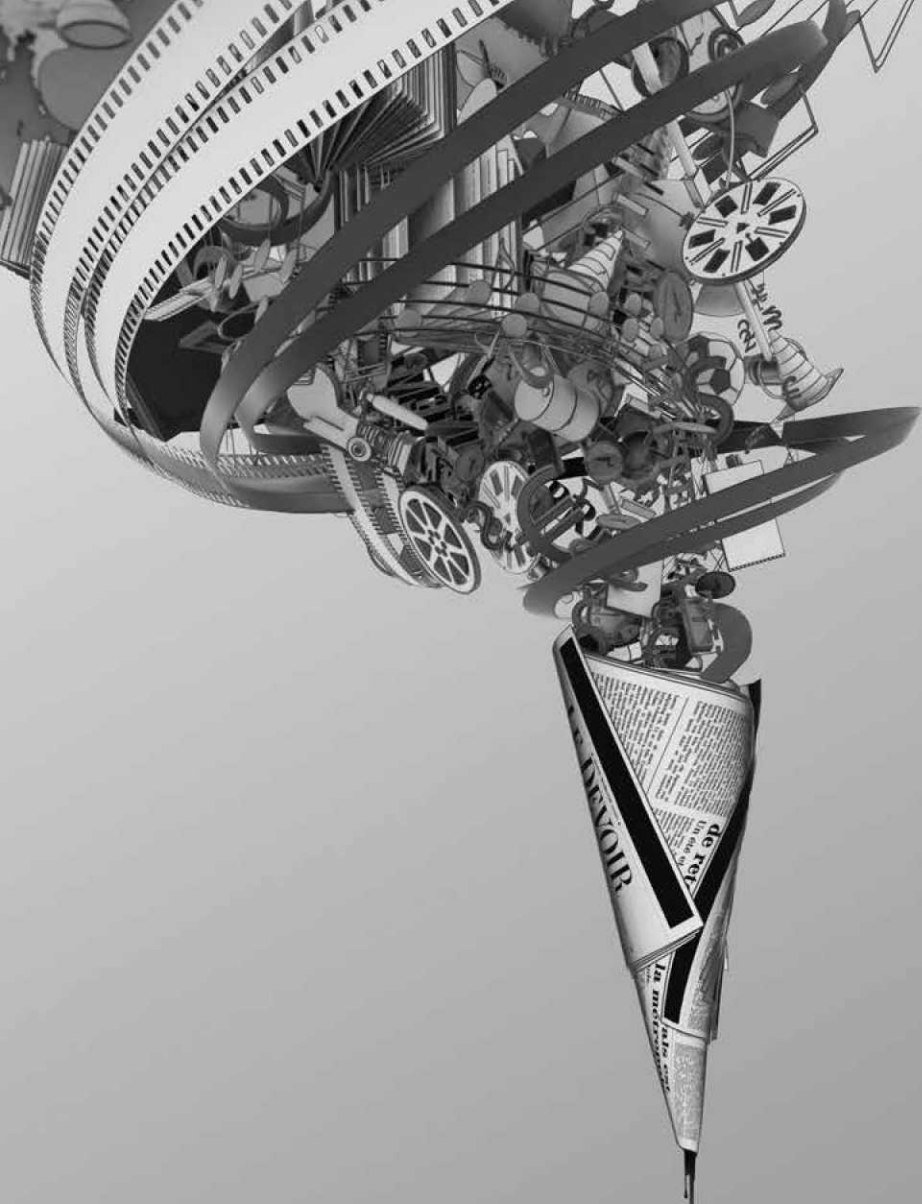
L'Action NATIONALE

82, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H2X 1X3
Téléphone : 514-845-8533
Numéro sans frais : 1-866-845-8533
Télécopieur : 514-845-8529
revue@action-nationale.qc.ca
www.action-nationale.qc.ca

Directeur: Robert Laplante

Directeur adjoint: Sylvain Deschênes

Comité de rédaction: Mathieu Bock-Côté, doctorant en sociologie (UQAM); Sylvain Deschênes; Lucia Ferretti, professeure (UQTR); Lise Lebrun, animatrice communautaire; Sylvie Ménard, Centre d'histoire des régulations sociales (UQAM); Denis Monière, professeur (Université de Montréal); Michel Rioux, journaliste; Patrick Sabourin, chercheur IRFA, Pierre Serré, chercheur. **Comité de lecture:** Lucia Ferretti; Alain Laramée, professeur (TÉLUQ); Chrystiane Pelchat, enseignante; Marc Urbain Proulx, économiste, UQAC; Pierre-Paul Proulx, économiste, Université de Montréal; Paul-Émile Roy, écrivain. **Membres du jury du prix André-Laurendeau:** Martin Pâquet (Université Laval), Christian Rioux (correspondant du *Devoir* à Paris); **Membres du jury du prix Richard-Arès:** Lucille Beaudry (UQAM); Robert Comeau (Chaire Hector-Fabre UQAM); Simon Langlois (Université Laval). **Comptes rendus:** Paul-Émile Roy; Mathieu Bock-Côté.



actualité

Je choisis
LE DEVOIR
Libre de penser

SOMMAIRE

Éditorial

- On ne fera pas le Québec français
sans faire l'indépendance
-*Robert Laplante* 4

Articles

- Où en est notre nation,
50 ans plus tard ?
-*Andrée Ferretti* 17
- L'arnaque des minicentrales
-*Pierre-Paul Sénéchal* 25
- Musique et politique
-*Simon Martin* 42
- Le néolibéralisme, l'altermondialisme
et la question nationale
-*Danic Parenteau* 50

Dossier

LE FRANÇAIS AU COEUR DE LA CIBLE

- Le bilingue de naissance
-*Gaston Miron* 77
- Garderons-nous longtemps la
langue de nos ancêtres ?
-*Paul Daoust* 91
- Mémoire*
Le français langue commune
-*Marc Laviolette, Pierre Dubuc
et Charles Castonguay* 101
- Le non-sens des villes à statut
bilingue
-*Charles Castonguay* 119
- Quelle communauté
anglo-québécoise ?
-*Pierre Serré* 125

Lire

- JEAN ROYER
Voyage en Mironie. Une vie
littéraire avec Gaston Miron 206
- CHANTAL BOUCHARD
Méchant langue. La légitimité
linguistique du français parlé au
Québec 209
- TANIA LONGPRÉ
Québec cherche Québécois pour
relation à long terme : comprendre
les enjeux de l'immigration 213
- Livres reçus* 217

Robert Laplante

ON NE FERA PAS LE QUÉBEC FRANÇAIS SANS FAIRE L'INDÉPENDANCE

Il y a cent ans, le 11 mars 1913, naissait la Ligue de défense des droits du français. Cette ligue fondera, quatre ans plus tard, la revue *L'Action française* – qui deviendra par la suite *L'Action nationale*. Cette organisation donnera une impulsion décisive à un mouvement qui traversera tout le siècle et qui fera de la défense et de la promotion du français un puissant levier de construction de la conscience nationale et de renforcement de la culture canadienne-française.

La Ligue va se construire patiemment sur le constat, de plus en plus tragiquement affirmé, que le Canada est une terre hostile pour le français. La nouveauté de sa contribution, par ailleurs, ne réside pas tant dans le constat lui-même, mille fois réalisé et illustré par la mise au ban du français dans l'Ouest, par l'odieux règlement XVII ontarien et par l'intolérance orangiste dans les Maritimes, mais bien par la décision d'y réagir par la mise en place d'une riposte organisée, portée par la société civile. La Ligue va sortir de la logique strictement défensive et s'efforcer de mobiliser non seulement pour la revendication des droits du français, mais aussi pour la francisation de notre société assiégée. Cette orientation l'amènera à produire des lexiques pour contrer l'anglicisation des milieux de travail, pour franciser la langue du commerce, etc. Tout cela n'est pas réductible à ce que certains ont caricaturé en ramenant cet effort aux

seules dimensions des campagnes du bon parler français. La Ligue se proposait d'unir l'action dirigée sur la société québécoise et celle visant l'État canadien dans une perspective intégrée. C'est ainsi que la production de matériel de francisation aura également servi à ouvrir les horizons et à accentuer les débats sur le statut du français aussi bien dans l'État que dans la vie collective. À plus d'un égard, le programme de la Ligue des droits du français et ses principales réalisations préfigurent les innovations qui conduiront à la loi 101 et à la création des institutions comme l'Office de la langue française. Il témoigne également de l'extraordinaire détermination qu'il aura fallu pour que le Québec français relève la tête un tant soit peu.

C'est avec la création de *L'Action française*, organe de diffusion et de réflexion de la Ligue, que la question de la langue va trouver une formulation qui lui donnera son horizon le plus inspirant. En faisant le procès et le bilan des cinquante ans de ce qu'on appelle alors la Confédération canadienne, *L'Action française* va ranimer le projet indépendantiste en l'établissant clairement comme l'ultime aboutissement et la condition essentielle de l'épanouissement de notre peuple dans sa langue et sa culture. Le cheminement sera long et laborieux, inutile de le dire en ce printemps morose de 2013. Le gouvernement canadien reste la première cible dans la mesure où l'ambition canadienne-française reste encore celle de se déployer dans ce pays que les ancêtres ont ouvert. Il faudra du temps avant que la perspective se centre sur le Québec d'abord. Et cela ne se fera qu'avec le constat de plus en plus difficile à nier que le sort des minorités hors Québec est plombé et qu'il faut l'aborder autrement, sans le lier avec celui qu'il est possible de définir pour le Québec, le seul foyer national. Pendant cette période, l'assimilation aura fait d'énormes ravages et réduit le poids relatif du français à un niveau qui ne cesse aujourd'hui encore de décliner.

La revue fondée par la Ligue des droits du français sera à la fois le théâtre et le foyer de résistance à l'assimilation et à la minorisation définitive, irréversible. En quatre-vingt-quinze ans, elle va publier tout près de mille articles sur notre lancinant problème linguistique existentiel! Des textes de dénonciation, des pamphlets rageurs, des analyses méticuleuses, des constats inquiets, des appels consternés, sur tous les tons, dans tous les registres, le combat pour le français aura marqué le devenir de la revue, le destin de notre peuple. Il aura fallu soixante ans de revendication pour qu'apparaisse un mot de français sur les timbres, soixante-neuf ans pour que les billets de banque soient bilingues et quatre-vingt-quinze ans pour qu'Ottawa finisse par libeller ses chèques en français! Une énergie folle a été engloutie pour n'obtenir que des concessions dérisoires dans lesquelles un trop grand nombre des nôtres essayaient de voir des victoires rassurantes pour l'avenir du français au Canada.

Et nous voici, des milliers de pages plus tard, à consacrer un autre dossier à la défense de notre langue. Après la loi 101, après son charcutage systématique et la guerre linguistique menée sans relâche, un autre dossier pour se mobiliser, certes. Mais surtout pour constater que tout est toujours à recommencer. Jamais notre situation ne sera confortable, toujours nous resterons ultra-minoritaires sur le continent. C'est entendu. Mais ce qu'il nous faut désormais faire passer de toute urgence dans la conscience nationale, c'est, que jamais ne seront acceptés dans le Canada le Québec français et la construction d'une société intégralement française. Aux pressions continentales et aux lois impitoyables de la démographie, s'ajoutent les certitudes idéologiques et les idéaux du multiculturalisme. La domination de l'anglais est consubstantielle aux institutions et à l'imaginaire politique du Canada.

Domination linguistique et culturelle et marginalisation politique du Québec vont de pair. Et la guerre psychologique menée, depuis 1995 en particulier, avec un appareil de propagande immense qui ne vise qu'à briser la cohésion nationale, en érodant le statut et les institutions du Québec français. Ce travail s'est poursuivi sur tous les fronts en jouant de tous les subterfuges juridiques d'un ordre constitutionnel conçu fondamentalement pour empêcher la construction d'une société intégralement française. Il se continue de plus belle et c'est lui, et lui seul, qui nous a conduits à recommencer le débat sur la restauration de la loi 101 par un projet de loi 14 dont le sort est déjà réglé. Ou bien il ne sera qu'une bluette aménagée pour satisfaire aux compromis déshonorants imposés par un Parti libéral au service des blocs ethniques anglicisés qui le contrôle et par une Coalition avenir Québec qui souscrit ouvertement à la logique de folklorisation en s'acharnant à minimiser l'importance du français dans notre développement. Ou bien, il a, par un miracle impossible à prévoir, un peu de mordant et les assauts des lobbys financés pour le combattre permettront aux tribunaux fédéraux de l'édenter en moins de temps qu'il n'en faut pour écrire le mot surnois.

Les textes qu'on lira ici et le dossier qu'ils étoffent viendront montrer les limites d'une position velléitaire comme celle qui prévaut dans l'actuel projet de loi 14. Le texte du SPQ Libre, en particulier, montre bien que ce projet n'obtient pas la note de passage du compromis temporaire. Même en sachant que le projet de loi ne durera pas, sa formulation actuelle le laisse en deçà de ce qu'une attitude déterminée à saisir la conscience nationale exigerait du gouvernement. On aurait été en droit de s'attendre à ce que le projet fournisse la matière à un débat rigoureux sur la langue de travail, sur la fréquentation obligatoire du cégep français, sur le statut des villes bilingues. Le rendez-vous est d'ores et déjà raté.

Et s'il l'est, c'est essentiellement que le projet reste dans le prolongement d'une logique qui a creusé les plus importantes failles dans les efforts de francisation des quarante dernières années. Il renonce à reconfigurer les institutions anglaises pour les intégrer dans la logique de fonctionnement des institutions nationales. Il maintient la logique du développement séparé qui laisse les institutions de santé, d'éducation et de services publics dans la pratique d'un bilinguisme autorisé qui n'a fait que s'étendre et éroder les maigres gains réalisés par la loi 101. L'étude de l'Institut de recherche en économie contemporaine, réalisée pour le compte de l'Institut de recherche sur le français en Amérique, l'a établi de manière accablante : le surfinancement des institutions anglaises draine au moins deux milliards de fonds publics et entretient cinquante mille emplois qui devraient se trouver dans le réseau français, des emplois qui ne servent qu'à imposer à une majorité de travailleurs francophones et allophones de travailler en anglais pour offrir en anglais des services à une population majoritairement française.

Le texte extrêmement fouillé que nous livre Pierre Serré vient ici donner un écho tonitruant à cette première étude. Il en ressort brutalement que le débat sur la minorité anglo-québécoise est en porte-à-faux avec la réalité démographique telle qu'on peut rigoureusement la décrire. Il est de part en part traversé par une puissante force idéologique qui nourrit chez les uns un refus farouche du Québec français et chez les autres un aveuglement volontaire sidérant. Il en ressort qu'il faut sortir des paramètres dans lesquels la guerre à la loi 101 nous a enfermés. Par-delà, les aléas juridiques que nous imposera toujours un régime hostile à l'unilinguisme français, c'est la réalité des insuffisances de l'approche du gouvernement du Québec qu'il faut débusquer. Il faut reconstruire l'édifice conceptuel et penser la reconfiguration des institutions en prenant appui sur ce qu'est devenue la réalité démographique

de la communauté anglo-qubécoise. Plus que jamais, elle est et elle doit être considérée comme un avant-poste de la majorité *canadian* dont la composition n'a rien à voir avec celle d'une quelconque minorité ethnique nationale.

À la lumière des analyses de Serré il apparaît que la configuration institutionnelle qui formate l'offre de services anglais est essentiellement l'expression d'un déficit d'aménagement linguistique qui interpelle d'abord et avant tout le gouvernement du Québec. Cette configuration ne s'explique que par la démission, le déni ou la crainte d'affronter un puissant lobby, celui de l'*Anglo Compact* et ne s'appuie sur aucun fondement juridique. Ce déficit a transformé ce qu'étaient historiquement ces institutions que la démographie de la minorité anglaise ne peut plus porter, en structures de transit pour des anglicisés en provenance du Canada, de pays étrangers ou du Québec même. Ces structures permettent aux migrants de vivre en Québec sans avoir à trop composer avec la vie nationale française et ne se maintiennent que par le recours systématique non seulement aux fonds publics, mais encore et surtout à la main d'oeuvre francophone et allophone qu'elles contraignent à travailler en anglais et transforment de facto en agents de bilinguisation. Il faut donc voir les choses comme elles sont devenues : le gouvernement du Québec finance un dangereux travail de sape du français. C'est un constat très dur et éminemment difficile à faire passer dans la conscience nationale – et sans doute encore plus difficile à faire pénétrer dans la pensée molle qui caractérise l'ensemble de la classe politique. Et c'est là tout le chantier de travail que le présent dossier vient d'ouvrir.

La question du statut du français est une affaire de domination politique et culturelle qui ne renvoie pas seulement aux rapports et structures de pouvoir que le Canada exerce sur nous. C'est aussi et plus clairement que jamais une affaire

interne, une affaire de développement culturel dévoyé par l'intériorisation des figures et de la logique de minorisation. Le rapport des langues n'est pas seulement une question de hiérarchisation formelle, c'est aussi et surtout de l'intériorisation d'un procès pour insuffisance que la culture minorisée s'instruit elle-même. C'est ce procès sourd qui explique les lacunes de l'aménagement linguistique, qui nourrit un déficit qui ne tient qu'au refus de se poser et de s'imposer. Les chantres du bilinguisme ne font pas seulement que de l'arithmétique de névrosés en s'imaginant que deux langues valent mieux qu'une et qu'on peut les additionner sur le mode du cannibale qui dévore le cœur de l'Autre pour s'en approprier la force, ils travaillent à définir la culture sur le mode du manque. Ils déplorent la vie de ces Québécois qui ne parlent « que » leur langue sans trop s'inquiéter de celle de l'immense majorité des êtres humains qui se pensent dans leur langue maternelle et y vivent sans s'en faire un procès.

Il faut revenir sur ces formes malsaines qui minent le rapport à la langue et, du coup, à la culture. Le Québec de la loi 14 est un Québec qui campe sur les bords d'une régression culturelle majeure. Le texte de Paul Daoust nous montre bien que les fondements de cette régression sont essentiellement d'ordre fantasmatique. Il n'y a aucun peuple intégralement bilingue et tout ce que nous savons de la linguistique contemporaine nous enseigne que la problématique des langues telles qu'elle est construite dans le débat sur l'enseignement de l'anglais, sur la cohabitation égalitaire et la neutralité pseudo-inoffensive des signes institutionnels dans l'espace public ne repose en définitive que sur des rationalisations visant à justifier, soit la démission devant les faits, soit le consentement à un ordre posé comme intrinsèquement supérieur. Et c'est précisément parce que ces rationalisations relèvent d'abord et avant tout du fantasme qu'elles sont si tenaces et si puissantes.

En dépit des immenses efforts déployés ces dernières décennies, les dynamiques culturelles engendrées par la logique de domination des langues ont sapé même les choix partiels d'aménagement linguistique voulus par la loi 101 et transformé en coquille évidée le consensus original qui lui a donné naissance. Le fantasme du bilinguisme n'en finit plus de nourrir toutes sortes de figures spectrales – peur de vivre et peur de se fermer au monde finissent par s'y équivaloir – qui ont déporté le développement culturel dans un étrange no man's land. Autant la culture québécoise a-t-elle su se montrer dynamique et inventive, autant elle est restée étrangère à un segment grossissant de la population québécoise, au point qu'en tant que culture nationale elle reste exotique pour ceux-là mêmes qui devraient y trouver le lieu et les matériaux de leur participation à la vie publique. L'apartheid furtif est devenu une réalité majeure dans la métropole et une caractéristique silencieuse de la culture qui se fait. Et ses effets les plus perniciose se manifestent sous la forme des pratiques culturelles de transfert qui, sous couvert d'aller à la rencontre de l'Autre, ne servent qu'à s'y dissoudre. Il suffit pour s'en convaincre de tendre l'oreille aux chœurs de l'esprit d'ouverture du Mile-End qui font les belles heures d'une certaine engeance branchée qui sévit dans les médias. Le texte de Daoust démonte efficacement les raccourcis intellectuels qui nourrissent ce genre de mirage et leur confère une efficacité certaine.

C'est sans contredit le texte de Gaston Miron « Le bilingue de naissance » qui a poussé le plus loin la déconstruction de ces pratiques compensatoires et fantasmatisques qui font du bilinguisme un horizon culturel dans la culture québécoise. Il était important de le reproduire ici, tant son actualité est brûlante et profonde son analyse. Si ce texte est toujours pertinent, c'est que Miron a vu juste. Pour conforter le statut du français il faut un immense effort dans la culture, un effort

de construction pour se poser dans un rapport à l'Autre qui ne soit pas structuré sur le mode de la carence, de la lacune. Cet effort c'est celui de poser le Québec au centre de son monde. C'est celui de faire de sa culture sa Norme et sa Référence pour entrer en relation avec lui-même et avec le monde. Pour que cela se produise, il faut que les institutions trouvent dans cette culture non seulement la matière de leur développement, mais encore et surtout le socle des modèles qu'ils servent à diffuser et à reproduire.

Force est de reconnaître que cela ne s'est pas produit, puisque de nombreux Québécois – et pas nécessairement seulement dans les couches anglaises et anglicisées – grandissent sans repères culturels fondamentaux. Le multiculturalisme dominant a largement contribué à rendre accessoire la référence québécoise, à la banaliser, à la transformer en matériau pour la représentation folklorique de nous-mêmes. Et les représentations fantasmatiques du bilingue qui la relaient servent désormais à nous priver de notre nom même tant il est devenu banal de désigner la culture québécoise dans les circonvolutions du neutre générique où elle n'est plus désignée que par rapport à l'anglais dans l'expression culture francophone. Son usage ne sacrifie pas seulement à un barbarisme créé par les catégories tordues du Canada où l'on peut être «servi dans la langue de son choix», il participe d'un consentement à se laisser désincarner, à se laisser dissoudre pour mieux flotter dans l'espace éthéré du non-être. Nous ne sommes pas des francophones. Nous sommes le peuple du Québec et nous parlons français, pas le «frincophône».

Il faut le répéter encore et toujours : pour assurer l'épanouissement du français, il faut l'indépendance politique. Mais il faut aussi et surtout une culture forte capable de conquérir son espace et d'assurer sa pérennité en se produisant

comme le véhicule et le milieu de la plénitude de sa vie ou, si l'on veut, comme le lieu de construction de l'identité, aussi bien personnelle que collective. Sans dynamisme culturel soucieux de transmission, le combat pour la langue est un combat perdu. C'est pourquoi il faut au plus tôt reconfigurer les institutions qui servent à élargir les marges où l'anglicisation va de pair avec une ignorance de la culture qui ne produit, à terme, que le refus de la langue et la condescendance pour ceux qui la parlent. Le mot de Miron résonne ici d'une implacable lucidité: «Quand un peuple peut choisir d'être autre, c'est qu'il se nie en tant que peuple, et c'est que quelqu'un d'autre est sur place et à sa place».

On ne fera pas le Québec français sans faire l'indépendance. □

Ce qui cherche à naître

Robert Laplante



Prolongement du premier recueil paru sous le titre de Chronique de l'enfermement décrivant la mise en place du dispositif canadien destiné à consacrer la minorisation définitive du Québec, Ce qui cherche à naître réunit des textes de la deuxième moitié du cycle post-référendaire pour contribuer à la recomposition en cours des forces nationales.

L'Action
NATIONALE
ÉDITEUR

Disponible à la boutique internet,
par la poste et par téléphone (25 \$ TTC)
(coordonnées page 224)

Située à New Richmond, en Gaspésie, Serres Jardins-Nature est le plus important producteur de tomate biologiques dans l'est de l'Amérique.



Contient des antioxydants et des investissements des 571 000 propriétaires du Fonds de solidarité FTQ.

Toutes les régions du Québec tirent profit des 6,4 milliards de dollars que les milliers de Québécois confient au Fonds de solidarité FTQ avec un double objectif : créer des emplois

ET FAIRE TOURNER L'ÉCONOMIE D'ICI.

www.fondsftq.com



Plus de **15 ans d'action**
pour une économie
plus **performante**, plus
équitable et plus **verte**.

Les investissements auprès des entreprises québécoises
sont au cœur de la mission de Fondation.
Par ses investissements, Fondation contribue au
maintien et à la création d'emplois au Québec.

FONDATION
CSN POUR LA COOPÉRATION
ET L'EMPLOI

www.fondaction.com

Andrée Ferretti*

OÙ EN EST NOTRE NATION, 50 ANS PLUS TARD?***

Cette question sera le fil conducteur de ma brève allocution. Cependant, avant d'entrer dans le vif du sujet, je crois important, à l'encontre des erreurs nombreuses et répétées relatives à mon implication dans le RIN, de vous informer que je n'ai pas assisté aux trois événements majeurs de l'histoire du RIN : ni à sa création, le 10 septembre 1960 ; ni à son congrès du 1^{er} mars 1963, pendant lequel il se constitua en parti, puisque je n'en suis devenue membre que huit jours plus tard, soit le 8 mars 1963 ; ni à son sabordement, le 26 octobre 1968, l'ayant quitté le 18 mars précédent. Je n'ai donc été membre et militante du RIN que pendant exactement cinq ans et 10 jours et sa vice-présidente nationale que du 8 octobre 1967 au 18 mars 1968, soit précisément pendant cinq mois et 10 jours.

Pour une meilleure compréhension de la suite de mon propos, il m'importe aussi que vous sachiez que je suis devenue indépendantiste avant même la fondation de l'Alliance laurentienne, en 1957, grâce au cours d'histoire de Maurice Séguin.

* Écrivaine

** Ce texte est la version écourtée de l'allocution telle que livrée vendredi le 1^{er} mars 2013, en ouverture du colloque organisé par la Société du patrimoine politique du Québec, pour commémorer le 50^e anniversaire de la fondation du RIN comme parti politique. La version intégrale paraîtra l'automne prochain sous son titre original dans les actes du colloque.

Il n'est dès lors pas étonnant que le congrès de mars 1963 m'ait passionné. Même si je ne l'ai suivi qu'à travers les journaux et la radio, j'étais farouchement contre la proposition de Pierre Bourgault de transformer ce mouvement politique d'éducation et de mobilisation populaire en parti électoral. J'appuyais donc la position de Guy Pouliot, alors président du mouvement et qui s'y opposait. Les débats furent virulents et inquiétants les risques de scission.

Comme le montrent les comptes-rendus des débats publiés dans *L'indépendance*, avant et après le congrès, Guy Pouliot et ses partisans résistaient aux mirages des stratégies et des tactiques prétendant nous faire atteindre le but plus rapidement. Pour Guy Pouliot et ses partisans, emprunter la voie électorale, c'était enfermer la lutte pour l'indépendance dans les cadres de l'ordre établi. C'était porter la lutte sur le terrain de l'ennemi. C'était inscrire les militants dans les structures, les règles, les programmes et le type d'organisation et d'action propre à la culture canadienne du parlementarisme britannique qui nous imposait sa conception de la démocratie, en même temps que sa domination. C'était précisément à ce moment emprunter la voie de l'échec.

Je partageais sa conception de la lutte.

J'ai toujours pensé et le pense encore que pour être victorieuse la lutte pour l'indépendance doit être essentiellement une lutte de libération nationale, donc une lutte révolutionnaire puisque son objectif l'est, visant le renversement de l'ordre établi par la *canadian democracy*. Autrement dit, j'ai toujours pensé que le mouvement pour l'indépendance ne saurait se constituer en parti qu'au moment où la majorité du peuple aura été convaincue de son absolue nécessité et prête à la réaliser et à l'assumer. Cinquante plus tard, devant

le taux de 37 % d'appuis à la souveraineté péquiste, même pas à l'indépendance, je m'entête dans ma vision des choses. – « Elle radote », diront plusieurs. C'est possible, c'est de mon âge.

Bref, comme j'en ai prévenu messieurs Monière et Comeau, je ne suis pas la personne idéale pour ouvrir un colloque voué à la commémoration d'un événement tel que la naissance du RIN comme parti.

Mais bon, il semble que je sois une des rares mémoires encore vivantes de la brève histoire de ce parti, tout de même exceptionnel.

Parti exceptionnel

Même si, en principe, sa transformation de mouvement en parti l'obligeait à fixer son projet d'indépendance nationale dans un programme partisan, en l'occurrence, un programme social-démocrate, plus radical que vraiment de gauche, d'une part, et, d'autre part, à se doter d'une structure électorale fondée sur l'organisation des comtés, le RIN n'en devint pas pour autant un parti traditionnel. Ses militants continuèrent à privilégier l'éducation populaire. À cette fin, pour porter un message éclairé, cohérent et convaincant, ils créèrent pour eux-mêmes des cours de formation politique qui portaient sur la constitution canadienne, l'histoire du Québec, le fonctionnement de l'économie, aussi sur les divers moyens d'organisation et d'action. Ils multiplièrent les réunions de cuisine et les assemblées publiques, les colloques et autres réunions de réflexion et d'élaboration de projets pour le Québec indépendant. Ils organisèrent des distributions de tracts aux portes des institutions scolaires et des usines, des *sit-in* et des manifestations de rue. Je ne mentionnerai que les plus célèbres : le samedi de

la matraque (1964), participation à la manifestation des grévistes de *La Presse* (1964) à celle de 15 000 cultivateurs devant le Parlement de Québec (1965), défilé de la Saint-Jean de 1968, assemblée turbulente et émeute à Saint-Léonard contre les écoles anglaises pour les immigrants (1968). Sans oublier les bruyants appuis du parti aux grévistes du chantier de la Manicouagan (1966), à ceux de la Dominion Ayers de Lachute (1966), à ceux de la Seven Up (1967), à ceux des enseignants de la CECM (1967). Sans oublier la mobilisation constante des artistes d'emblée favorables à l'indépendance.

Toutes actions qui ne menaient pas directement au pouvoir, c'est le moins qu'on puisse dire, mais qui faisaient du Québec un espace historique, celui de la rupture d'avec la continuité des formes établies des rapports de force entre dominants/dominés. Actions insuffisantes, mais efficaces par la justesse du combat qui lui permettaient d'emporter jour après jour de nouvelles adhésions à son projet de libération nationale. La lutte électorale réduisait cet espace à la dimension événementielle, soumise aux aléas des joutes partisans dans les comtés.

La plus grave conséquence, cependant, de la transformation du RIN en parti est qu'elle a menée à sa dissolution. Il était logique que sa direction, qui visait une prise du pouvoir comme moyen privilégié de réaliser rapidement l'indépendance, ait voulu s'arrimer au MSA (Mouvement souveraineté-association), aussi peu clairement indépendantiste qu'ait été le projet de René Lévesque, la popularité de celui-ci leur servant d'attrait irrésistible. Comme si pouvaient naître du jour au lendemain et spontanément les conditions nécessaires à la désaliénation, étape préalable à l'exercice de la liberté.

Indépendance et révolution indissociablement

Ce détournement du projet de libération nationale au profit d'un réaménagement des relations entre le Canada et le Québec, basé sur un partage différent des pouvoirs était fondé sur la crainte des élites tant québécoises que canadiennes que se produise le changement radical de la société québécoise visé par le mouvement indépendantiste.

Car il s'agit bien de cela. Ce n'est pas le peuple qui d'emblée a eu peur de l'indépendance, mais bel et bien tous les détenteurs d'un quelconque pouvoir dans un domaine ou l'autre de notre société. Puisqu'aussi bien, le projet d'indépendance du Québec est un projet révolutionnaire en soi, quels que soient les moyens pris pour le réaliser.

L'indépendance du Québec a en effet pour objectif et pour conséquence le renversement de la structure des pouvoirs du Canada tels qu'ils s'exercent d'un océan à l'autre, au service de sa classe dominante, y compris de sa faction québécoise, nationaliste comme fédéraliste, les intérêts des uns et des autres étant intégrés. L'indépendance du Québec vise la dissolution radicale de la Loi constitutionnelle canadienne qui fournit à cette classe les assises juridiques, politiques et institutionnelles nécessaires au développement et à la défense de ses intérêts particuliers, tous très largement contraires aux besoins et aspirations de la nation québécoise, indissociablement liés à son identité, son histoire et sa culture.

Cette classe dominante a tout fait pour briser l'élan du Québec vers une plus grande maîtrise de son destin. Ainsi, la Révolution tranquille a vite tourné court, se heurtant à la résistance du pouvoir fédéral qui, selon sa logique de centralisation, non seulement refusa de consentir de nouveaux pouvoirs au Québec, mais continua d'empiéter sur ses juri-

dictions. Le discours et l'action indépendantistes lui ont fait peur, et elle a pris tous les moyens pour le tuer dans l'œuf, y compris la proclamation de la *Loi sur les mesures de guerre*, en 1970. Le discours et l'action indépendantistes ont aussi fait peur à la petite bourgeoisie nationaliste canadienne-française. C'est pour contrer sa propre peur que celle-ci a donné naissance à l'idée de souveraineté-association. Changement d'objectif traduit et soutenu par un changement de mot.

Car de toutes les peurs, la plus paralysante est celle des mots. C'est cette peur qui depuis plus de quarante ans fait dévier le peuple québécois du chemin de son indépendance politique, car autant que de permettre la compréhension de ce qui est directement en cause, le mot juste permet de formuler clairement les enjeux et de situer le lieu exact du combat.

Et la charge explosive des mots adéquats à la réalité des situations problématiques fait peur. Et étrangement aux réformistes encore plus qu'aux conservateurs. Il fallait donc désamorcer ces mots dangereux qui assuraient la fécondité des débats et des combats.

Cela a commencé par la substitution des mots souveraineté-association au mot indépendance, du mot égalité à celui de liberté, s'est continué par la substitution des mots prise du pouvoir à ceux de lutte de libération nationale, des mots campagne de financement à ceux de formation et de mobilisation politiques, pour finir par la substitution du mot bénévole au mot militant.

Sans oublier la disparition dans le vocabulaire politique des mots « aliénation », « domination », « exploitation », proclamés désuets. Pourtant, c'est son aliénation, c'est-à-dire son impuissance à concevoir son identité nationale comme une et indivisible, indissociable du droit à s'autodéterminer, qui soumet le peuple québécois à un développement de sa

société par des puissances étrangères à ses besoins et aspirations. S'il n'y avait pas aliénation, donc soumission à cet ordre des choses, il y aurait oppression. Or, l'oppression est insupportable et donne nécessairement lieu à une lutte de libération. Il fallait donc rayer du vocabulaire politique ces mots qui rendaient la réalité immédiatement accessible à l'entendement de l'ampleur et de la gravité des enjeux de l'indépendance. Ainsi fut éludé la rigueur de notre discours, escroqué la légitimité de notre combat.

Aujourd'hui

Où en est aujourd'hui notre nation ? Est-elle moins aliénée, moins dominée, moins exploitée ?

Non. La langue française est toujours menacée, nos richesses naturelles appartiennent toujours à des multinationales, nos pouvoirs provinciaux sont toujours menacés d'empiètements, notre accès aux instances internationales est toujours dépendant du bon vouloir des gouvernements canadiens, et j'en passe.

Notre conscience nationale est-elle plus vive que notre nationalisme d'antan ?

Non. Nous exigeons l'anglicisation de nos enfants dès leur âge scolaire. Nous sommes prêts à tous les accommodements aussi négateurs soient-ils de notre identité. Autrefois, nous résistions, ne fussions qu'en silence aux assauts les plus funestes portés contre elle. Aujourd'hui, nous nous excusons d'exister dès qu'un anglophone ou allophone nous taxe de xénophobie.

Pire, notre inconsistance nationale atteint une profondeur qui frôle l'abîme, d'où il devient chaque jour plus difficile de la tirer, tant est étendue l'indigence intellectuelle et la

déloyauté envers le peuple de nos élites politiques, économiques et culturelles, tant est peureuse et incohérente l'action de l'ensemble du mouvement indépendantiste.

Voilà où nous a menés la vanité des luttes menées sur le terrain de l'ennemi et dans les règles établies par lui. Le Parti québécois s'y enfonce depuis plus de quarante ans. Le parti Option nationale s'y engage maintenant. Ignore-t-il qu'on ne refait pas l'histoire, qu'on peut seulement la changer ?

« Mon pays me fait mal. Son échec prolongé m'a jeté par terre », a écrit Hubert Aquin dans *Prochain épisode*. Au moins espérait-il un prochain épisode. Une révolution, précisait-il.

Moi aussi. □

Pierre-Paul Sénéchal*

L'ARNAQUE DES MINICENTRALES

Avant-propos

Le 6 février 2013, sans même attendre les conclusions du BAPE, la ministre des Ressources naturelles, madame Martine Ouellet, décrète l'arrêt du programme des minicentrales lancé six ans plus tôt par le gouvernement Charest. À l'appui: les énormes surplus d'Hydro-Québec jusqu'en 2027 (coût appréhendé de 1.5 milliard \$ d'ici 2020).

Ce texte s'inspire d'un mémoire que le Groupe d'initiatives et de recherches appliquées au milieu (GIRAM) devait présenter aux audiences du BAPE, le 20 février 2013, sur le projet du Canyon de la rivière Sainte-Anne à Saint-Joachim, Côte-de-Beaupré. «Savoir faire marche arrière face à l'erreur», tel était le titre choisi pour signifier la seule direction que tout gouvernement sérieux pouvait honnêtement prendre dans les circonstances. Cette annulation impromptue des audiences du BAPE par la ministre Ouellet avait toutefois comme conséquence d'éviter que lumière soit faite sur des aspects plus inconnus du programme libéral, entre autres, le modèle d'affaires et un curieux type de partenariat avec les municipalités.

* Vice-président, Groupe d'initiatives et de recherches appliquées au milieu (GIRAM). Ex-conseiller socio-économique, gouvernement du Québec.

Clos le débat sur les minicentrales? Au lendemain du 6 février, une campagne de «sensibilisation» est déjà amorcée pour faire reculer le gouvernement. Le nouveau chef du PLQ, Philippe Couillard, promet la reprise du programme. Puis, volte-face du BAPE qui annonce la reprise des audiences en avril. Raison officielle: le promoteur aurait le pouvoir de forcer la poursuite du processus tant et aussi longtemps qu'il ne se désiste pas lui-même. Quel pari fait-il; l'obtention d'un avis de conformité du BAPE et, «avec l'extra», un renversement prochain du gouvernement du Parti québécois?

1/ La filière du génie-conseil et les minicentrales du programme libéral

Pour bien saisir la genèse du retour des minicentrales en 2006, il faut peut-être remonter quelques années en arrière et se replonger dans l'univers un peu brumeux des firmes de génie-conseil et de la grande industrie de la construction. Une année à retenir: 1998. C'est l'époque de la grande collecte du PLQ devant favoriser le passage de Jean Charest, grand héros du camp du NON en 1995, de la scène fédérale à la boutique provinciale. Habité depuis l'âge de cinq ans du rêve de devenir premier ministre du Canada cette bifurcation vers les lignes mineures méritait bien compensation.

La grande raffle du «pont d'or» de 1998 sera réalisée en priorité auprès des grandes firmes de génie-conseil et des grandes entreprises de construction. La raison en était évidente; ces firmes tirent essentiellement profit des grands travaux publics d'infrastructures publiques dont le PLQ, espérait-on, allait dorénavant décider de l'agenda. Un univers de relations politico-financières et de retour d'ascenseurs que la commission Charbonneau est actuellement appelée à décortiquer dans ses applications. Les prochaines têtes d'affiche annoncées par la commission sont en effet les dirigeants de ces grandes

firmes. Autour de ces dernières gravitent des centaines et des centaines de sous-traitants dans toutes les régions du Québec, et ce, dans plusieurs champs d'activités : tuyauterie, électricité, bétonnage, camionnage. Au fil des ans, ces petites entreprises ont su tisser un formidable réseau politiquement et socialement maillé avec de multiples associations et clubs d'affaires pour faire du PLQ une véritable machine de guerre électorale. Ce maillage politique va graduellement s'étendre jusqu'aux élus municipaux, et ce, à la grandeur du Québec. Les conseils municipaux sont en effet, avec Hydro-Québec et Transport-Québec, les plus importants donneurs d'ouvrages au monde de la construction.

Pour bien comprendre le phénomène, il faut l'avoir vécu de l'intérieur. En 2007, dans les jours suivant mon élection à titre de conseiller municipal à Beaumont, je découvre comme par hasard, glissé dans le dossier documentaire du nouvel arrivant, un formulaire d'adhésion au PLQ. J'ai immédiatement compris dans quel monde je venais d'entrer. J'apprends plus tard que le maire et un autre conseiller sont membres de l'exécutif libéral de la ministre libérale du coin. Rapidement je suis confronté aux pratiques de lobbying des prédateurs immobiliers. Je dois mener une lutte sans merci pour empêcher que des spéculateurs fassent main basse et à vil prix sur le superbe parc Vincennes, un grand îlot naturel et patrimonial situé en bordure du fleuve. Quant aux lobbyistes du génie-conseil, je garde particulièrement en mémoire cette « soirée d'information » des élus de la MRC organisée dans un hôtel de Montmagny par Jean d'Amours alors vice-président aux affaires publiques de BPR. Le but : expliquer comment BPR pouvait être facilitant pour aller chercher sa part des 31 milliards \$ que le gouvernement Charest s'apprêtait à injecter dans les infrastructures publiques au cours des trois années suivantes. On apprendra qu'à titre de président du PLQ, c'est à lui qu'in-

combe le délicat mandat de gérer en catimini la «rallonge salariale» de 75 000 \$ du premier ministre.

Parmi ces firmes de génie-conseil, un nom à retenir plus particulièrement en rapport avec le dossier des minicentrales : Axor, qu'on retrouve «partenaire» sur les projets Sheldrake, Franquelin et Canyon Sainte-Anne (58,1 des 150 MW concédés). En 2010, on apprend qu'une soixantaine d'employés de cette firme avaient versé, par tranches de 3000 \$, plus de 84 400 \$ à la caisse du PLQ. Onze ingénieurs soupçonnés d'avoir fait des contributions illégales sont actuellement en attente de comparution devant le conseil de discipline de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

2/ Une formule de partenariat public-privé porteuse de risques sur le plan éthique

Objets de contestation et de controverses depuis nombre d'années, les minicentrales sont difficiles à insérer dans la politique énergétique de 2006. Pour ne plus avoir les écologistes directement dans les pattes, le gouvernement prendra alors soin de les enrober d'un vertueux vernis, la «reprise en main des régions par et pour les collectivités régionales». Dorénavant, les municipalités devront être «grandes partenaires» des firmes de génie-conseil pour mettre en œuvre tout projet de centrale. Une nouvelle coquille appelée la «Société de développement du projet inc.» servira d'ossature à ce partenariat entreprise-municipalité.

Municipalités utilisées comme simples paravents par l'industrie

Ce que l'on ignore généralement, c'est qu'en vertu de ce modèle tout à fait inusité de «partenariat», la municipalité n'aura finalement aucun sou à injecter dans le projet. La généreuse Axor prend à sa charge 100 % des coûts tout en

octroyant à cette dernière le prestigieux statut d'actionnaire majoritaire de la Société Hydro-Canyon Sainte-Anne. Trop beau pour être vrai. L'entente contractuelle entre les parties révèle toutefois la véritable nature du montage corporatif. Détenteur de 51 % des parts, le « partenaire municipal » (Saint-Joachim et MRC) recevra 6 % des revenus bruts contre 94 % pour Axor. Le siège social et administratif de la coquille corporative est inscrit au 4050 Sherbrooke, 4^e étage, soit l'adresse du siège social et du centre administratif d'Axor. C'est cette firme seule qui conçoit l'armature du projet, confectionne les devis d'ingénierie, tient la comptabilité, construit, gère l'exploitation, négocie les droits hydrauliques et immobiliers, négocie les conventions avec Hydro-Québec.

L'entreprise pourrait-elle, à un moment ou l'autre, tomber sous le contrôle du partenaire municipal détenteur de 51 % des actions ? Impossible. L'entente prévoit que toute décision réputée « importante » au gré de la firme devra être prise à 75 % des voix, ce qui rend en fin de compte purement virtuel le statut d'actionnaire majoritaire accordé au « partenaire » municipal. Cette entente confère à Axor un droit de veto sur à peu près tout.

Pour coiffer le tout, Axor s'octroie le privilège d'émettre à titre exclusif, pour son compte propre, des blocs d'actions pouvant servir à recapitaliser sa participation dans le projet du Canyon en plus d'un pouvoir de vendre à un tiers ses « droits et obligation » de propriétaire.

Défaut de transparence et porte ouverte aux conflits d'intérêts

Le « inc. » rattaché à la raison sociale de la nouvelle Société Hydro-Canyon Sainte-Anne est lourd de conséquences. Il signifie que les représentants municipaux sont dégagés de toutes les obligations éthiques qui sont normalement

les leurs en matière de gestion publique. Ainsi, pour tous les ouvrages de conception, de gestion, de construction, de surveillance du projet du Canyon, les contrats pourront être adjudés directement dans le réseau étroit des entrepreneurs, en dehors de toute contrainte d'appels d'offres publics, et sans égard à l'obligation de transparence administrative normalement attendue de la part d'une entité municipale. En même temps, la Société du Canyon est mise à l'abri de toute demande d'information qui pourrait lui être adressée par quiconque en référence à la Loi d'accès à l'information. « Contrôle du projet par la collectivité locale », avait promis le gouvernement. Laquelle, celle des citoyens ou celle des entrepreneurs ?

3/ Télescopage de l'acceptabilité sociale

Le projet d'aménagement hydroélectrique du Canyon Sainte-Anne semble bien accepté par la population locale. Celle-ci a manifesté un soutien presque unanime lors des trois séances d'information et par le biais des formulaires de réponses distribués dans l'ensemble de la MRC. (Tiré de l'étude d'impact).

Selon le GIRAM, réserver l'évaluation de l'acceptabilité sociale aux seuls contribuables de la municipalité concernée représente une façon résolument simpliste de se dédouaner sur ce plan. Qui sera affecté principalement par l'artificialisation du site du Canyon une fois complétées les infrastructures de la centrale hydraulique ? Les 1400 contribuables de Saint-Joachim ou davantage la grande communauté des utilisateurs ? En effet, selon une analyse réalisée sur la fréquentation touristique du site du Canyon, plus de 100 000 visiteurs utilisent annuellement les sentiers et les promontoires. De cet ensemble, 88 % proviennent d'un bassin national et international et seulement 12 % de la grande ville de Québec et de la Côte-de-Beaupré, ce qui

laisse deviner que bien peu sont des «gens de la place». On peut noter le même défaut d'évaluation dans le dossier Val-Jalbert. L'évaluation de l'acceptabilité sociale aura été principalement basée sur un sondage réalisé avant même la tenue des séances d'information publiques sur le projet. Sondage non seulement prématuré dans le processus d'approbation, mais réalisé au moyen d'un échantillon des 382 répondants non représentatifs du public utilisateur du site.

Simple affaire de sondages, la mesure de l'acceptabilité sociale? Faux. Il est reconnu que l'appréciation d'un projet devrait être faite en prenant en considération les craintes et contraintes se rapportant à l'environnement humain immédiat, mais également, cela nous semble incontournable, en référence aux valeurs communes de l'ensemble de la communauté. Selon notre appréciation, les intérêts financiers et d'affaires ne peuvent prendre le pas de façon unilatérale sur les valeurs collectives qui sont à la base de notre fonctionnement social et national. Ces principes doivent toujours occuper une grande place dans l'évaluation de la justification de tout projet, surtout lorsque celui-ci est davantage dans la catégorie «opportunité d'affaires» que dans celle de la nécessité publique. C'est ce qui permet d'éviter que les 300 habitants de Port-Menier, seul village de la grande municipalité de l'île d'Anticosti soient finalement les seuls habilités à décider du projet d'exploitation des 30 milliards de barils d'hydrocarbures enfermés dans le sous-sol de ce vaste territoire?

4/ Efficience économique: démonstration sommairement balayée par le promoteur.

Selon une autre exigence de la Loi du développement durable, un projet doit aussi pouvoir faire la démonstration de son «efficience économique». Ceci, dans le souci d'une

«économie innovante et prospère, écologiquement et socialement responsable». Il faut par conséquent, dans l'analyse d'impact d'un projet voir à ce qu'il réponde à un objectif «d'internalisation des coûts», c'est-à-dire que «la valeur des biens et des services doit refléter l'ensemble des coûts qu'ils occasionnent à la société durant tout leur cycle de vie, de leur conception jusqu'à leur consommation et leur disposition finale».

Facture refilée à l'ensemble des citoyens du Québec

La non-réalisation du projet aurait pour conséquence de priver la région, et de façon plus immédiate la municipalité de Saint-Joachim, de retombées économiques importantes et structurantes pour son avenir.

Tel est l'argument massue utilisé par le partenaire Axor dans son prospectus de vente pour démontrer l'efficacité économique de son projet. Jamais, bien évidemment, on ne soulève le fait que son risque financier est à zéro pour les 20 premières années en raison de l'obligation qui est faite à l'ensemble de la communauté québécoise de prendre en charge le surcoût de production et de distribution de l'énergie produite. Une facture de l'ordre de 5 millions \$ par an (20 M\$ pour les six projets). La croisade actuellement menée par le président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), Bernard Généreux, qui affirme ne pas «réclamer la charité», ne repose sur aucun fondement sérieux sur le plan de la comptabilité nationale.

Cannibalisation des emplois touristiques

Le développement régional tel qu'on nous l'a toujours présenté au Québec repose sur la théorie du «développement endogène», ou plus concrètement sur le développement du capital humain et le savoir-faire de chacun des milieux. Une fois les opérations de génie-conseil réalisées dans le

bureau montréalais et une fois terminée la « phase béton » des infrastructures (plus ou moins huit mois) que reste-t-il en termes d'emplois locaux et en termes d'expertise acquise dans les mains de la collectivité locale ? Le dépliant promotionnel du projet Canyon Saint-Anne est au moins franc là-dessus et il faudrait que les élus municipaux le lisent ; on fait référence à la création de deux (2) maigres emplois. Et encore, on ne précise pas s'il s'agit de temps complets et à quels niveaux de compétence ils feront appel. Selon une évaluation réalisée par l'ingénieur Réal Reid, il faut estimer que la création nette résultant de la construction d'une minicentrale sera toujours en moyenne d'un (1) emploi et demi durant toute la phase d'exploitation anticipée de 40 ans. L'expert a même pu observer, à partir du vécu de celles qui sont déjà en service que certaines firmes réussiront à gérer une dizaine de petits barrages avec seulement 4 opérateurs qui se relaient 7 jours semaine, 24 heures par jour. Une performance tout à fait édifiante d'un point de vue capitaliste, mais tout à fait insignifiante au chapitre du développement local. Comparés à la dizaine d'emplois que nécessite actuellement l'exploitation du site du Canyon à des fins touristiques et pour qui la dénaturalisation constitue une menace réelle, ces « 1 ou 2 » emplois à la limite ne font pas le poids.

5/ Justification énergétique : syndrome de l'aveuglement volontaire

La question de la non-justification énergétique des projets de minicentrales ayant été abondamment traitée dans les médias, inutile d'élaborer davantage sur le sujet. Ce qu'il convient néanmoins de rappeler ici c'est qu'entre le moment où monsieur Charest a mené sa consultation sur sa politique énergétique (2004) et celui de l'autorisation de construction des minicentrales (2010), la situation des marchés d'exportations s'était suffisamment clarifiée pour que l'on puisse

encore faire marche arrière. Dès juillet 2009 en effet, les analystes de marchés sonnent l'alarme sur le coût d'un milliard \$ qu'allaient représenter les surplus pour l'année suivante. Comment justifier alors, autrement que par le calcul purement électoraliste, cette autorisation, en juillet 2010, de construction de 13 centrales par la ministre Nathalie Normandeau ? Un lancement spectacle digne des meilleures pratiques de la firme de communication National, sous les brumes enivrantes des chutes de la Chaudière.

Ce n'est que le 12 février 2013, que le PDG d'Hydro-Québec se verra finalement contraint d'avouer devant une commission parlementaire, que tous ces surplus (24 TWh entre 2013-2020) sont «entièrement imputables aux achats que lui a imposés par décret le gouvernement Charest» ! Selon les estimations réalisées par Jean-Thomas Bernard, spécialiste en énergie, il sera très difficile de trouver d'ici cette date des acheteurs du nord-est des États-Unis prêts à payer 10 ou 11 cents pour cette électricité d'exportation. Dans cette région, l'électricité se vend actuellement autour de 4 à 6 cents le kilowatt-heure.

Avantage concurrentiel de tels surplus ?

Pour éviter de sombrer dans l'alarmisme ambiant, d'aucuns tentent de se réfugier dans une vision optimiste du développement. Ainsi, les énormes surplus du Québec pourraient à moyen terme lui procurer un «avantage concurrentiel» du fait qu'ils pourraient représenter un facteur d'attraction, nombre de nouvelles entreprises voulant s'implanter en sol québécois. C'est l'argument évoqué par la première ministre du Québec le 30 janvier dernier, lors de son passage à Davos.

Une des raisons pour lesquelles cet argument ne tient pas d'emblée la route repose sur le fait qu'ici même les PME achètent leur énergie à un coût déjà plus élevé que cer-

tains de leurs concurrentes américaines alimentées avec de l'électricité produite au gaz de schiste ou bien avec celle qu'on leur vend à 4 cents du kilowatt-heure. En fait, notre traditionnel avantage concurrentiel de pouvoir alimenter les entreprises à un coût sensiblement plus bas que les États du nord des États-Unis va tenir de moins en moins. Et on pourrait dire qu'on accélère les choses en vendant nos surplus en solde de débarras. Les PME québécoises à grande valeur ajoutée sont par définition des PME exportatrices ; elles sont principalement localisées dans le cœur industriel du Québec et la grande région de Montréal. En réalité, leur meilleur avantage concurrentiel serait maintenant de se rapprocher encore davantage des grands marchés nord-américains, considérant l'inexorable et constante progression des coûts reliés au transport des marchandises, facteur clé d'une vitalité économique. Quel poids représente ce risque de délocalisation versus celui de l'attractivité ? Aucune recherche n'existe à ce sujet, mais le sujet mérite attention.

Que faut-il par contre espérer par contre du côté des entreprises grandes consommatrices d'énergie hydro-électrique ? Là encore, ne faut-il pas ici aussi regarder la situation froidement ? Jusqu'à présent, le Québec n'a jamais réussi à s'affirmer avec force dans ses négociations. Bien au contraire, faut-il le rappeler, il a été constamment à la merci des multinationales implantées dans nos régions-ressources nordiques. Ces mégaentreprises, c'est un fait, possèdent toutes des usines dans plusieurs pays du monde, ce qui leur procure un rapport de force extrêmement élevé lorsque vient le temps de négocier les tarifs d'électricité. En général, elles en ont toujours tiré profit. Lors de la consultation sur l'avenir énergétique du Québec en 2005, l'Association québécoise des consommateurs industriels d'électricité (AQCIE) ne s'était d'ailleurs pas gênée pour jouer la carte du «déménagement des opérations, voire des usines vers

d'autres localisations américaines ou canadiennes» en cas d'«incertitude ou instabilité» dans la politique tarifaire du Québec. C'est cette «loi du plus fort» qui conduisit à des ententes comme celle de 2011 assurant la livraison d'un bloc d'électricité de 500 mégawatts (MW) à Aluminerie Alouette à un tarif «préférentiel amical» jusqu'en 2041, un cadeau entraînant une hausse tarifaire de 2% (180 millions \$ par année) pour l'ensemble des clients que nous sommes.

6/ Où sont passés les beaux principes de la Fédération québécoise des municipalités sur le développement régional?

Considérant le caractère particulier racoleur ou trompeur de la formule PPP accrochée à la politique libérale des minicentrales, on se serait normalement attendu à davantage d'analyse et de perspicacité chez les intervenants régionaux, en particulier chez ceux de la FQM. Après une décennie de savants colloques et d'études commanditées sur les conditions à mettre en œuvre pour créer une véritable dynamique du développement local et régional au Québec, il faut se demander ce qu'il reste de tout cela. La réaction fort émotive de Bernard Généreux, président de la FQM, au lendemain de la mise au rancart des minicentrales par le gouvernement du Parti québécois étonne encore: «victoire des écolos sur le monde rural, suprématie des urbains sur les régions» (*Le Soleil*, 5 février 2013). Cette attitude est en soi assez illustrative d'un courant de pensée à saveur régionaliste qui a circulé pendant un temps dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean et voulant que l'usufruit des ressources naturelles doive d'abord retourner à la région.

Ce principe est pourtant discutable à plus d'un égard. Il fait en sorte qu'il y aurait au Québec un petit nombre de municipalités bénies des dieux du seul fait que, ô miracle,

une rivière à potentiel énergétique traverse leur territoire. Heureuse fatalité procurant automatiquement aux contribuables qui y résident (et à leurs descendants sur une période de 40 ans dans le cas des minicentrales) le droit à des « redevances ».

Et l'approche territoriale du développement ?

Depuis des années, on nous enseigne qu'un projet structurant est d'abord celui qui, une fois inscrit dans son milieu, saura produire un ensemble de rapports économiques ou commerciaux apte à créer une réelle synergie avec d'autres entreprises locales ou régionales, dans le dessein de favoriser, de façon pérenne, la production et le développement de l'emploi. Une véritable politique régionale doit en conséquence se traduire par une amélioration des services aux personnes et aux familles, par une amélioration de la qualité du cadre de vie (qualité de l'environnement, protection et mise en valeur des paysages locaux, naturels et bâtis), par une meilleure offre de services aux entreprises, par des programmes adaptés sur les plans agricole, forestier et touristique. Autant de conditions essentielles au rehaussement de l'attractivité territoriale de nos collectivités locales et de nos régions.

Considérant ces principes, quel impact peut bien avoir à long terme sur une collectivité régionale un projet de mini-centrale comme celui du Canyon de la rivière Sainte-Anne ? Nous l'avons dit, toutes les opérations de conception, de génie-conseil, de négociation d'ententes, de gestion comptable, de négociation des droits hydrauliques et immobiliers, de signature de conventions, tout cela est entièrement réalisé à Montréal. Que reste-t-il à la région après 40 ans ?

7/ Un rapport au patrimoine naturel plutôt équivoque

Le tourisme durable est un tourisme qui contribue au développement économique et culturel des territoires ainsi qu'au développement humain des populations qui y vivent, travaillent ou séjournent. Il permet une répartition équitable des revenus touristiques, protège l'environnement local et planétaire en préservant l'équilibre des écosystèmes et en optimisant l'utilisation des ressources (Barcelone. 2004, l'Agenda 21 de la culture).

Difficile d'expliquer comment un sentiment de fierté longuement entretenu et manifesté à l'égard des plus beaux attraits naturels locaux peut soudainement s'avérer fragile devant la promesse d'un providentiel «développeur». C'est cette réalité que j'ai constatée avec stupéfaction en 2008 relativement au parc Vincennes de Beaumont que certains élus ont rendu disponible pour un plat de lentilles. Décidément, on a encore de sérieux problèmes d'appréciation des valeurs chez nombre de nos représentants. Presque partout sur la planète, les cascades et les chutes d'eau sont soigneusement préservées pour être exploitées à des fins de marketing local et d'attrait touristique. Il faut savoir que de tout temps, elles ont inspiré les poètes et attiré les voyageurs. C'est cette valeur touristique et à la rigueur mystique qui, jusqu'ici, aurait dissuadé les Islandais d'exploiter les attributs pour produire de l'énergie.

Chaque Québécois doit absolument visiter le Canyon Sainte-Anne. Résultat d'une érosion qui creuse la roche depuis environ un milliard d'années, le site offre un spectacle naturel absolument saisissant. En 1850, le géographe et écrivain américain Henry David Thoreau décrit le site en ces mots: «Un abîme des plus sauvages, des plus frustes et des plus prodigieux, très étroit et profond, où une rivière s'était frayé un passage à travers une montagne de roc». C'est ce canyon exceptionnel qu'Axor et les élus locaux vou-

laient convertir en site énergétique pour un maigre 23 MW à exporter à perte. On planifiait y couler quelque 6200 m³ de béton (prise d'eau, déversoir, ouvrages d'amenée) et se connecter au réseau de distribution d'Hydro-Québec au moyen de lignes aériennes. Pour donner bonne conscience, l'étude d'impact tentait de faire croire que par de fausses roches en béton projeté autour du barrage de retenue et par le maintien d'un «débit esthétique», on s'assurait de conserver intégralement le spectacle unique et exceptionnel du phénomène naturel des chutes (brumes et effets sonores des bouillonnements d'eau). Pourtant il suffit d'aller voir les chutes de la Chaudière à Lévis pour anticiper le résultat que cela allait donner. En détournant une partie du débit de la rivière vers la centrale, le débit a été perturbé suffisamment pour affecter la magie qu'offrait jadis ce site naturel.

D'où vient ce manque d'analyse et d'appréciation de la valeur éternelle de nos sites remarquables? Comment expliquer que la culture et la nature ne soient pas plus sérieusement identifiées comme sources ou facteurs importants du développement? Qu'est-ce qui attire les nouvelles cohortes de touristes dans un pays, une région si ce n'est la découverte de patrimoines et de paysages différents? Bref, tout le contraire de ce que tentent de nous laisser croire bien des organismes locaux de promotion économique en quête d'argent vite fait.

À la fin des années 1990, l'OCDE avait lancé un avertissement à ses États membres voulant qu'au cours des prochaines décennies, ce soit le tourisme culturel qui allait s'avérer la principale source de richesse des économies régionales. Plus récemment une autre instance organisation du tourisme (OMT) rappelait que «le tourisme est devenu l'un des principaux postes du commerce international». (*Faits saillants du tourisme – Édition 2008*, Organisation mondiale du tourisme).

Conclusion : l'eau, un patrimoine commun

Depuis la Révolution tranquille, nous assumions qu'il existait un solide consensus autour de l'idée que l'eau, source d'énergie et de vie, constitue le patrimoine collectif de tous les Québécois. Une ressource qui ne saurait être appropriée, ni en tout, ni en partie, par quiconque : groupes d'investisseurs, contribuables locaux ou autres utilisateurs qui voudraient en tirer un avantage privilégié. Il s'agit là d'un principe d'équité fondamentale que le GIRAM s'apprêtait d'ailleurs à demander au BAPE de réaffirmer solennellement dans son rapport d'examen du projet du Canyon de la Rivière-Sainte-Anne.

Le soir du 22 janvier 2013, devant les commissaires du BAPE, en nous présentant comme porte-paroles du GIRAM, nous avons eu la sourde impression que certains élus municipaux, certains membres de groupes d'intérêts locaux présents (chambre de commerce, entrepreneurs) nous regardaient d'un œil un peu suspect, sans doute des «urbains» pour reprendre le terme de Bernard Généreux, venant mettre leur nez dans une affaire qui ne les concerne pas. Mais a-t-on informé les populations correctement du côté de la FQM et de la firme de génie-conseil ? Dans les prospectus, on parle allègrement de «redevances municipales» comme s'il s'agissait d'une réalité admise. Pourtant, dans cet univers de l'exploitation des ressources naturelles et dans notre régime de droits, le principe de la redevance fait essentiellement référence à ce que l'État a l'obligation de prélever comme compensation, au nom de l'ensemble des citoyens du Québec, seuls véritables propriétaires de la ressource. On fait confusion entre «redevances» et compensations financières devant obligatoirement être consenties par un promoteur à tout groupe de citoyens qui, pour quelque raison, pourraient subir préjudice au chapitre de la

qualité de vie à la suite d'une nouvelle activité industrielle. Et les minicentrales n'entrent manifestement pas dans cette catégorie de situations.

En même temps, cet épisode des minicentrales aura fait voir l'ambiguïté et aussi la fragilité de considération qu'une part importante de nos élus locaux ou nationaux entretient encore à l'égard de la ressource culturelle et patrimoniale du territoire. Les sites exceptionnels de notre paysage naturel et culturel, tout comme le patrimoine bâti, ne participent-ils pas largement à donner une âme au Québec?

Bref, encore une fois, on aura constaté une absence de sentiment national et de vision de pays. □

Simon Martin*

MUSIQUE ET POLITIQUE

État des lieux

Réfléchir est dangereux vis-à-vis de ce que j'appellerais l'anesthésie mentale généralisée. Parce que la réflexion favorise une plus grande conscience, un éveil [...]. Cette conscience éveillée, enracinée sur les bases de vérité, de beauté et de liberté, a des conséquences sur la société, sur le domaine politique. Quand on cherche, en art, l'harmonie et l'équilibre, cela est inspirant pour le politique¹.

Gilles Tremblay, 2009

Les artisans québécois de la musique d'art ne s'intéressent pas au politique; ou alors, c'est un secret bien gardé: on ne trouve à peu près aucune trace de leurs prises de position à cet égard sur la place publique. Pour d'autres disciplines artistiques, la situation est différente. Par exemple, la revue québécoise *Liberté*, qui aborde surtout les questions de

* L'auteur est compositeur et musicien.

¹ Citation de Gilles Tremblay tirée de Daniel Turp, «Gilles Tremblay et le devenir musical du Québec: un homme d'idées, de convictions et de projet», *Les Cahiers de la Société Québécoise de recherche en musique*, vol. 12, n° 1-2, Montréal, 2012, p. 83. Citation originale dans Réjean Beaucauge, «Le rôle de l'artiste dans la société. Entrevue avec Gilles Tremblay», *Cahiers Montréal/Nouvelles Musiques*, Montréal, 2009, p. 11.

société par la littérature et le cinéma, porte le sous-titre « art et politique ». Au moment de sa fondation en 1959, *Liberté* cherchait, notamment, à faire contrepoids au discours de la revue *Cité Libre* cofondée par un certain... Pierre Elliott Trudeau.

Lourd de ses traditions et attaché à un héritage bourgeois, ou simplement satisfait d'être l'interprète d'un langage universel dans un contexte altermondialiste de citoyenneté planétaire, le milieu de la musique d'art ne connaît pas ce type d'engagement². Les artistes-compositeurs étant absents des revues critiques (tels que *Liberté*, *Spirale* et *Argument*), il ne faut pas s'étonner que les deux imprimés spécialisés en musique de concert distribués à Montréal³, *Circuit* et *La Scena Musicale*, publient des textes unilingues anglais⁴. Dans *La Scena Musicale* (une troisième langue, pourquoi pas?), on peut même retrouver une rubrique intitulée « *Industry News* », ce qui serait irrecevable pour d'autres artistes qui s'insurgeraient probablement – et avec raison – contre la colonisation de la pensée par la logique consumériste.

L'art se déploie dans l'espace public: il prétend contribuer à l'éducation, renforcer le tissu social, représenter une nation. L'art est, en soi, politique. C'est précisément pour cette raison que fut adoptée, au lendemain de la Deuxième Guerre, la Convention de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Son acte constitutif stipule:

2 Parmi les signataires de *Refus Global* (1948), on retrouve des peintres, des poètes, des danseuses, une actrice, un photographe, un médecin, mais aucun musicien.

3 Outre les *Les Cahiers de la Société Québécoise de recherche en musique*, qui poursuivent une mission scientifique.

4 Alors qu'une revue torontoise comme *Musicworks* ne publie aucun texte en français.

Qu'une paix fondée sur les seuls accords économiques et politiques des gouvernements ne saurait entraîner l'adhésion unanime, durable et sincère des peuples et que, par conséquent, cette paix doit être établie sur le fondement de la solidarité intellectuelle et morale de l'humanité⁵.

Les États membres de l'UNESCO se sont ainsi engagés à fonder les conseils des arts et d'autres institutions en soutien à la culture. Pourtant, le risque était grand de voir ces institutions détournées de leur fonction première – contribuer à la paix – et devenir des outils de propagande au service du pouvoir. C'est ce qui s'est produit au Canada. Pierre Elliott Trudeau déclare en 1964 :

Un des moyens de contrebalancer l'attrait du séparatisme, c'est d'employer un temps, une énergie et des sommes énormes au service du nationalisme fédéral. Il s'agit de créer de la réalité nationale une image si attrayante qu'elle rende celle du groupe séparatiste peu intéressante par comparaison. Il faut affecter une part des ressources à des choses comme le drapeau national, l'éducation, les conseils des arts, les sociétés de diffusion radiophonique et de télévision, les offices du film⁶.

Fort d'institutions mises à contribution, Trudeau n'a pas encouragé le respect entre les peuples du Canada comme le recommande l'UNESCO ; il s'est plutôt obstiné à nier leur existence, attisant lui-même les tensions sociales qui le conduisirent à promulguer, en 1970, les mesures de guerre⁷. Suite à la Crise d'octobre, le sociologue Fernand Dumont écrit :

5 Acte Constitutif, UNESCO

http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=15244&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html (consulté le 8 janvier 2013).

6 Pierre Elliot Trudeau, « Fédéralisme, nationalisme et raison », *À contre-courant. Textes choisis 1939-1996*, Montréal, Stanké, 1996, p. 198. Texte tiré d'une conférence prononcée en 1964.

7 L'armée fut de nouveau mobilisée en 1990 afin d'intervenir auprès d'un autre peuple minoritaire, Mohawk cette fois.

Il y a cinq ans, beaucoup d'entre nous n'étions pas parvenus à la solution de l'indépendance: nous aurions considéré avec le plus grand intérêt un programme de réforme constitutionnelle. Si nous en sommes arrivés à la séparation, c'est que M. Trudeau et ses amis ont refusé de considérer que les questions que se posaient la plupart des Québécois pouvaient avoir quelque fondement⁸.

Le Conseil des arts du Canada fut fondé en 1957 – et attendit son 40^e anniversaire, en 1997, avant d'ajouter les mots «for the Arts» à son appellation anglaise «Canada Council⁹». La Commission canadienne pour l'UNESCO est administrée par le Conseil des arts du Canada, une filiale de Patrimoine Canada¹⁰, lui-même fondé au lendemain du référendum de 1995 en tant qu'organe de propagande du Canada fédéré – comme le fut avant lui l'Office national du film¹¹. Patrimoine Canada n'a pas d'équivalent aux niveaux provinciaux et municipaux: il est le vaisseau amiral de la très politique culturelle canadienne qui considère «qu'un pays est souverain en matière de culture lorsqu'il dispose de la liberté nécessaire pour prendre les décisions qui s'imposent quant à son avenir culturel [...]»¹². Conséquemment, le ministre du Patrimoine, duquel relève directement Patrimoine Canada, n'a pas à se gêner pour «prendre les moyens qui s'impo-

8 Fernand Dumont, *La vigile du Québec*, Bibliothèque québécoise, Montréal, 2001 [1971], p. 199.

9 «Les arts et la politique culturelle canadienne», Parlement du Canada, 15 octobre 1999
<http://www.parl.gc.ca/Content/LOP/ResearchPublications/933-f.htm>
 (consulté le 8 janvier 2013).

10 «Le conseil d'administration [du Conseil des Arts du Canada] rend compte de ses activités au Parlement par l'entremise de Patrimoine Canada.» Rapport annuel 2010-2011 sur la gouvernance du Conseil des Arts du Canada
<http://canadacouncil.ca/NR/rdonlyres/022EC873-B7A6-4440-BF20-78B55A22AoE4/o/Gouvernance201011.pdf> (consulté le 8 janvier 2013).

11 ONF, <http://www.onf.ca/historique/about-the-foundation> (consulté entre le 8 janvier 2013).

12 «Les arts et la politique culturelle canadienne», *Parlement du Canada*, *op. cit.*

sent» lorsque l'utilisation des fonds publics ne lui convient pas – comme l'a appris récemment, à ses dépens, le rappeur Manu Militari¹³. En revanche, le ministre semble bien content que Patrimoine canadien, impliqué dans le scandale de Minutes du Patrimoine, subventionne la revue québécoise *Summum* («Le magazine no 1 pour hommes au Québec») et le *Festival militaire de Montréal* en plus d'offrir gratuitement, à tout citoyen qui en fait la demande, des photographies de la Reine d'Angleterre.

Le Conseil des arts ne fait pas la promotion de l'identité du peuple québécois, mais celle d'une fiction juridique nommée «Canada». Répéter aux minorités culturelles du Dominion qu'elles sont égales entre elles – comme le fait le Conseil – devient une façon de les empêcher de revendiquer quoi que ce soit et de consolider le pouvoir de la majorité du Canada anglais qui, en réprimant le nationalisme des autres, confirme le sien même. «Le Conseil des arts du Canada, engagé à respecter l'équité et l'inclusion, accueille les demandes provenant des diverses communautés autochtones, culturelles et régionales¹⁴» et contribue ainsi à faire oublier que jamais les Canadiens français (ni les Premières Nations, ni les Acadiens, ni les Métis du Manitoba), en tant que peuple, n'ont donné leur accord à aucune des constitutions britanniques adoptées de 1763 à 1982. Le néocolonialisme britannique que subit le Québec contredit de toute évidence l'esprit de la Convention de l'UNESCO.

13 «Sur les réseaux sociaux, le ministre du Patrimoine canadien lui-même a effectué une charge à fond de train contre l'artiste et la décision de lui accorder des fonds.» Philippe Teisceira-Lessard, «Rappeur controversé: James Moore s'en mêle», *La Presse*, 30 juin 2012
<http://www.lapresse.ca/actualites/quebec-canada/national/201206/30/01-4539795-rappeur-controverse-james-moore-sen-mele.php> (consulté entre le 8 janvier 2013).

14 Conseil des arts du Canada

<http://www.canadacouncil.ca/> (consulté le 8 janvier 2013).

Conséquences

La marginalisation de notre culture commune, la dissolution des liens sociaux et les incivilités qui en résulteront vont nous rappeler que le réel existe.

Et ça fera mal.

Et cette douleur sera notre chance et notre espoir¹⁵.

– Bernard Émond, 2010

Dans le domaine de la musique d'art, notre condition néocoloniale et le désœuvrement auquel il conduit ont des répercussions certaines. En voici quelques-unes :

1. Le Québécois Nézet-Séguin jouant le deuxième violon à Sagard (2012) alors que Nagano, placé à la tête de l'Orchestre symphonique de Montréal (OSM), reçoit 1,5 million de dollars – pour quinze semaines de travail¹⁶ – sans qu'on exige de lui qu'il valorise les compositeurs québécois.
2. La lettre (demeurée morte) du compositeur Gilles Tremblay adressée « à Robert Rabinovitch, président de la Société Radio-Canada, et à l'Honorable Liza Frulla, ministre du Patrimoine canadien¹⁷ » (2004), lettre dans laquelle Daniel Turp rapporte que :

Tremblay qualifiera de « véritable catastrophe » la création de la chaîne Espace musique et évoquera le « méli-mélo de dispersion mentale », la « mélasse culturelle » où ne subsistaient plus que « quelques oasis souvent placées aux moments de la journée les moins accessibles ».

15 Bernard Émond, « Le réel », *Il y a trop d'images*, Lux Éditeur, Montréal, 2011 [2010], p. 107.

16 Guillaume Bourgault-Côté, « Le fédéral limiterait-il le salaire de Nagano », *Le Devoir*, 13 septembre 2010
<http://www.ledevoir.com/politique/canada/296102/le-federal-limiterait-il-le-salaire-de-nagano> (consulté le 9 janvier 2013).

17 Daniel Turp, « Gilles Tremblay et le devenir musical du Québec : un homme d'idées, de convictions et de projet », *op.cit.*, p. 85.

Il condamnera aussi la disparition des émissions littéraires et artistiques, le départ de commentateurs et de journalistes compétents et, en définitive, la « destruction d'un patrimoine précieux témoign[ant] d'une insensibilité artistique inconcevable et d'une ignorance notoire du milieu¹⁸ ».

3. La disparition du « Concours national des jeunes compositeurs » de la radio d'État (2009) et du « Prix international de composition de l'OSM » (2007), ce qui s'inscrit en toute logique avec les deux points précédant.
4. La nomination du chef d'orchestre Raffi Armenian au poste de directeur du Conservatoire de musique de Montréal (2008-2011) alors que cet homme n'a aucune estime pour la musique d'art québécoise et répète à qui veut l'entendre que nous n'avons pas de patrimoine national.
5. L'abolition des programmes « PromArt » et « Routes commerciales » du Conseil des arts du Canada (2008). Le conseil ne s'en cache pas : il oriente de plus en plus ses programmes vers la satisfaction des besoins de la population *canadian* plutôt que ceux des créateurs¹⁹.

18 *Ibid.* Monsieur Turp mène le Mouvement Radio-Québec avec l'appui de Monsieur Tremblay

<http://www.danielturpqc.org/pagexperso.php?id=21>

19 Il s'inspire pour ce faire d'une étude de sa mère patrie britannique intitulée « What people want from the arts »

<http://www.artscouncil.org.uk/media/uploads/downloads/whatpeoplewant.pdf>

<http://www.pressegauche.org/spip.php?article12364>

(consulté le 23 novembre 2012)

Suivant de près ce qui se passe au Conseil, la musicienne Louise Campbell nous informe : « La musique est perçue comme étant en bonne position relativement aux enjeux principaux, particulièrement du côté de l'intéressement du public. Faire de cet intéressement une priorité aidera le CAC [Conseil des Arts du Canada] relativement aux politiques internes du fédéral, puisque cela soulignera l'importance et le rôle du financement public des arts pour servir le public canadien. [...] Bien que cela ne fasse

Dans ce contexte, soutenir les tournées internationales devient inutile.

Conclusion

Durant des années, nous préférons être un tel, ou tel autre, plutôt qu'être ce que nous sommes et que nous seuls pouvons être²⁰.

Paul-Émile Borduas, 1947

De plus en plus, il apparaît que la perspective de la musique d'art et celle du peuple québécois sont de faire face à la menace que représentent pour eux le multiculturalisme *canadian* et la culture de masse. La musique d'art, tout comme le peuple québécois, doivent parvenir à s'autodéfinir et accéder à un statut souverain sous peine de disparaître au profit du profit. □

pas partie du plan de changements, le CAC subit des pressions internes en vue d'évaluer strictement l'efficacité organisationnelle et l'utilisation responsable des fonds. Compte tenu de ces pressions et de la concurrence croissante dans l'obtention de financement, il est important de répondre rapidement et adéquatement aux lignes directrices.» Louise Campbell, «Le plan de changements du Conseil des Arts», Réseau canadien pour les musiques nouvelles, janvier 2013

<http://www.reseaumusiquesnouvelles.ca/fr/15th-edition-cnmm-bulletin/> (consulté le 1er février 2013).

20 Paul-Émile Borduas, *Écrits I*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1987, p. 275.

Danic Parenteau*

LE NÉOLIBÉRALISME, L'ALTERMONDIALISME ET LA QUESTION NATIONALE**

Alors que cette doctrine économique s'affichait il y a encore quelque temps comme un sujet central dans les débats politiques au Québec, le néolibéralisme connaît aujourd'hui un certain essoufflement. D'une part, force est de reconnaître que les représentants de l'ordre économique n'affichent plus une même confiance quasiment aveugle dans cette doctrine. Il est vrai que la crise financière mondiale qui dure depuis 2008 et plus récemment la crise de l'euro sont venues lui porter un dur coup. Il apparaît aujourd'hui moins évident de mettre de l'avant les bienfaits des médecines néolibérales, lesquelles sont grandement responsables de la crise actuelle... Sur le plan politique, nous n'en sommes plus à l'époque des appels à la libéralisation à tout crin des marchés, à l'inévitable «réingénierie» de l'État ou à la promotion des politiques d'ajustements structurels.

D'autre part, on voit également que le néolibéralisme tient une place plus discrète dans le discours progressiste, alors qu'il était, il n'y a encore pas si longtemps, la cible privilégiée et soutenue d'attaques et de condamnations de toutes sortes ; cette doctrine étant alors décriée comme responsable

* Professeur au Collège militaire royal de Saint-Jean

** Le présent texte a servi dans une version préliminaire à une communication prononcée dans le cadre du dernier colloque de l'Institut de recherche sur le Québec le 3 novembre 2012.

de toutes les dérives du capitalisme contemporain. La place somme toute effacée occupée par ce thème dans le discours des acteurs du «printemps érable» témoigne à mes yeux d'un tel essoufflement. Il en a certes été question au cours de ce printemps. On se rappelle par exemple que la hausse des droits de scolarité a été décriée par certains militants de la CLASSE comme une mesure «néolibérale» – en toute franchise, une véritable mesure néolibérale aurait été de privatiser le système universitaire québécois et non pas simplement de hausser les droits de scolarité dans le cadre d'un système public... mais heureusement nous n'en sommes pas là. Mais de manière générale, cette question du néolibéralisme n'a pas été centrale dans le discours des associations étudiantes et de leurs sympathisants. Au contraire, «bien commun», «droit à l'éducation», «accessibilité à l'éducation pour tous», tels ont surtout été les principaux idéaux qui se sont plutôt fait entendre chez les étudiants grévistes et leurs sympathisants lors des manifestations du printemps dernier.

Le présent essai se propose de dresser un bilan de *l'effet qu'a pu avoir le néolibéralisme sur la question nationale québécoise* ces dernières années. Une tentative de bilan qui ne saurait être autrement que provisoire, car même si cette doctrine économique connaît un certain essoufflement, il est néanmoins encore trop tôt pour décréter sa mort. Au demeurant, une doctrine, une idéologie ou un dogme, ça ne meurt en réalité jamais, même s'il est vrai qu'ils peuvent entrer, après des périodes de forte diffusion, dans un long sommeil au gré des époques. Profession de foi d'un idéaliste ici.

La thèse que je souhaite défendre est que le principal effet du néolibéralisme sur la question nationale ces dernières années n'est pas à trouver dans son influence négative *directe* – même si une telle influence existe bel et bien ; je

m'y attarderai brièvement plus loin – , mais, paradoxalement, dans ce qu'il convient de reconnaître comme un effet négatif *indirect*, c'est-à-dire dans la réaction politiquement organisée au néolibéralisme, à savoir dans l'altermondialisme. Ce sont les réactions au néolibéralisme, sous la forme de cette lutte organisée en altermondialisme, qui se sont avérées les plus dommageables à la question nationale.

Pour le dire simplement et de manière schématique, au jeu de la concurrence des forces politiques au Québec ces dernières années, c'est à gauche, chez les altermondialistes, dont la principale raison d'être politique est la lutte au néolibéralisme, que le camp souverainiste a perdu le plus de «capacités de mobilisation sociale et politique» et non à droite, chez ceux qui se réclament de cette doctrine économique.

Sur le néolibéralisme comme «doctrine économique»

Avant d'aller plus loin, j'aimerais apporter quelques précisions conceptuelles sur ce que j'entends par «néolibéralisme». Le néolibéralisme n'est pas à strictement parler une «idéologie politique», mais une *doctrine économique* qui met de l'avant le principe d'une «libéralisation» de tout ce qui pourrait constituer des «entraves» au développement de l'économie capitaliste. «Libre-échange», «libéralisation des marchés» et «libre concurrence» sont ses mots d'ordre.

En soi, cette doctrine repose sur ce que l'on pourrait qualifier de vision «économiste» du monde, c'est-à-dire une vision par laquelle tout est saisi à l'aide d'une lunette économique; l'économie étant la mesure de toute chose. Aussi, les mesures prônées par cette doctrine économique concernent-elles en général le domaine de l'économie et des politiques économiques et non pas, à proprement parler, les

politiques sociales ou les institutions comme telles, sauf si celles-ci sont perçues comme représentant des « entraves » à la libre circulation du capital. Aussi, en raison du caractère englobant de la vision « économiciste » qu'il défend, le néolibéralisme en est-il venu à nommer ce qui a presque tout d'une *idéologie* politique.

Pour être plus précis, l'idéologie politique qui se rapporte au néolibéralisme est le « libertarianisme », dont le programme politique peut se résumer à une vision minimaliste de l'État, un laisser-faire total en matière de régulation morale, une conception du monde également « économiciste » et une souscription totale au système de l'économie de marché, au capitalisme.

Pour les besoins de la présente analyse, je gommerai une telle distinction conceptuelle entre cette doctrine économique à tendance idéologique et cette idéologie politique à forte dimension économique pour ne parler, indistinctement, que de « néolibéralisme ».

Les effets directs du néolibéralisme sur la question nationale

Ainsi, à quelle sorte de concurrence idéologique le camp souverainiste a-t-il été confronté ces dernières années avec le néolibéralisme ? Je m'attarderais ici à quatre facteurs explicatifs.

1. Une vision incompatible avec l'État national québécois

Premièrement, le néolibéralisme repose sur une aversion à l'égard de l'État, notamment dans sa forme actuelle, l'État-providence. En effet, conformément à la vision du monde sur laquelle il se fonde, cette doctrine est incapable

de voir dans l'État-providence, et les institutions politiques en général, autre chose que des « entraves » au capital, des obstacles au libre marché. Cette aversion, précisons-le, ne va pas jusqu'à se traduire, comme dans le cas de l'anarchisme libertaire, en un appel à l'abolition pure et simple de l'État. Pour le néolibéralisme, l'État devrait être réduit à ses seules fonctions essentielles, c'est-à-dire ses fonctions dites « régaliennes ». Juste ce qu'il faut comme structures étatiques pour que l'économie capitaliste puisse rouler rondement.

Or, cette position « antiétatique » est largement incompatible avec le nationalisme québécois contemporain, lequel manifeste au contraire un préjugé en général assez favorable à l'égard de cette institution, ici, de l'État québécois, et ce même dans sa forme incomplète actuelle, comme simple État fédéré. On trouve en effet une position « étatiste » chez la plupart des nationalistes québécois contemporains – à tout le moins depuis que l'État provincial québécois s'est transformé en un État-providence dans les années 1960 –, aussi bien chez ceux qui logent plus à gauche – l'État-providence étant alors perçu chez eux comme garant d'une saine social-démocratie –, que ceux qui logent plus à droite sur le clivage politique – l'État-providence s'offrant aux yeux de ces derniers comme le garant de l'identité de la nation ou comme le principal levier d'un programme économique nationaliste.

Cette attitude positive à l'égard de l'État tient au fait que l'État québécois continuera toujours d'être perçu par les nationalistes comme *un puissant outil aux mains de la nation québécoise*. Il représente un instrument capital pour l'existence politique et la survie de notre nation. Dans le rapport de force qui est celui du Québec avec le reste du Canada, et de manière plus large avec le reste de l'Amérique anglo-saxonne ou contre les puissances économiques

mondialisées, l'État québécois constitue un instrument indispensable pour la sauvegarde et l'épanouissement de notre nation « minoritaire » sur le continent nord-américain. Les Québécois nationalistes savent très bien que sans l'État du Québec, sans cet État interventionniste, capable, par exemple de légiférer en matière de langue, d'éducation ou d'immigration, le sort des Québécois pourrait davantage ressembler à celui moins enviable des Franco-Canadiens, des Acadiens ou des Louisianais...

2. Une vision « économiciste » du monde aveugle à la question nationale

Deuxièmement, le néolibéralisme souscrit à une vision « économiciste » du monde qui est difficilement conciliable avec la vision qui sous-tend la question nationale. Pour le néolibéralisme, l'économie est la mesure de toute chose, y compris, dans le domaine politique. Ainsi, les grandes questions politiques, au premier plan, la question nationale, préoccupent généralement très peu les tenants de cette doctrine. Car cette question entre difficilement dans les paramètres de sa vision « économiciste » du monde. Pour le néolibéralisme, il se trouvera toujours des questions plus « urgentes » à s'occuper; de « vraies affaires » auxquelles s'attaquer avant que cette question mérite une attention particulière.

C'est que les tenants de cette doctrine ont tendance à réduire le politique à une simple question de bonne gestion économique. Mais administrer une communauté ne sera jamais la même chose que « gouverner ». Administrer n'est pas inculquer une « direction » à une société, à un peuple, mais toujours simplement gérer, soit veiller à la bonne conduite des affaires de l'État dans la continuité, sans remise en cause de l'orientation générale de celui-ci.

Or, le nationalisme est toujours par définition un discours non pas sur la bonne «gouvernance» de l'État ou de la nation – même s'il est vrai que certains souverainistes ont pu être tentés ces dernières années de reformuler leur discours autour d'une telle approche, sans grands succès d'ailleurs –, mais *sur sa direction générale, sur une vision du destin qui attend cette nation*. Nous sommes dans un tout autre registre qui est celui de la «grande politique». Et à force d'être martelé, ce discours sur la gouvernance ou sur les «vraies affaires» a certainement eu pour effet de contribuer à disqualifier le discours nationaliste québécois. Tant et aussi longtemps que les débats politiques au Québec vont continuer à se maintenir à ce niveau de discussion, tant qu'ils continueront de porter sur de simples questions d'intendance, il est normal que le projet de souveraineté apparaisse «déconnecté» des «vraies affaires».

3. Une conception de l'action politique insensible à tout projet national

Troisièmement, dans le même ordre d'idées, le néolibéralisme met de l'avant une vision du monde fondée sur une valorisation de *l'agir individuel au détriment de l'agir collectif*; une vision qui est évidemment largement incompatible avec la vision nationaliste, qui privilégie ce dernier type d'agir. Au nom de sa vision «économiste», le néolibéralisme estime que les individus, laissés à eux-mêmes, soumis aux moins d'entraves possibles, sont par nature plus à même d'agir efficacement sur le plan économique qu'un organisme centralisé et une action collective planifiée, aussi bien intentionnée soit cet organisme, aussi bien réfléchie soit cette action.

Tout discours nationaliste interpelle toujours une forme d'agir collectif, qui es celui de la prise en charge d'une nation par elle-même au nom de ses intérêts collectifs.

Les réponses apportées par tout mouvement nationaliste à la question nationale sont toujours par définition des décisions *touchant l'orientation générale de la nation*. L'un des principaux effets négatifs du discours néolibéral sur la question nationale est bien sûr d'avoir contribué à disqualifier l'idée même de « grands projets », lesquels sont toujours de grandes réalisations collectives. Non pas que le projet de faire du Québec un pays – la solution proposée par le camp souverainiste pour régler la question nationale – soit foncièrement incompatible avec le néolibéralisme – même si elle est certes difficilement conciliable –, mais que cette doctrine est sourde à l'idée même d'un tel grand projet, précisément dans la mesure où derrière ce projet se cache un projet collectif, l'expression d'un agir collectif.

Cette pensée du tout économique a pour effet de se traduire par une sorte de *disqualification* du politique, dans la mesure où elle tend à dénaturer ses finalités. Ce qui a pour effet de contribuer au désenchantement général des citoyens à l'égard de la chose publique en général. Et dans un tel contexte de cynisme ambiant, où le lien de confiance qui existe entre les citoyens et la classe politique ou même les institutions politiques en général est brisé, on ne peut s'étonner qu'un projet politique de la nature de celui proposé par le camp souverainiste ne recueille pas les appuis espérés... Le projet souverainiste consiste ni plus ni moins qu'à « démanteler » un pays du G8 pour fonder ici en ce coin d'Amérique du Nord un autre État; ce dont certains souverainistes ne semblent pas toujours capables de prendre la mesure. Pour espérer possible un tel projet, encore faut-il que la population puisse avoir confiance dans les capacités des institutions politiques et de leurs représentants, les hommes et femmes d'État, de réaliser un projet d'une telle ampleur. Cela tient à une condition élémentaire.

4. Une vision «libre-échangiste» du monde en porte-à-faux avec une vision nationaliste

Quatrièmement, le néolibéralisme souscrit à une vision «libre-échangiste» du monde, laquelle est en porte-à-faux avec la vision nationaliste qui place la nation au cœur de ses préoccupations. La vision néolibérale repose en effet sur une conception «atomistique» de la société, c'est-à-dire une conception libérale individualiste où la société offre le portait d'un agrégat d'agents économiques rationnels, d'individus autonomes. De cette conception de la société découle une conception du monde que l'on pourrait qualifier de «libre-échangiste», laquelle se distingue à mes yeux de celle dite «cosmopolite», à la manière de la vision défendue par les militants altermondialistes par exemple, même si ces deux visions présentent de nombreuses similitudes ; j'y reviendrai plus loin.

Le néolibéralisme adhère à une vision «libre-échangiste», laquelle en appelle à l'abolition des frontières au nom du principe qu'elles constituent des «entraves» à la libre circulation des capitaux, des ressources, mais surtout de la main-d'œuvre, c'est-à-dire des individus autonomes dans le grand marché mondialisé. Cette vision est bien sûr aux antipodes du nationalisme qui place au centre de sa vision du monde un sujet collectif, la *nation*, qui sans lui prêter une individualité propre – on serait tenté de dire une «ontologie» propre, une catégorie aujourd'hui bannie des sciences sociales ou de la philosophie – à la manière de ce que l'on trouve chez l'individu dans les sociétés libérales, reconnaît tout de même à la nation un statut distinct. La nation sera toujours plus qu'un simple amalgame arbitraire d'individus, plus qu'un simple agrégat de personnes autonomes résultant d'une libre adhésion volontaire. La nation est un sujet collectif qui jouit en quelque sorte d'une existence propre.

Ces quatre éléments propres au néolibéralisme – je résume : une position « antiétatique », une vision « économiciste » du monde, une valorisation de l'« agir individuel » au détriment de l'agir collectif et une vision « libre-échangiste » du monde – et le discours qui les a portés n'ont pas été sans avoir d'effets ces dernières années sur la question nationale. Mais ces effets ont été selon moi moindres que ceux résultant de l'action politique altermondialiste.

Le mouvement altermondialiste et la question nationale québécoise

Mais avant d'aller plus loin, il convient de clarifier ce que j'entends par « mouvement altermondialiste ». Ce dernier se caractérise par une extrême diversité, puisque se côtoient en effet au sein de cette « galaxie » politique les idéaux progressistes, libertaires, anticapitalistes, féministes, écologistes, collectivistes, communistes, tiers-mondistes, « citoyennistes », etc. Par delà cette diversité, on peut néanmoins voir que *le principal dénominateur commun de ceux qui se réclament de ce mouvement est cette critique du néolibéralisme*. Ce mouvement n'a jamais été contre la « mondialisation », d'où la correction sémantique apportée tôt par ceux qui s'en réclament pour décrire leur mouvement – on se rappelle qu'au début on parlait de mouvement « antimondialisation », par exemple en 1999 lors des manifestations à Seattle contre le sommet de l'OMC qui s'y tenait. Le mouvement altermondialiste est un mouvement organisé contre la mondialisation dans sa forme actuelle dite « néolibérale » (ou simplement « libérale »). Les militants de ce mouvement souscrivent à l'idée qu'une autre – qu'une « alter » – mondialisation est possible. La lutte au néolibéralisme a toujours constitué depuis l'apparition de cette nouvelle forme de contestation politique, le premier élément rassembleur de ceux s'en réclamant. En simplifiant et en caricaturant un

peu, on peut dire que pour faire partie de l'altermondialisme, il suffit de « détester » le néolibéralisme...

Ce lien intime entre néolibéralisme et altermondialisme est si déterminant que selon moi, le destin de ce mouvement politique est intimement lié à celui de cette doctrine; l'essoufflement actuel du néolibéralisme permet à mes yeux également d'expliquer celui peut-être moins visible, mais tout aussi réel, de l'altermondialisme. Si j'ai pu dire en introduction qu'une doctrine ou une idéologie ne meure jamais, il en est tout autre d'un mouvement politique qui lui peut bien un jour s'éteindre complètement, même si les idées qui l'ont portée elles sont pérennes.

Je me permets ici d'ouvrir une parenthèse. Là se trouve selon moi toute la difficulté dans laquelle se trouve actuellement Québec solidaire qui précisément est apparu dans ce contexte d'émergence de l'altermondialisme au Québec. On se rappelle que ce parti est né de la volonté de *traduire politiquement* cette nouvelle forme de contestation politique. Le parti d'Amir Khadir et de Françoise David s'est dès le début présenté en quelque sorte comme la branche politique du mouvement altermondialiste. Il y avait bien entendu au départ plus que cela dans ce parti, dans la mesure où cette formation trouvait également appui sur des traditions politiques bien antérieures à cette nouvelle forme de contestation. Pareillement, l'altermondialisme québécois ne saurait se réduire à Québec solidaire, puisqu'il existe également à l'extérieur de ce parti. Mais la filiation entre l'altermondialisme et ce parti est assez nette.

Or, l'essoufflement actuel de l'altermondialisme, lié à celui du néolibéralisme, ne sera pas sans conséquence sur l'avenir de cette formation politique qui peine à devenir la force politique qu'elle souhaitait être à sa fondation, et ce, malgré

sept années d'existence. Les événements du « Printemps érable » auraient pu, ou du, se traduire, il était permis de le croire, en gains électoraux importants pour ce parti politique le 4 septembre dernier. Or, ce parti ne récolta qu'à peine un peu plus de 6 % des votes, alors qu'il avait récolté 3,9 % à l'élection de 2008. En comparaison, lors de son premier test électoral deux années après sa fondation, le Parti québécois avait récolté 23,06 % des votes et trois ans plus tard, 30,22 %. Ceux qui espéraient une vague orange au Québec l'an dernier, après celle de 2011 à Ottawa, sont probablement très déçus... Je pense que l'avenir de Québec solidaire comme force politique autonome est incertain. Pour continuer d'exister – et je pense qu'une bonne partie des forces politiques que ce parti incarne conservent toute leur pertinence sur la scène politique québécoise –, Québec solidaire n'aura peut-être d'autres choix que de se résoudre à faire converger ses forces vers une coalition plus large. Je reviendrai sur cette question en conclusion.

Quels ont été les effets de l'altermondialisme sur la question nationale ?

À mes yeux, dans le jeu concurrent des idéologies politiques et des forces politiques, l'altermondialisme, comme discours et comme mouvement politique, a réussi ces dernières années à rallier de nombreux militants, chez qui on aurait pu normalement *s'attendre à trouver des partisans du projet souverainiste*, mais dont l'engagement politique passe désormais plutôt par d'autres causes, que ce soit la cause écologiste, le combat féministe, l'engagement citoyen, la démocratie participative, etc., des causes qui se rattachent toutes à cette mouvance altermondialiste. Si je dis, « chez qui on aurait pu *normalement* s'attendre à », c'est que depuis l'émergence du souverainisme dans les années 1960, la gauche modérée a toujours été l'une des « principales

colonnes» de cette option politique, alors qu'une bonne partie de la gauche plus radicale, notamment communiste ou anarchiste libertaire, s'est toujours refusé à embrasser ce projet «bourgeois». Entendons-nous: le souverainisme n'est pas et n'a jamais été exclusivement un projet progressiste – la question nationale n'est ni de gauche ni de droite, car elle transcende précisément toute variante progressiste ou conservatrice. Aussi trouve-on au sein du mouvement souverainiste, et ce, depuis ses tout débuts, de nombreux «conservateurs nationalistes», pensons par exemple aux militants du Ralliement national (RN) qui ont rejoint René Lévesque pour fonder le Parti québécois en 1968, et même certains conservateurs économiques, pensons aux militants de l'Action démocratique du Québec (ADQ) qui ont joint la grande alliance souverainiste le 12 juin 1995. Mais l'appui à ce projet par les progressistes modérés a toujours été important, non pas en raison d'un quelconque soubassement idéologique nécessaire à sa manifestation politique, mais en raison de la mobilisation sociale et politique que les militants progressistes sont capables d'engendrer. Car force est d'admettre que dans toute société, les mouvements progressistes constituent toujours de formidables forces de mobilisations sociale et politique. Des forces de mobilisations incontestablement plus importantes que les forces conservatrices, lesquelles, en revanche, savent en général mieux résister aux modes idéologiques... Forces de mobilisation sociale et politique dont a pu bénéficier précisément le camp souverainiste à ses débuts, et ce, jusqu'au dernier référendum de 1995, mais qu'il a en partie perdues depuis la montée en puissance de l'altermondialisme. Or, compte tenu de la nature du projet politique souverainiste, lequel implique un changement en profondeur de l'ordre politique et constitutionnel canadien, cette capacité de mobilisation sociale et politique est essentielle, nécessaire même. En toute honnêteté, il est difficile d'imaginer que ce projet de

pays puisse réussir sans l'appui de cette gauche modérée. Et c'est en privant le mouvement souverainiste d'une bonne partie de cette capacité de mobilisation sociale que l'altermondialisme a pu lui nuire ces dernières années.

Le projet souverainiste a depuis le début été largement porté par les progressistes modérés, qui lui ont fourni une bonne partie de sa force de mobilisation sociale et politique. Ce n'est pas que les militants se réclamant de l'altermondialisme aient complètement abandonné l'option de la souveraineté – pensons à Québec solidaire par exemple qui est effectivement un parti souverainiste –, mais l'importance de ce projet dans l'action politique de nombreux militants altermondialistes s'affiche de manière plus discrète. Chez les uns, plutôt que d'être conçu l'élément central auquel toutes les autres questions puissent se rapporter, cet objectif politique apparaît simplement comme une dimension d'un projet politique plus large. Alors que chez d'autres, le projet de souveraineté du Québec est saisi sous un angle essentiellement «instrumental»: la souveraineté étant alors perçue comme un simple instrument en vue d'ériger ici une société plus verte, plus solidaire, plus féministe, etc. Force est de reconnaître que le projet de souveraineté ne constitue manifestement pas un enjeu grandement mobilisateur chez les altermondialistes. Dire cela n'est pas affirmer que les altermondialistes sont «fédéralistes» ou «antisouverainistes», mais que la question de la souveraineté ne représente pas chez eux un enjeu prioritaire dans leur action politique.

Pour bien saisir cela, il convient maintenant de voir, dans le discours altermondialiste, ce qui a pu conduire ces militants à s'éloigner du projet souverainiste. Je m'attarderai ici à deux éléments.

1. Une vision «cosmopolitique» du monde incompatible avec la vision nationaliste

Premièrement, l'altermondialisme endosse une vision «cosmopolitique» du monde, laquelle est largement incompatible avec la perspective nationaliste québécoise. Le cosmopolitisme dont il est ici question renvoie à une forme d'adhésion au «monde» dans son ensemble comme unité de sens, comme objet d'identification et sujet d'attachement et d'identification chez les altermondialistes. Le «monde» est désormais vécu comme un «village planétaire», en ce qu'il représente pour ces militants une unité symbolique unifiée, à laquelle ils se sentent appartenir. Les altermondialistes aiment en général à concevoir le monde comme leur foyer, leur patrie.

Cette adhésion à une vision cosmopolitique du monde invite une remarque. L'une des grandes innovations idéologiques du mouvement altermondialiste a été son abandon de l'idée de «classe sociale», catégorie conceptuelle et politique centrale de tout mouvement de gauche depuis le communisme scientifique de Karl Marx. L'altermondialisme est né d'un désir explicite d'aller au-delà de cette division binaire du monde entre «classe bourgeoise» et «classe prolétarienne», laquelle ne refléterait plus adéquatement la division du travail ici en Occident, ni encore moins, celle qui structure l'ordre international. Pour être plus juste, on doit souligner que cette catégorie de «classe sociale» n'est pas encore totalement morte et enterrée à gauche. On a pu en effet voir au printemps dernier le mouvement Occupons Montréal (et avant, Occupy Wall Street) réactualiser cette vieille idée, sous cette formule accrocheuse et politiquement efficace du «99 % opposé au 1 %». Mais cette formule est néanmoins surtout restée au niveau du simple slogan dans le discours altermondialiste.

J'ajouterai que cette vision cosmopolitique s'ancre dans une conception «atomistique» de la société; une vision selon laquelle la société n'est rien d'autre qu'un agrégat d'individus, à savoir un ensemble de citoyens mondialisés. Cette adhésion à une telle conception de la société constitue assurément, paradoxalement, l'une des affinités que partage l'altermondialisme avec le néolibéralisme, même si cette vision se décline de manière différente dans le discours de l'un et de l'autre. Avec le néolibéralisme, comme je l'ai souligné plus haut, une telle conception de la société se traduit par une vision «libre-échangiste» du monde laquelle, sous un mode essentiellement *négatif*, exprime une volonté d'abolir toutes les frontières. Celles-ci étant perçues comme des entraves à la libre circulation des individus, c'est-à-dire ici, des agents économiques à l'intérieur du grand marché mondial de l'emploi – ou des marchandises et des capitaux sur le grand marché mondial. Avec l'altermondialisme, cette conception atomistique de la société se décline plutôt quant à elle sur un mode *positif*, qui est celui d'un sentiment d'appartenance des individus, des citoyens, à l'égard du monde dans son ensemble – du «κόσμος», dans le sens grec du terme –, par delà les sentiments qu'ils peuvent continuer de maintenir vis-à-vis de leur communauté locale. Le monde est devenu, sur le mode de la célébration, ce «village planétaire».

Une telle vision cosmopolitique du monde est évidemment difficilement conciliable avec le nationalisme qui reconnaît à la nation une place centrale dans sa représentation du monde. Qu'un mouvement de gauche n'adopte pas la catégorie sociale de «nation» ou qu'il s'en montre critique, cela n'est rien de nouveau au vu de l'histoire de cette grande famille politique. Au sein de la gauche classique, on trouve bien, notamment chez de nombreux marxistes, une conception très critique de l'idée de nation et du nationalisme par extension – le nationalisme étant perçu chez eux comme

une idéologie essentiellement bourgeoise et par suite dangereuse. Or, cette attitude critique à l'égard de la nation a cédé le pas chez les altermondialistes à une réaction qui tient plus de l'incompréhension, de l'indifférence, voire du mépris. L'altermondialisme n'est pas foncièrement *antinationaliste*. Ce n'est plus tellement que cette idée est jugée dangereuse, puisque bourgeoise, mais bien plutôt que cette idée est en vérité *dépassée*. À l'ère de la mondialisation, de l'ouverture au monde, de la célébration de l'avènement d'un village planétaire mondialisé, les nations sont devenues des communautés trop petites, des vestiges d'une époque révolue. Le monde est le nouvel horizon de sens pour l'ensemble des individus qui habitent la planète et dans ce nouvel horizon, les nations sont devenues obsolètes.

2. Une vision désincarnée de l'État irrécyclable avec le projet politique souverainiste

Deuxièmement, l'altermondialisme souscrit à une vision désincarnée de l'État. Parmi les grands combats politiques menés par l'altermondialisme, on trouve certes celui de la défense de l'État – on exclut ici la frange plus libertaire, minoritaire au sein de ce mouvement, qui s'est toujours refusée à cette lutte. Le mouvement altermondialiste défend en général en effet l'État-providence contre les forces néolibérales qui appellent à une réduction drastique de sa taille. Cela prend la forme d'une lutte pour la préservation des acquis sociaux et d'une revalorisation de l'État et des services publics. Fidèles à l'idéal progressiste qui les anime, les altermondialistes conçoivent l'État-providence comme un progrès dans l'histoire de l'humanité, lequel il convient de préserver.

Par ailleurs, il paraîtrait certainement très curieux pour un militant de la I^{ère} Internationale s'il était ramené à la vie aujourd'hui de voir des mouvements politiques se réclamant

de la gauche en appeler à la préservation de l'État quelque soit sa forme. On se rappelle que pour une bonne partie de la gauche, l'abolition de cette institution a toujours historiquement constitué un objectif politique capital. Pour ces premiers militants communistes et socialistes, l'État était appelé à disparaître après la révolution et l'instauration de la société idéale. C'est bien en effet une telle idée que défendait par exemple Friedrich Engels dans son fameux pamphlet de 1884, *L'origine de la famille, de la propriété et de l'État* lorsqu'il décrivait la société communiste à venir en ces termes: «La société, qui réorganisera la production sur la base d'une association libre et égalitaire des producteurs, reléguera toute la machine de l'État là où sera dorénavant sa place: au musée des antiquités, à côté du rouet et de la hache de bronze.»

Mais cette défense de l'État s'accompagne dans l'altermondialisme d'une vision désincarnée de l'État, autrement dit d'une vision d'un État qui n'a plus rien de son substrat «national». L'altermondialisme souhaite préserver l'État-providence, mais démontre en général une indifférence assez grande à l'égard de l'État-*nation*, c'est-à-dire du caractère «national» de l'État. État-providence et État-nation sont bien sûr intimement liés, en ce qu'ils peuvent être considérés comme deux facettes indissociables d'une même institution. Il n'en demeure pas moins que cette différence n'est pas accessoire lorsqu'il s'agit de donner un sens aux actions en vue de sauvegarder les institutions étatiques actuellement menacées. Si une grande partie des luttes altermondialistes continuent d'être menées sur le terrain national, sous la forme d'une participation à des actions sur les scènes politiques traditionnelles – ici au Québec, en France, aux États-Unis, etc. –, cela n'est que par simple commodité, c'est-à-dire en raison d'une simple exigence liée à la composition actuelle du champ de bataille politique et non en raison d'un quelconque attachement à l'égard de celle-ci. Pour protéger

l'État-providence ici au Québec, il faut une lutte politique organisée ici au Québec. Mais, ne nous trompons pas; le véritable champ de bataille de l'altermondialisme est la scène mondiale. Car c'est là que les véritables enjeux qui méritent une mobilisation sociale trouvent leur expression selon l'altermondialisme. C'est que, pour ce mouvement, l'État national est désormais un cadre trop restreint, trop petit pour s'attaquer aux problèmes « globaux » auquel nous sommes désormais confrontés à notre époque; pensons ici à la crise environnementale, aux problèmes de la répartition de la richesse entre les peuples, à la crise de la démocratie, etc. Si l'État national doit être dépassé, c'est qu'il n'est plus adéquat pour faire face aux problèmes qui nous guettent aujourd'hui.

Au Québec, cet appel à la sauvegarde de l'État, paradoxalement, s'accompagne également d'un oubli majeur chez la plupart des altermondialistes, lequel n'est pas sans conséquence sur leur désintérêt à l'égard de la question nationale. Si de nombreux militants altermondialistes au Québec ont pu se détourner du projet de souveraineté du Québec, cela tient en bonne partie au fait qu'ils l'ont *perdu de vue*. Ce dont témoigne à mes yeux le fait qu'ils sont nombreux parmi ceux qui se sentent interpellés par l'altermondialisme à penser et à agir politiquement comme si *le Québec était déjà un État souverain*. Ils sont victimes de cette illusion qui les empêche de voir les limites du cadre étatique ou national dans lequel s'inscrivent leurs actions militantes, ils agissent politiquement *comme si le Québec était déjà un État en bonne et due forme*, comme s'il possédait déjà tous les moyens dont disposent les États souverains en vue de faire face à certains des problèmes « globaux » les plus criants. Ils sont incapables de voir comment le statut provincial du Québec représente un obstacle de taille sur le chemin des nombreuses causes qu'ils défendent, puisqu'ils ne voient pas ce statut, en s'adressant directement au monde. Car pendant qu'ils se mobilisent

pour ces causes, n'oublions pas qu'il y a à Ottawa un gouvernement, au service des intérêts nationaux légitimes d'un peuple, en pleine possession des moyens qui sont ceux d'un véritable État – un État membre du G8 au surplus –, qui continue d'exercer son plein pouvoir souverain sur plusieurs des domaines à la base des enjeux soulevés par ces différentes causes. De nombreux altermondialistes ont perdu de vue le simple fait que nombre de leurs luttes exigeraient des changements de politiques importants non pas à Québec, mais à Ottawa et que tant que l'État québécois qu'ils interpellent continuera d'être ce qu'il est, un simple État provincial, un demi-État, leur action risque de n'avoir pour seule portée, une portée provinciale...

Conclusion

Ainsi, l'émergence sur la scène politique québécoise de l'altermondialisme s'est-elle traduite par une réduction des capacités de mobilisation sociale et politique du camp souverainiste. En contrepartie, depuis la montée du néolibéralisme, nous n'avons pas assisté à droite à une « saignée » semblable. Le discours néolibéral, comme j'ai tenté de le montrer, est largement irréconciliable avec le projet de mener le Québec à l'indépendance. Mais la présence de cette doctrine sur la scène politique québécoise ne s'est toutefois pas traduite en une aussi grande perte de mobilisation sociale et politique pour le camp souverainiste. Ceux qui se sont laissé séduire ces dernières années par le discours néolibéral ne sont pas, en général, ceux chez qui l'on trouvait naturellement des sympathisants de l'option souverainiste. Certains nationalistes de droite – de cette droite économique et non de cette droite conservatrice – ont pu quitter le mouvement souverainiste pour rejoindre notamment les rangs de l'Action démocratique du Québec (ADQ)/Coalition avenir Québec (CAQ), mais en moins grand nombre que ceux qui

ont rejoint les rangs de l'altermondialisme. Mais par delà la stricte question du nombre d'électeurs s'étant tournés vers cette formation de centre droit, à une époque charnière du néolibéralisme, au détriment du Parti québécois, ce qui est plus fondamental, est le fait que la présence de ce parti sur l'échiquier politique n'a pas entraîné une perte de force de mobilisation sociale ou politique aussi importante que ce à quoi nous avons assisté à gauche durant la même période. Les conséquences et l'ampleur des pertes à gauche ne se comparent pas à celles à droite.

Je pense qu'à court terme, parmi les objectifs que devrait se donner le mouvement souverainiste, il y a celui de travailler à «ramener au bercail» ceux qui se sont laissés séduire par les idéaux altermondialistes en montrant notamment comment tout projet pour une autre mondialisation doit passer au Québec par le projet souverainiste. Mais cela ne pourra toutefois se faire que sous la forme *d'une véritable coalition nationale*, d'une convergence de toutes les forces souverainistes. La solution ne doit pas consister pour le mouvement souverainiste à se «coller» davantage à gauche – pas plus d'ailleurs qu'il s'agirait de se coller à droite –, mais de travailler, par delà le clivage gauche-droite, à reconstruire une véritable coalition au sein de laquelle il y aurait suffisamment de place pour les progressistes et les conservateurs, de même que ceux qui se projettent davantage au centre. Car le projet de souveraineté du Québec transcende tout clivage gauche-droite.

Mais cela exige une certaine grandeur, une hauteur de vue et une capacité à s'élever au-dessus d'une vision trop partisane du politique et de la cause, tentation à laquelle les militants souverainistes succombent malheureusement trop souvent. Et cela ne pourrait passer autrement que par un effort particulier de la part du vaisseau amiral du souverainisme au

Québec, lequel doit renouer avec l'idée d'être cette véritable « grande alliance », qu'il a déjà été au moment de sa fondation il y a 45 ans, mais qu'il a graduellement cessé d'être avec le temps et qu'il ne parvient plus aujourd'hui à incarner à lui seul. Il importe que le Parti québécois prenne toute la mesure de la composition actuelle des forces souverainistes et de la diversité des courants qui traversent cette grande famille politique. Cette formation doit accepter son nouveau rôle, comme représentant de la principale force politique souverainiste, mais aussi comme partenaire d'une convergence souverainiste plus large dont elle serait l'initiatrice et en quelque sorte la garante.

Pour parvenir à construire cette grande alliance souverainiste, il faudra toutefois que ceux qui se disent d'abord progressistes avant d'être souverainistes admettent que leur projet politique ne sera possible que lorsqu'ils parviendront à combiner leurs efforts avec ceux qui se disent d'abord souverainistes – avant d'être progressistes ou souverainistes tout court. Les progressistes souverainistes ne parviendront visiblement pas à leurs fins par leurs seuls propres moyens. Mais à l'opposé, ceux qui se disent d'abord souverainistes avant d'être progressistes ou exclusivement souverainistes doivent voir que sans la capacité de mobilisation dont sont capables les progressistes (ce qu'ils ont amplement démontré tout au long du « printemps érable »), le projet de souveraineté du Québec risque de ne jamais aboutir. Tout cela relève d'une exigence stratégique élémentaire.

Suivant cette même logique, il importe que ceux qui se définissent comme nationalistes conservateurs, avant d'être souverainistes, comprennent que la préservation et l'épanouissement de notre nation, de notre langue et de notre culture ne peuvent passer autrement que par la souveraineté du Québec. Or, la réalisation de ce projet de pays ne sera

possible que si toutes les forces souverainistes acceptent de travailler ensemble. Aussi, les nationalistes conservateurs doivent-ils accepter, au nom de cette cause plus haute, de conjuguer leurs efforts avec ceux des souverainistes et des souverainistes progressistes. Pareillement, les souverainistes progressistes doivent accepter qu'au nom de cette cause politique plus grande, il soit nécessaire de travailler avec ceux pour qui les questions identitaires, par exemple, apparaissent comme des enjeux prioritaires. Tout cela relève d'une exigence stratégique élémentaire.

Enfin, les pressés de l'indépendance doivent voir que malgré toute l'audace et la force de conviction dont ils sont capables, ils n'y arriveront pas seuls à mener le Québec à l'indépendance. Aussi, doivent-ils apprendre à travailler avec les souverainistes moins pressés, qu'ils soient de gauche ou de droite. Mais à l'opposé, ces derniers doivent également comprendre qu'il est parfois essentiel, pour des considérations de diversité des tactiques, d'avoir à sa disposition des «troupes de chocs» pour mener à bout un projet d'une telle ampleur. Tout cela relève d'une exigence stratégique élémentaire.

Car sans une pareille grande alliance de l'ensemble des forces souverainistes, le projet de souveraineté du Québec risque de continuer à demeurer ce qu'il a jusqu'ici été, à savoir un simple rêve... Et ce projet de pays ne pourra pas encore longtemps continuer de nous échapper sans que cela soit sans conséquence sur notre devenir de nation. Un certain sens de l'urgence devrait guider nos actions. Le temps est venu pour tous ceux qui chérissent l'idée de voir le Québec accéder au concert des nations de renouer avec l'esprit de convergence qui était celui des premiers temps de ce mouvement. □

JEAN GARON

POUR TOUT VOUS DIRE



PRÉFACE DE
JACQUES PARIZEAU

LES MÉMOIRES POLITIQUES D'UN BÂTISSEUR DE PAYS



Livre disponible
en format
numérique

vib éditeur
Une société de Québecor Média

La Vie agricole

À quoi sert mon argent ?

PLACEMENT À RENDEMENT SOCIAL

sûr et garanti

L'argent investi sert à financer partout au Québec des CPE, des agriculteurs biologiques, des coopératives et OSBL d'habitation, des quartiers verts, des commerces équitables, des entreprises d'insertion au travail, des théâtres, des médias sociaux, etc.

Le choix de
Laure Waridel



Desjardins

Caisse d'économie solidaire

Québec 418 647-1527

Montréal 514 598-2122

Lanaudière 450 753-7055

www.placement.coop



DOSSIER

LE FRANÇAIS

AU COEUR DE LA CIBLE

Dossier

LE FRANÇAIS AU COEUR DE LA CIBLE

Le bilingue de naissance
-*Gaston Miron* 77

Garderons-nous longtemps la
langue de nos ancêtres ?
-*Paul Daoust* 91

Mémoire

Le français langue commune
-*Marc Laviolette, Pierre Dubuc
et Charles Castonguay* 101

Le non-sens des villes à statut
bilingue
-*Charles Castonguay* 119

Quelle communauté
anglo-québécoise ?
-*Pierre Serré* 125

Lire

JEAN ROYER
Voyage en Mironie. Une vie
littéraire avec Gaston Miron 206

CHANTAL BOUCHARD
Méchant langue. La légitimité
linguistique du français parlé au
Québec 209

TANIA LONGPRÉ
Québec cherche Québécois pour
relation à long terme : comprendre
les enjeux de l'immigration 213

Livres reçus 217



« Le bilingue de naissance » a d'abord été publié dans un numéro spécial de la revue *Maintenant* intitulé « Cheval ou bien joul ou bedon horse » no 134, mars 1974, p. 6-9. Outre le texte de Miron, ce dossier comptait des contributions de Victor-Lévy Beaulieu, Michèle Lalonde, Hubert Aquin, Fernand Dumont, Jacques-Yvan Morin, Pierre Vadeboncoeur, Jacques Grand'Maison, Hélène Pelletier-Baillargeon. Repris dans l'édition Maspéro de *L'homme rapaillé* en 1981 ainsi que dans les éditions subséquentes.

Il est reproduit ici avec l'autorisation de l'éditeur et de la succession Gaston Miron. Tiré de *Un long chemin. Proses 1953-1996*, L'Hexagone, 2004, 488 pages.

LE BILINGUE DE NAISSANCE

Gaston Miron

Je suis né à Sainte-Agathe-des-Monts, PQ. Il y avait déjà un bon nombre de résidents anglophones à longueur d'année. L'hiver, j'avais l'impression d'être relativement chez nous. Mais l'été, la densité démographique des anglophones augmentait dans la proportion de trois à un, ils se rendaient maîtres de la place et des environs. D'inévitables heurts survenaient, qui n'allaient pas jusqu'à l'affrontement, en vertu d'un obscur sentiment d'inégalité; je les subissais plutôt, parfois avec une rage rentrée ou avec ambivalence pour ces gens si sûrs d'eux, de leur expression, de leurs biens et argent. Mais de façon générale, fidèle en cela aux attitudes et comportements que le groupe m'inculquait, je m'arrangeais pour écarter tout incident désagréable avec les anglophones. Il fallait se montrer empressé, respectueux, poli, ne pas leur déplaire, car ils représentaient une mine d'or comme clientèle et employeurs. Aussi, j'évitais le plus possible les lieux de leur présence. Ils m'étaient un autre monde, c'était le dehors. Intérieurement je percevais ce dehors comme hostile et agressant. Je n'étais à l'aise que dans l'entourage immédiat de la famille, de l'école, de l'église, dans l'aire du groupe, quoi! ces lieux du repli culturel, du dedans, et qui correspondent aux trois seuls pouvoirs majeurs que le Québec possède en entier (de plus en plus envahis), les autres étant mixtes ou relevant du pouvoir fédéral central.

C'est dans cette situation que, dès mon plus bas âge, j'ai pris conscience que tous ne parlaient pas la même langue que moi dans ma petite ville, la même langue que les Canadiens français. Ce constat peut paraître banal, mais, dans le cerveau de l'enfant que j'étais alors (et j'ai observé les mêmes effets, quoique atténués, chez ma fille¹ vers quatre ans), j'en pris conscience avec étonnement d'abord, puis le phénomène me sembla plein d'étrangeté. À mesure que j'étendais mon champ d'exploration et que je grimpais en âge, je m'apercevais d'un certain nombre de choses : mes rapports avec moi-même et le milieu, sur le plan linguistique, devenaient de plus en plus complexes et ambigus. Les réalités que je subissais, qui m'imprégnaient, que j'essayais d'accepter et d'investir avec bonne volonté sous la pression du milieu, et en partie que je refusais inconsciemment par ailleurs, allaient me causer des traumatismes dans l'apprentissage de l'anglais et des langues en général. J'étais tiraillé, tantôt en état de béance, tantôt en état de bagarre avec l'autre langue. La nécessité dont on m'avait convaincu d'apprendre celle-ci, le désir que j'avais de la savoir, les efforts que j'y apportais, tout cela se heurtait paradoxalement à mon inaptitude pour elle et provoquait chez moi un sentiment d'insécurité pour ma propre langue, car la pression du milieu, dans le même temps, me bardait de défenses : ne pas perdre sa langue, la conserver, la bien parler. L'autre langue me devenait opaque. Elle s'installait en moi, dans son absence, comme une obsession. Longtemps, jusque vers ma vingt-cinquième année, j'ai ressenti comme un manque et une infériorisation le fait de ne savoir l'autre langue qu'approximativement. Je suis persuadé aujourd'hui que la question linguistique fait partie comme le reste de la névrose canadienne-française face à l'Autre (entendu comme altérité).

¹ Emmanuelle, née le 16 juillet 1969.

En vécu sonnant, quelles sont ces réalités, tant subjectives qu'objectives, qui sous-tendent la psychologie, que je ne fais qu'esquisser, de l'espèce de bilingue sui generis que je suis ? Il y a d'abord ceci : dans les années trente-quarante, et cela génération après génération, la langue que nous croyions parler s'appelait encore le français. D'ailleurs, la seule identité que je/et nous/me connaissais, c'était d'être Français et/ou Canadien français et catholique. Je note que ces signes d'identité n'étaient que des composantes d'une identité plus globale, mais alors je les percevais comme le tout de l'identité, alors qu'en fait ils me définissaient comme négativité, exclusivement comme différence et non comme dynamique, par opposition à l'autre qui était anglais et protestant ; ils ne renvoyaient qu'à une vague notion d'ethnie, et non à un concept d'identité globale qui est celui de la culture-québécoise-comme-projet-aujourd'hui. Dans ces conditions, que l'anglais altère ma langue, qu'à la limite je la perde, équivalait à me mettre en danger comme identité. Dans mon blocage vis-à-vis de l'anglais, qui a duré longtemps, il entraînait donc une attitude d'être sur le qui-vive, ajoutée à un élément de culpabilité inconsciente. Au cours des années, les choses allaient se compliquer encore et m'entraîner, par rapport à l'idée que je me faisais de moi-même et de mon groupe, et en rapport avec ma propre langue, dans un processus de dévalorisation et de confusion : j'ai connu des états où je ne savais plus qui est qui, et qui parle. Le salut m'est venu par la révolte, aux alentours de 1953-1956, qui me conduisit à me redéfinir radicalement.

Des souvenirs pêle-mêle me viennent, qui ont agi pendant vingt ans comme phénomènes sur ma sensibilité et ma conscience. Dès que j'ai pu me rendre compte du monde extérieur, je trempais dans un environnement linguis-

tique à prépondérance anglaise et bilingue, le français étant réservé à l'usage domestique. Ce chevauchement des deux langues, plus exactement d'une langue sur l'autre, finissait par composer une trame indifférenciée, les mots allaient par couples et ces paires de signes me saisissaient comme un seul signal. Door/porte, pull/tirer, pont/bridge, meat/viande, lundi/monday, péage/toll, men/hommes, address/adresse, merci/thank you, bienvenue/welcome, etc. Et j'étais cerné par l'affichage, l'annonce, la réclame. Le monde était tel, pensais-je. Il l'était aussi à Montréal lorsque j'y arrivai en 1947, il l'était à l'échelle de la province. Dans la rue, à Sainte-Agathe (les rues Principale, Saint-Vincent, Tour-du-Lac), j'entendais parler anglais plus souvent qu'autrement, je voyais des Canadiens français se débattre du mieux qu'ils pouvaient dans cette langue, commerçants, hommes d'entretien, tous déferents. Certains en étaient fiers, d'autres moins, je le sentais. J'entendais déjà de partout ce que j'ai entendu pendant des années au cours de mes résidences et mes déplacements: «untel, il se débrouille bien en anglais», «regarde untel, il a une bonne *djob*, il sait l'anglais», ou sa variante: «il est cultivé, lui, il sait l'anglais», «c'est un parfait bilingue», etc. De tels propos ont encore lieu aujourd'hui, avec ce que ça comporte d'envie et de regret. Plus tard, à Montréal, j'entendrai quelque chose qui va plus loin, à maintes reprises: «Moi, je parle tellement bien anglais que quand je suis avec des Anglais ils ne peuvent pas s'apercevoir que je suis un Canadien français», ou quelque chose d'équivalent. À 25 ans, quand j'ai commencé à réfléchir sur ces propos et leur signification, je trouvais déjà anormal que la notion d'instruction ou de culture soit assimilée au fait de savoir la langue de l'autre, mais de se prendre pour un autre, d'avoir honte de soi, m'apparaissait comme le boutte de la marde.

Dans ma parenté, plus que dans ma famille, l'anglais jouissait d'une « opinion avantageuse ». Et pourtant on se scandalisait qu'un de mes oncles ait viré de bord et soit passé à l'anglais ; de mes deux cousins, un seul sait encore un peu de français. Mon père était un homme de principes et tenait à ce que nous ne dérogiions pas à notre langue et à notre foi. Mais il était victime des contradictions issues de sa condition et de sa situation. Entrepreneur de menuiserie, sa clientèle était en grande partie anglaise. Or, il se débrouillait avec peine en anglais. Un jour où j'avais été témoin d'une explication pénible entre lui et une riche cliente, il me dit, une fois qu'elle fut partie : « Toi, au moins, j'te dis que tu vas l'apprendre l'anglais. » Cela marque, à huit ans. Il m'emmenait souvent sur les lieux de ses chantiers, nous allions en visite du côté de l'Archambault, de Saint-Faustin, de la Tapini² au bout du monde, partout, et lorsqu'il était question de travail ou de l'avenir des enfants on aspirait à nous faire apprendre l'anglais et ceux pour qui il était trop tard regrettaient de ne pas l'avoir appris comme pour nous inciter à le faire. Décidément, cette langue était la *first one*. En 1962, Jacques Ferron présentait dans la revue *Situations*³ les devoirs d'une cinquième année de garçons (de 9 à 13 ans), en banlieue de Montréal : « L'institutrice avait remarqué que ses flows, volontiers distraits, retrouvaient leurs esprits et prenaient vie pour l'anglais. Cela l'intriguait. Un jour, c'était l'heure de la composition française, elle leur dit : classe d'anglais.

2 Le terme s'écrit généralement avec un « e », final. « Tapinie » est un mot d'origine algonquine. On trouve aussi « Tapanie », « TépanY », etc. Il désignait à l'origine une sorte de cresson qui pousse au bord des cours d'eau et que cueillaient les Algonquins. Par extension, il a fini par désigner la vaste région des Laurentides où coule la rivière du Lièvre (« la Lièvre »), au bord de laquelle poussait ce cresson. (Source : Commission de toponymie du Québec). Il existe également une chanson du groupe La Bottine souriante qui s'intitule *La Tapinie*.

3 Voir supra, « L'enseignement de la littérature québécoise », p. 76, note 7.

Eux, surpris de ce changement au programme, de manifester leur joie. – Vous aimez donc la langue anglaise? – Oui! – Eh bien, dites-moi pourquoi dans une composition. On va voir si vous avez de bonnes raisons...» Ils avaient, à une exception près, tous fait état de leur désir d'apprendre l'anglais en invoquant son utilité, sa nécessité, sa sociabilité. Et Ferron conclut: «C'est curieux [ces réponses], elles nous font penser à l'Algérie française. Ces enfants sont peut-être à leur manière des petits bicots.» Dans *Le Devoir* du 29 janvier dernier on lit cette nouvelle: «Les étudiants au secondaire visent bilinguisme et anglais langue seconde.» Quand tout un peuple en arrive à n'avoir comme idéal que d'apprendre la langue de l'autre, quelque chose ne tourne pas rond, c'est même plutôt aberrant. Il y a des chances que la langue de l'autre soit la langue première, celle de la nécessité, et que la formule «anglais, langue seconde» ne soit qu'un artifice de rhétorique dont se gargarise M. François Cloutier⁴, qui s'en porte bien. Ce symptôme, entre autres, allait conduire autour de 1956 à la mise au jour progressive d'une aliénation plus globale, de type colonial. La situation coloniale opère une sorte de renversement des rapports, qui nous fait adopter le point de vue de l'autre sur nous-mêmes et notre langue, où tout ce qui est l'autre est valorisé à notre détriment, et c'est ainsi que nous sommes en train de mettre en œuvre notre propre acculturation.

4 François Cloutier a été ministre des Affaires culturelles et ministre de l'Éducation sous le gouvernement libéral de Robert Bourassa. En 1974, il est l'un des artisans de la loi 22, qui veut corriger le bilinguisme institutionnalisé par la loi 63, mais qui demeure aussi impopulaire que celle-ci. Cette loi imposait des tests pour mesurer les connaissances linguistiques. Les enfants d'immigrants qui démontraient une «connaissance suffisante» de l'anglais pouvaient ainsi avoir accès à l'école anglaise (voir dans la section suivante la «Conférence de l'Estérel p. 152-153).

À l'époque, l'école était à la fois championne du Bon Parler Français⁵ et championne du bilinguisme. D'une part, on nous apprenait à nous méfier des anglicismes, des termes anglais ou para-anglais, des tournures syntaxiques qui déteignaient de l'anglais sur notre langue, et, d'autre part, on nous vantait les avantages du bilinguisme, c'est-à-dire de l'anglais. J'ai appris dès le primaire qu'«un bilingue en vaut deux» (sic), qu'«un bilingue est un homme supérieur», qu'«un bilingue participe à deux cultures». Ouais! dans ma vie, effectivement, j'ai constaté qu'un Canadien français est obligé d'être deux fois ce qu'est un autre pour obtenir le même emploi; qu'en bons bilingues «supérieurs» nous occupons toute la gamme des emplois et postes subalternes; qu'en général les bilingues d'ici ne sont pas pour autant plus cultivés que les unilingues que j'ai rencontrés ailleurs: ils sont seulement plus mêlés! À y penser avec recul, le bilinguisme de ce temps-là et jusqu'aux alentours de 1960 était plutôt dérisoire et complètement inefficace, contrairement à celui qui sévit à présent, de plus en plus scolarisé, institutionnalisé et encadré d'une politique de langue seconde. D'anglais, nous n'avions qu'une demi-heure par semaine à compter de la cinquième année, et la plupart d'entre nous quittions l'école après la septième ou neuvième année. L'anglais, nous l'apprenions par bribes dans la rue, mais surtout à la sortie de l'école, soit au travail pour le grand nombre, soit à l'école du soir pour les plus ambitieux, pas plus qu'il ne faut cependant pour fonctionner. Nous devenions comme nos pères des bilingues de *cheap labor*; seules des élites accédaient à un bilinguisme plus professionnel ou plus culturel. Hier inefficace et déculturant, aujourd'hui acculturant, serait-ce que l'accès au bilinguisme s'effectue dans des conditions anormales? Au reste, dans les années

⁵ Voir supra, «Un long chemin», p. 56, note 15

d'après-guerre, c'est ma langue même qui me donnait du fil à retordre, au point même de mettre en doute sa légitimité. Parce que j'étais investi par la société de l'autre et la grande culture française, cela me fit un choc, la première fois, de me faire dire par des anglophones que je ne parlais pas le vrai français de France, puis la même chose par des Français eux-mêmes! Les fois d'après, je commençai à comprendre de quoi il en retournait. Enfin, nos élites, pour se donner le change, nous accablaient, prétendant que nous parlions mal, avons la bouche molle, manquions de vocabulaire, bref que nous bêlions une langue de sacres et une sorte de sabir. J'ai mon idée pourquoi les élites canadiennes-françaises en place, presque toutes fédéralistes, conservatrices sinon réactionnaires, tiennent tant à «leur» français international: elles ont le sentiment, elles qui vivent en symbiose, que c'est un équivalent de l'anglais, et elles compensent! Or, dans leur boursouffure, quelle ironie, elles en viennent à ne parler qu'une langue de calques. Le peuple québécois, lui, a compris, qui maintient sa structure de langue dans ses adaptations, ses emprunts et ses créations.

Il arrive que le système du bilinguisme dévoile sa violence à sens unique. En 1966, je me cherchais de l'ouvrage et touchais des prestations de l'assurance-chômage. Un jour, on me convoque et l'agent de placement, un Canadien français, me fait part d'une offre d'emploi. «Vous savez l'anglais?» me demande-t-il, car la compagnie exige un bilingue et vous devrez travailler en anglais la moitié du temps. – Bien, que je répons, je me débrouille, mais pas assez pour accepter; de toute façon, je veux travailler en français. – Voyons, qu'il reprend, vous savez bien qu'il faut l'anglais pour travailler. D'après votre dossier vous êtes un gars instruit et qualifié, pourquoi pas vous inscrire

dans une école de langues et nous continuerons de vous verser vos prestations en attendant?» Je lui dis: «C'est pas la question, comprenez-moi bien, ça ne m'intéresse pas de travailler en anglais. – Comme ça, qu'il réplique, vous ne voulez pas travailler; dans ce cas on peut pas continuer à vous payer vos prestations.» Je réplique à mon tour: «C'est mon droit le plus strict de travailler dans ma langue dans mon pays. – Bon, ça va», dit-il, voyant qu'il n'aurait pas le meilleur, l'ayant menacé de porter l'affaire en public. Après l'entrevue, j'étais en varlope! Non, mais c'est pas une forme de coercition, ça? exercée par la pression socioéconomique anglophone? Cette coercition-là, nos dirigeants trouvent ça normal... et aussi toute une population qui en est victime. Mais, dès qu'il s'agit de coercition pour faire du français la langue officielle, ils ne trouvent pas ça normal. Serait-ce que Bourassa⁶, Cloutier et al. sont des colonisés «grand format famille»?

Nous y sommes: le fédéralisme de force, le bilinguisme de force. Quoi qu'il arrive par la suite dans sa vie, qu'il apprenne l'anglais ou qu'il ne l'apprenne pas, le Canadien français est, dès le premier instant de sa naissance, un bilingue. J'insiste: même s'il n'apprend pas l'anglais, il l'est à son insu ou malgré lui, il l'est de par la structure pancanadienne, sa communication sociale et son environnement linguistique. Aux termes de l'AANB⁷, la loi qui nous tient lieu de Constitution, il est pour ainsi dire programmé. C'est inscrit dans sa définition culturelle

6 Robert Bourassa (1933-1996), premier ministre libéral du Québec de 1970 à 1976 et de 1985 à 1993.

7 Sigle désignant l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Au moment de son adoption le 1^{er} juillet 1867, quatre provinces font partie du Canada: le Québec, l'Ontario, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse. L'article 133 donne au français le statut de langue officielle aux parlements d'Ottawa et de Québec ainsi que devant les tribunaux fédéraux et québécois.

globale. D'où que, par un glissement de pensée, plusieurs en viennent à croire, parce qu'ils essentialisent l'idéal du bilinguisme comme le fait le système, qu'être bilingue est une nature, une fatalité qui leur échoient à la naissance; ils ne peuvent se concevoir autrement et il leur apparaît que c'est une composante intégrante de leur peuple, pour le meilleur et le pire. Voilà donc le bilingue structurel et collectif: il sait par obligation la même deuxième langue que tout le monde sur son territoire. Cet état de choses pourrait se transformer en une force réelle dans une situation de souveraineté qui créerait d'autres conditions et motivations d'apprentissage de la langue seconde. Pour notre malheur, le bilinguisme dont nous sommes affligés coïncide, comme le note Aquin⁸, avec le bilinguisme international: celui de chacune des autres langues avec l'anglais. Ce phénomène constitue la difficulté de saisir, dans une situation coloniale qui produit déjà de la déculturation, combien le bilinguisme *Canadian* tel qu'il fonctionne est néfaste et encourage l'acculturation. Lorsque j'en fais part à quelqu'un, il me répond quelque chose du genre: «J'ai été partout en Europe et partout les gens parlent anglais.» Il est certes souhaitable qu'un homme parle une deuxième langue, voire plusieurs. Mais celui qui apprend l'anglais dans un pays unilingue, sauf s'il fait partie des cadres supérieurs ou s'il est directeur d'une société multinationale, ne travaille pas huit heures par jour dans cette autre langue, non plus que ses compagnons, et il ne met pas en danger l'existence de son groupe. Son bilinguisme lui sert, dans ses rapports avec l'extérieur, de communication, d'échange, de culture. Alors qu'au Québec... le bilinguisme en question n'est en réalité que l'unilinguisme de l'autre.

⁸ Il a été impossible de trouver cette référence dans l'oeuvre d'Hubert Aquin.

Avant 1960, notre sorte de bilinguisme était encouragé, certes, mais il était présenté comme une solution individuelle. Dans la société d'alors, on le trouvait en périphérie, contigu à la langue québécoise ou sectorialisé. Aujourd'hui, il est partout, diffus et cancéreux. C'est collectivement qu'on nous incite à devenir bilingues, en gagne! Le bill 63⁹ nous donne même le feu vert pour devenir anglophones: ça va plus vite. On peut avancer que le bilinguisme a été élevé au rang d'idéologie. Il dispose d'une politique officielle à Ottawa. Tu te dois d'être bilingue parce que la nation et le pays entiers le sont maintenant. La mystification est grosse: d'un point de vue structurel, je n'ai jamais vu que le tout apprenne collectivement la langue d'une de ses parties. Et ça marche, nous sommes increvables de crédulité: l'esprit mystifié c'est celui qui pense se sauver par des moyens qui sont justement sa perte. Le jour où tous les Canadiens français seront bilingues, tout le monde au Canada parlera la même langue, et l'une des deux s'éliminera automatiquement par inutilité et inefficacité. Le bilinguisme canadien n'a jamais été aussi remuant depuis qu'au Québec on parle d'unilinguisme. Il a ses arguments terroristes et coercitifs, il a ses ténors; écoutez Marchand¹⁰ ou Cloutier: «Nous ne pouvons pas nous passer de l'anglais, nous sommes en Amérique du Nord, nous sommes entourés de 250 millions d'Américains, l'anglais est indispensable, il fait partie de la compétence, la technologie parle

9 Voir supra, «Décoloniser la langue», p. 82. note 2.

10 Jean Marchand (1918-1988) fut secrétaire de la Confédération des travailleurs catholique du Canada (CTCC) et président de la Confédération des syndicats nationaux (CSN) lors du passage de la CTCC à la CSN, puis fut élu aux élections fédérales de 1965. Il a détenu plusieurs portefeuilles importants sous le gouvernement de Pierre Elliot Trudeau. Voir infra, dans la section «Interventions politiques», la note liminaire «Chus tanné», p. 430.

... oote liminaire du texte «Chus tanné», p. 430.

anglais», etc. Par ailleurs, nous assistons à un déferlement publicitaire sans précédent nous conditionnant à devenir bilingues. Écoles, laboratoires, instituts nous inondent de prospectus, de dépliants, d'annonces dans les journaux et les médias, de slogans. Jusqu'au ministère de l'Éducation qui offre des bourses pour l'étude de la langue seconde! On sait laquelle! Ce lavage de cerveaux submerge toutes les vellétés de nos rois nègres¹¹ qui continuent de parler de politiques d'incitation et de concertation pour faire du «français la langue prioritaire et de travail». Ils manifestent ainsi leur indigence et leur incompréhension en matière de langue et de culture, à moins qu'ils ne soient de mauvaise foi, ce que je crois. Qu'est-ce qu'une langue?

Le langage est une institution collective dont les règles s'imposent aux individus, qui se transmet de façon coercitive de générations en générations depuis qu'il y a des hommes et dont les formes particulières (ou langues) actuelles dérivent sans discontinuité de formes antérieures¹².

Si les règles du bilinguisme sont faussées, c'est qu'une situation de diglossie s'est peu à peu installée. Définition: «On donne parfois à diglossie le sens de situation bilingue dans laquelle une des deux langues est de statut socioéconomique inférieur» (*Dictionnaire de linguistique*, Librairie Larousse). On voit tout de suite que la langue, la nôtre en l'occurrence, renvoie au statut global des Québécois comme peuple, dont la diglossie n'est qu'une conséquence. Seule la politique fonde la pratique et la nécessité

11 Miron reprend ici une expression d'André Laurendeau, dans un de ses éditoriaux contre Duplessis: «Les Britanniques ont le sens politique, ils détruisent les institutions des pays conquis. Ils entourent le roi nègre, mais ils lui passent ses fantaisies. [...] Il faut obtenir du roi nègre qu'il collabore et protège les intérêts des Britanniques.» («La théorie du roi nègre», *Le Devoir*, 4 juillet 1958.

12 Jean Piaget, *Le structuralisme*, Paris, Presses universitaires de France. «Que sais-je?». 1968.

d'une langue sur un territoire. Tant que le Québec ne possédera pas les instruments politiques de sa culture et de son destin, la contrainte socioéconomique anglophone jouera à toutes fins pratiques ce rôle de coercition et d'unilinguisme. L'anglais demeurera la langue de prestige et de promotion sociale, sa force d'attraction continuera de s'exercer toujours plus au détriment d'une langue québécoise dévalorisée. Exemple: « Parlez anglais – quel que soit votre niveau actuel –, seuls ceux qui sont bilingues sont certains d'acquérir les meilleures situations » (extrait d'un dépliant de l'Institut linguistique provincial inc.¹³). Tout est là, en concentré: la diglossie, la contrainte, la colonisation. Le mouvement des immigrants vient ajouter à cette attraction et nous avons vu que la pression du bilinguisme prend figure d'assaut. Ce qui se passe au Québec dans le moment, ce n'est pas dans la langue québécoise en soi, qui s'abâtardirait ou se désagrègerait, non, la langue québécoise se porte bien, merci. Ce qui se passe, c'est que le sujet parlant est aspiré. Dans ces conditions, un phénomène d'acculturation s'est développé et se propage. Le bill 63 agit comme détonateur un peu partout, même dans des régions québécoises à 98%: les 25 000 petits Québécois dans les écoles anglaises en témoignent. Les gens, actuellement, ne s'anglicisent donc pas, comme on pourrait le croire, petit à petit, en passant par une phase de dépérissement de leur langue, laquelle deviendrait une mixture puis finalement de l'anglais. Non, les gens passent directement du français à l'anglais, d'eux-mêmes. Voilà le plus grand danger auquel nous ayons à faire face depuis que nous existons comme peuple. Et pendant ce temps-là on se pogne entre nous; la fausse querelle du joul a parfois toutes les allures d'une opération de diver-

13 École de langue établie à Montréal et spécialisée dans l'enseignement de l'anglais.

sion. Le problème n'est pas entre nous, mais entre l'anglais et le français. Quand un peuple peut choisir d'être autre, il se nie en tant que peuple, et c'est que quelqu'un d'autre est sur place et à sa place. Pour ceux qui ont compris, nous sommes déjà au-delà du bilinguisme et du choc des langues. Il ne peut y avoir que lutte. La lutte des langues est une lutte à finir, et c'est la lutte de libération nationale du peuple québécois.

GARDERONS-NOUS LONGTEMPS LA LANGUE DE NOS ANCÊTRES ?

Une phrase du linguiste français Antoine Meillet, lue en 1972 lors du début de mes dix ans d'études en sociolinguistique, m'est allée au cerveau et au cœur : « Trois langues se partagent l'Amérique, l'anglais, l'espagnol et le portugais, pour ne rien dire du français canadien trop peu important et qui ne saurait se maintenir. » Le choc que j'ai reçu alors sera responsable du choix de mon cursus scolaire. La pensée de trois linguistes, qui m'ont particulièrement marqué, a nourri là-dessus ma réflexion.

De l'Université de Montréal, Gilles Bibeau¹ a été mon maître. Des conclusions, qui se dégagent des contacts des langues entre elles depuis 2000 ans, amènent Bibeau à écrire que, dans un même contexte politique, la langue la plus forte travaille toujours à la disparition des autres langues. C'est une loi de la vie sociolinguistique : un organisme en santé recherche son unité. Tout pays qui ne travaille pas à assimiler sa ou ses langues minoritaires se prépare des lendemains agités. L'histoire du Canada est révélatrice ici avec trois tentatives d'assimilation : le traité de Paris de 1763, les écoles anglaises de l'Institution royale de 1801 et l'Acte

* Linguiste

1 Gilles Bibeau, « Réflexions sur la perspective socio-politique de l'éducation bilingue », *L'éducation bilingue en Amérique du Nord*, Montréal, Guérin, 1982, p. 155-171.

d'Union de 1840. Nous avons résisté. Puis le Canada anglais a ensuite fait une erreur en nous accordant un État, la *Province de Québec*, en 1867. On remettait entre nos mains le choix de notre destin futur. Ce sont les loyalistes américains du Haut-Canada qui sont la cause principale de ce changement. Le Canada a tout de même essayé de faire son devoir d'unité linguistique, même dans la réserve québécoise, en maintenant unilingue anglaise l'organisation fédérale du pays tant qu'il fut possible de le faire. Bibeau mentionne à ce propos que deux raisons peuvent stopper temporairement une recherche d'unité linguistique dans un pays: une guerre civile et une revendication de séparation. En effet, pendant les 102 premières années de la Confédération, le fédéral ne fit que deux concessions au Québec, la monnaie et les timbres bilingues obtenus après des centaines d'éditoriaux de la presse québécoise. Et si Ottawa arriva avec sa loi des langues officielles en 1969, ce fut à cause de la création du mouvement souveraineté-association en 1968. Avant, ce n'était pas nécessaire: la loi de l'unification prévalait. Enfin, dans ses écrits, Gilles Bibeau a bien montré que le moyen le plus intelligemment efficace de faire disparaître une langue est de rendre les locuteurs minoritaires bilingues. Si le bilinguisme individuel est une immense richesse, le bilinguisme collectif pour une minorité politique est un poison mortel. Ce bilinguisme collectif n'existe que le temps de laisser la minorité rejoindre la majorité. Enfin, selon le professeur Bibeau, renforcer la loi 101 et en même temps instaurer un bilinguisme éducatif poussé relève de l'illogisme: les deux politiques travaillent l'une contre l'autre, à long terme. L'assimilation des deux millions de Franco-Américains, réalisée en 1970, et celle qui se poursuit, selon chaque recensement fédéral, dans notre diaspora française hors Québec, est une illustration parfaite des conséquences d'un bilinguisme généralisé dans une minorité. L'histoire de la langue principale de tous les pays est encore un exemple de

ce phénomène. Regardons brièvement ce qui s'est déroulé dans l'histoire du français : les bilinguismes collectifs ont généré des génocides.

En 54 avant Jésus-Christ, les Romains envahissent la Gaule et écrasent les Gaulois : le latin rivalise donc avec le celtique. Les Gaulois prennent quatre siècles pour arriver à un bilinguisme collectif et le celtique disparaît à la fin du quatrième siècle.

Au cinquième siècle, les Francs, à leur tour, pénètrent sur le territoire des Gallo-Romains et sortent vainqueurs des batailles : pendant les quatre siècles suivants, les deux peuples seront bilingues, parlant roman et francique. Le premier à arriver au bilinguisme collectif fut le peuple des Francs. La langue romane sortit donc victorieuse du contact des deux parlars.

Les Vikings envahissent la Normandie aux dixième et onzième siècles. Ils fondent des centaines de villages : le franco-normand s'oppose donc au vieux norrois viking. Au bout d'un siècle, le norrois n'est parlé qu'à Bayeux, car les Vikings ont tous appris le français. Leur chef Rolon avait envoyé son petit-fils à Bayeux, sans résultat.

Quand les tribus germaniques envahissent l'Angleterre au quatrième siècle et gagnent leur guerre, certains Brittoniques veulent garder leur langue, le breton. Ils traversent la Manche et viennent s'établir sur un territoire qu'ils nomment Petite Bretagne. Ils parlent breton pendant mille ans. En 1491, la duchesse Anne de Bretagne épouse le roi de France Charles VIII. La Bretagne devient française et les Bretons commencent leur bilinguisme qui devient collectif quatre siècles et demi plus tard. En l'an 2000, on veut rétablir le breton. Trop tard ! Comme le gaélique en Irlande. Trop

tard, car les Irlandais, lors de leur indépendance en 1920, savent tous l'anglais.

Sur tout le territoire de la France, pendant le Moyen Âge, le pays est divisé en provinces où chacune parle sa langue qu'on nomme patois. Le roi de France Philippe-Auguste, qui règne en Île-de-France où l'ancienne langue romane est maintenant nommée langue française, décide d'unir le pays. Il gagne la bataille de Bouvines en 1214 et le français commence à s'imposer dans le nord de la France par une période de bilinguisme qui durera quelques siècles. Les différents patois de Flandre, d'Artois, de Picardie et de Normandie résistent tant qu'il y a dans ces provinces des poches d'unilinguisme patois. Au bilinguisme généralisé, les patois disparaissent. Les rois de France, qui succèdent à Philippe-Auguste, continuent à gagner les autres provinces une à une par guerre ou mariage. Vers 1930, les derniers patois s'éteignent après une longue période de bilinguisme menant vers le fatal bilinguisme suicidaire.

En lisant l'histoire linguistique de l'Angleterre, de l'Italie, de l'Allemagne et de l'Espagne, on arrive à la même constatation: le bilinguisme des peuples minoritaires peut durer longtemps; il est en place tant qu'il n'arrive pas à être le fait de toute la population. Bizarre ce phénomène: arrivé à sa perfection, le bilinguisme, d'immense richesse qu'il est, devient un encombrement et la langue minoritaire ne se transmet plus. Ce phénomène se déroule tellement en lenteur que les minoritaires prennent du temps à prendre conscience de son degré de dangerosité. Il est très rare en effet qu'une chose saine en soi devienne mortelle quand elle devient le lot de tous.

Les nombreux écrits du professeur William Mackay de l'Université Laval ont franchi les limites du Québec et ont

l'immense mérite d'expliquer plus en détail comment le bilinguisme collectif d'une minorité est le syndrome de sa disparition :

Il s'agit ici d'un bilinguisme généralisé. [...] Il évolue dans le temps dans une direction unique vers la nouvelle langue que l'on utilise de plus en plus souvent, avec de plus en plus de personnes, pour de plus en plus de fonctions, jusqu'au moment où tout le monde l'utilise toujours pour toutes les fonctions et tous les besoins personnels de communication².

Pour Mackay, une langue minoritaire dans un même contexte politique peut réussir à se maintenir que s'il y a d'immenses poches d'unilinguisme de cette langue, là où elle est parlée dans le pays. Quand la langue seconde s'apprend presque automatiquement par les locuteurs du peuple minoritaire, elle finit par ne plus se transmettre. Le cas des Franco-Ontariens où tous les locuteurs sont aujourd'hui bilingues est très révélateur à cet égard : l'assimilation a déjà fait son œuvre pour la moitié d'entre eux. À force de voir des joueurs de hockey dans la Ligue nationale incapables de parler français en dépit de leur nom francophone, je me suis constitué, avec l'aide de l'excellent journaliste sportif Richard Marr, une liste hautement pédagogique d'athlètes qui sont une illustration des théories de William Mackay. Voici quelques noms : Mark Messier, Brian Trottier, Alfie Turcotte, Larry Pleau, Ron Dugay, Marc Savard, Newsy Lalonde, Tyler Seguin, Brad Marchand, Wayne et Keith Primeau, Pat Lafontaine, Bryan Berard, Daniel Paille, Gilbert Brule, Dave Pichette, Moe Lemay, Wilfrid Paiement, Bill Guerin, Rod Brind'Amour, René Bourque, Derek Roy, Sam Gagner, Blake Geoffrion, Chad Larose, Etan Moreau, Patrick Marleau, Craig Rivest, Zack Parise, Blake Comeau, Brian Boucher, Shane Bissonnette, Logan Couture, John

² William Mackay, « La mortalité des langues et le bilinguisme des peuples », *Anthropologie et Sociétés*, vol. 7, no 3, 1983, p. 3-23

Leclair et Dion Phaneuf. J'en ai encore une vingtaine de noms, mais ça suffit. Le prochain sur la liste sera *la cerise sur le sundae*, le Québécois Nathan Beaulieu. Je n'adresse ici aucun reproche à ces athlètes. Je ne fais que constater une évidence : tous ces joueurs ont eu des parents ou des grands-parents qui parlaient français, mais comme ils vivaient dans une société minoritaire complètement bilingue, il est arrivé ce qu'il devait arriver : la langue ne s'est pas transmise. La langue est un instrument fait essentiellement pour communiquer, non pour véhiculer une identité. Ce n'est qu'au XIX^e siècle, à la faveur de la révolution romantique allemande, qu'on a accolé au langage une valeur identitaire qui est devenue tellement importante pour nous, Québécois. Mais il se trouve que la langue elle-même ne veut pas jouer ce rôle. Elle tend à la simplicité : et deux langues dans une société quand tout le monde parle et comprend la langue majoritaire, c'est une complication inutile. La langue n'aime pas ça. Une langue cherche à se laisser approfondir, non à se doubler. Il y a sur terre une corrélation parfaite entre, d'une part, les pays riches et unilingues et, d'autre part, entre les pays pauvres et multilingues. La Chine (400 langues) et l'Inde (200 langues), en se modernisant, vont perdre des centaines de langues indubitablement.

En France, le sociolinguiste Claude Hagège enseigne la même théorie du bilinguisme collectif mortel chez les minorités. Lors de sa dernière visite au Québec, notre gouvernement se préparait à installer l'enseignement de l'anglais dans les deux premières années du primaire. Aux nouvelles du soir, Radio-Canada nous a fait entendre un bout de la conférence de Hagège : « Mais n'allez pas faire ça ! » Hagège n'est pas contre l'étude des langues. Il en parle huit. Mais il sait où mène le bilinguisme collectif d'une minorité. Sa mise en garde a prouvé encore une fois que le message des linguistes ne passe jamais. Je réfléchis depuis quarante

ans à ce problème : comment expliquer que les linguistes ne sont jamais crus ? Il y a le fait que les gens, utilisant la langue tous les jours, en sont devenus à se croire des spécialistes de la question. Autre facteur important : à peu près tout le monde pense qu'un linguiste est une personne qui ne fait plus de fautes de langage alors que le linguiste étudie comment naît une langue, comment elle vit dans une société et comment elle meurt. Il y a aussi que le langage est le lieu privilégié du mythe : voilà pourquoi tant de fausses perceptions et d'erreurs s'y s'engouffrent. Combien de gens instruits et intellectuellement brillants m'ont affirmé qu'en Europe les gens parlent presque tous deux et trois langues alors qu'ici les Québécois sont des frileux linguistiques ? La vérité est complètement autre : les Européens ne sont pas tellement bilingues dans l'ensemble, mais ceux que nous rencontrons comme guides en voyage le sont évidemment ; d'autre part, les Québécois bilingues à 40 % pour l'ensemble du Québec et à 55 % à Montréal sont supérieurs aux Européens.

Alors la garderons-nous longtemps cette langue française québécoise que nous parlons comme peuple depuis 400 ans ? Il est clair que nous deviendrons un peuple de plus en plus bilingue avec la mondialisation. Si nous réussissons à l'avenir à perdre notre qualificatif de minoritaires dans un pays québécois, les conditions de survie deviendront plus propices, car la dynamique des forces en présence sera complètement autre. Mais même là, il faudrait toujours être vigilant. Ce que je vois pour le moment me rend pessimiste : nous mettons tout en place pour que s'installe chez nous un bilinguisme collectif enrichissant alors qu'il sera mortel. En voici des exemples. Dans le monde du travail, le bilinguisme est devenu une stratégie de recrutement alors que plus de 90 % des Québécois sont capables de fonctionner en français pour leurs achats. La mondialisation a le

dos trop large comme l'écrivait Claudette Carbonneau : les travailleurs montréalais vivent un bilinguisme, à des degrés variables, pour 82 % d'entre eux ; 53 % pour le reste de la province³. Nous téléphonons à un ministère provincial ou à une caisse populaire : « For English, press one. » Un appel à un département d'une université québécoise francophone nous fait entendre la même tonne. Les HEC à Montréal ont une section complètement anglaise. L'UQAM veut avoir des cours anglais pour différentes matières. On parle d'instaurer un anglais très intensif dans nos classes françaises du secondaire. Les gens riches peuvent maintenant acheter le droit d'être dispensés de la loi 101 en matière d'éducation avec les écoles passerelles. Il y aura probablement une levée de boucliers quand on présentera l'idée d'étendre la loi 101 aux cégeps qui actuellement, avec l'argent des Québécois, travaillent à angliciser de jeunes immigrants au moment où leur identité est en fin de processus. Les Caisses populaires viennent de passer à l'anglais pour rejoindre les nouveaux arrivants de la région de Montréal. L'archevêché de Montréal en a fait autant. Presque toutes les semaines, nous lisons des témoignages de personnes qui refusent de devenir des handicapés linguistiques avec la loi 101. Les jeunes aiment travailler en anglais, car ça fait *in*⁴. Il y a quelques années, on a demandé au ministre de l'Éducation Pierre Reid combien de jeunes avaient été exemptés de l'école française pour raison sérieuse. Réponse : « Pas beaucoup : 11 000. » Onze polyvalentes, juste ça ! Et ce, à part des 5000 que Claude Ryan avait incités à la désobéissance civile face à la loi 101 et qu'il a absous sans pénitence ensuite comme ministre de l'Éducation. On a fêté à Québec notre quatre centième en anglais : ça semblait normal que Pascale Picard n'ait que des

3 Claudette Carbonneau, « La mondialisation a le dos large », *La Presse*, 5 décembre 2012.

4 Marie-Hélène Proulx, « De guerre lasse », *Magazine jobboom*, vol. 13, no 3, 2012, p. 14-19.

chansons anglaises pour créer l'ambiance avant l'apparition de sir Paul. Hier, j'ai rencontré un camion du supermarché Métro; lui aussi s'est mis à la mode: Metro. Nos cinéastes commencent à faire des films en anglais. Jean Charest a signifié aux compagnies qu'au Québec, elles pouvaient signer des contrats en français ou en anglais. Chacun de ces faits n'est pas grave en soi. Ce qui est grave, c'est l'accumulation qui est le signe d'un abandon, un peu inconscient, d'une identité française.

Serons-nous malheureux une fois tous anglicisés? Non! Les Franco-Américains ne le sont pas. La moitié des Franco-Ontariens assimilés ne le sont pas. Et nous ne le serons pas. Le malheur sera vécu par ceux qui tiennent au français et qui verront le processus d'assimilation enclenché par le bilinguisme et arrivé au point de non-retour. Dans l'ensemble, ce passage d'une langue à l'autre se fait tellement en douceur qu'il se vit presque sans amertume, sans regret et sans nostalgie, sauf chez les gens plus préoccupés des valeurs identitaires. Et partout dans le monde quand un peuple minoritaire change d'identité, le gouvernement en place le traite de grand peuple, l'accueille généreusement et lui réserve un petit coin de son drapeau: une fleur de lys pour signifier que nous fûmes une grande nation (sans mentionner qu'à notre place le peuple anglais aurait choisi l'indépendance sans l'ombre d'un doute). On peut compter sur le Canada là-dessus. Et nous, nous pourrions nous dire que ce n'est pas lui qui nous a assimilés, car il a essayé par trois fois et il a toujours échoué. C'est nous qui, par notre bilinguisme collectif, obtenu en un siècle ou plus, avons décidé d'entrer de plain-pied dans l'Amérique massivement anglaise. J'aimerais bien lire le résultat d'une enquête sérieuse exigeant une réponse secrète des Québécois francophones: «Devant la mondialisation qui ira en s'accroissant, devrions-nous cesser notre combat linguistique et

ainsi graduellement nous fondre dans l'Amérique anglaise, cessant ainsi d'être une exception sur un continent OU devrions-nous rester français, la langue de nos ancêtres et notre dernier symbole important ? » Si la majorité opte pour l'anglais, nous sommes sur une bonne voie, mais ce sera un peu long à cause des campagnes. Si on opte pour le français, on a un sérieux problème, car les Québécois dans leur ensemble souhaitent devenir bilingues, sans en connaître les conséquences.

Adélard Desjardins, en 1935, lance un plaidoyer pour nous inciter à abandonner le français. Jean Le Moyne, en 1961, écrit un essai, *Convergences*, où il explique qu'un jour viendra où le français nous sera insuffisant et la fédération canadienne alors saura nous faire passer à l'anglais avec dignité. Depuis dix ans, nous mettons en place le nécessaire pour donner raison à ces gens. Et l'Université de Montréal vient de fermer son département de linguistique. Je suis linguiste et je commence à écrire un essai : « Le Québec sera un jour ou bien souverain ou bien anglophone. » □

Marc Laviolette, Pierre Dubuc
et Charles Castonguay*

Mémoire

LE FRANÇAIS LANGUE COMMUNE**

Résumé

Le SPQ Libre salue l'intention du gouvernement de renforcer la position du français au Québec. Nous considérons que cela ne peut se faire de manière adéquate qu'en faisant du français notre langue publique commune.

La commission Gendron a désigné cet objectif dès 1972. *La politique québécoise de la langue française* de mars 1977 a fait ensuite du français langue commune le tout premier principe de la Charte de la langue française.

La Cour suprême du Canada a cependant fait dévier le Québec de cet objectif premier. Sa décision sur la langue d'affichage a conduit à introduire dans notre Charte la notion de « nette prédominance » du français et a ramené le Québec à pratiquer une forme de bilinguisme institutionnel.

Nous saluons la réaffirmation du principe du français langue commune dans le projet de loi 14. Cependant, cela n'est pas fait assez clairement. Les mesures préconisées accusent aussi d'importantes lacunes.

* Les auteurs sont respectivement, président, secrétaire et conseiller du SPQ Libre (Syndicalistes et progressistes pour un Québec libre).

** Mémoire présenté dans le cadre de la commission parlementaire sur le projet de loi 14.

Le SPQ Libre invite le gouvernement à mieux centrer et à étoffer son projet de loi afin de rétablir une Charte apte à stopper la dégringolade du français et la dégradation de son statut.



Le SPQ Libre salue la volonté du gouvernement de renforcer le statut du français, notamment en tant que langue publique commune des Québécois. Nous considérons cependant que le projet de loi 14 ne vise pas de manière adéquate cet objectif clé de notre politique linguistique. Nous recommandons par conséquent que le gouvernement recentre et étoffe son projet de loi afin de rendre la Charte de la langue française de nouveau susceptible d'atteindre ce but qui fait consensus au Québec depuis maintenant quarante ans.

L'esprit de notre politique linguistique depuis 40 ans

La commission Gendron (1968-1972) a bien explicité la notion de langue commune : « une langue que tous connaissent et sont capables d'utiliser, de telle sorte qu'elle puisse servir naturellement sur le territoire du Québec de moyen de communication entre Québécois de toute langue et de toute origine ». Elle a résumé ainsi ce qui est par la suite devenu l'objectif fondamental de notre politique linguistique : « faire du français la langue commune des Québécois ».

Dans son analyse de la situation, la commission Gendron avait souligné en particulier celle des francophones qui vivaient tels des étrangers dans leur propre pays. Qui, pour s'épanouir à Montréal et dans l'Outaouais, pour gravir les plus hauts échelons, devaient parler l'anglais. « Il y aura toujours au Québec une masse unilingue francophone, aussi bien dans la région métropolitaine qu'en province. Ces personnes devraient pouvoir circuler sur toute partie

du territoire du Québec en se servant de la seule langue qu'elles connaissent, le français», écrivait-elle. Aux yeux de la commission Gendron, une politique du français langue commune allait donc de soi.

C'est dès 1974 que l'objectif du français langue commune a fait ses premiers pas dans notre politique linguistique. Par sa loi 22, le premier gouvernement Bourassa a proclamé le français langue officielle du Québec. Par d'autres articles, par contre, la loi 22 louvoyait entre un Québec dont la langue commune serait le français et un Québec bilingue.

En 1977, le gouvernement Lévesque a tranché en faveur d'un Québec français en adoptant la Charte de la langue française ayant comme but premier de faire du français la langue commune de la société québécoise. Le texte fondateur de la Charte, soit le livre blanc de mars 1977 intitulé *La politique québécoise de la langue française*, présente on ne peut plus explicitement cet objectif comme principe premier de notre politique linguistique.

Le chapitre II du livre blanc, intitulé «Principes d'une politique de la langue», énonce en effet ceci :

Autant la pluralité des moyens d'expression est utile et féconde sur un même territoire, autant il est nécessaire qu'au préalable, un réseau de signes communs rassemble les hommes. Sans quoi ne sauraient subsister la cohésion et le consensus indispensables au développement d'un peuple.

Ses auteurs enchaînent immédiatement avec le développement suivant: «En affirmant que dans une société comme le Québec tous doivent connaître la langue française, le Gouvernement n'entend pas empêcher qu'on apprenne et qu'on parle aussi d'autres langues. Il veut simplement assurer une communauté foncière d'expression, semblable

à celle que l'on retrouve d'ailleurs dans toutes les sociétés normales, y compris dans le reste du Canada où l'anglais est à la base des échanges et des communications.» C'est dans ce sens qu'il faut comprendre le slogan «Un Québec aussi français que l'Ontario est anglais», repris plusieurs fois par Camille Laurin entre mars et août 1977.

Le livre blanc désigne ensuite ce qu'il nomme le «premier principe» de la politique préconisée: «Le français doit devenir la langue commune de tous les Québécois.»

En ce qui touche le deuxième principe énoncé au chapitre II, soit le respect des minorités, les considérations suivantes conservent toute leur pertinence: «L'anglais, tout particulièrement, aura toujours une place importante au Québec [...] Cependant, dans un Québec vivant en français, il sera normal que les Québécois, quelle que soit leur origine ethnique et culturelle, puissent s'exprimer en français, participer de plein droit à une société française, admettre que le français est ici la langue commune à tous.» Autrement dit, tous les membres – francophones aussi bien que non francophones – d'une société dont le français est la langue commune sont naturellement appelés à agir en conséquence et de façon solidaire.

Intitulé «La Charte», le chapitre III du livre blanc résume de manière semblable le but premier de ce qui sera aussi appelé la loi 101:

Pour tout dire, le Québec dont le portrait d'ensemble est déjà esquissé dans la Charte est une société de langue française. Il ne sera donc plus question d'un Québec bilingue. [...] la consécration du français comme langue officielle implique que cette langue est vraiment la langue commune à tous les Québécois.

Le chapitre III réitère encore ceci touchant le deuxième principe de la Charte, le respect des minorités:

Si les anglophones et les autres minorités sont assurés du respect de la majorité francophone, il faut espérer qu'ils se reconnaissent eux-mêmes comme des Québécois à part entière et qu'ils acceptent leurs responsabilités dans le développement de la culture québécoise aussi bien que dans l'épanouissement de la langue du Québec [...] langue de notre société depuis ses origines, langue de la majorité, seule langue officielle, langue de tous les actes de la vie publique.

Il serait difficile d'être plus clair. Et plus pertinent pour l'actuel débat politique sur la langue.

Parmi les articles de la Charte adoptée en août 1977, celui qui instaurait l'affichage commercial en français seulement illustre de manière particulièrement évidente la règle du français langue commune. En 1988, face à la décision de la Cour suprême concernant cet article, le second gouvernement Bourassa a lui-même d'abord refusé, au moyen de la clause dérogatoire, le retour à l'affichage bilingue, du moins en ce qui avait trait à l'affichage à l'extérieur des commerces. Dans son *Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration*, le même gouvernement réitérait en 1990 son engagement envers le français langue commune :

Depuis le début de la Révolution tranquille, l'action en matière linguistique des gouvernements qui se sont succédé au Québec se fonde sur le principe suivant : faire du français la langue commune de la vie publique grâce à laquelle les Québécois de toutes origines pourront communiquer entre eux et participer au développement de la société québécoise.

Le second gouvernement Bourassa a cependant renoncé par la suite à reconduire la clause dérogatoire. En 1993, suivant les prescriptions de la Cour suprême, il a introduit dans la Charte de la langue française les dispositions actuelles permettant l'affichage bilingue avec nette prépondérance du français.

Le Parti québécois préconisait, dans les éditions de 1989 et de 1994 de son programme officiel, de réinstaurer l'affichage en français seulement, à l'intérieur comme à l'extérieur des commerces, d'étendre les dispositions scolaires de la loi 101 aux études collégiales et d'«assurer l'indépendance des organismes institués par la Charte de la langue française vis-à-vis du pouvoir politique». La quasi-victoire du Oui au référendum de 1995 sur l'indépendance a toutefois provoqué une mobilisation politique qui, en diabolisant le Québec français, a réussi à faire perdre de vue ces éléments essentiels de relance du français langue commune.

Durant le gouvernement Bouchard, le volet sur la langue dans le programme du Parti québécois portait néanmoins comme titre «Le français. Langue commune et de convergence». Le bilan interministériel de 1996 sur la situation du français s'intitulait de même *Le français langue commune. Enjeu de la société québécoise*. «Le français [est-il] devenu la langue d'usage public commune à tous les Québécois? La réponse est non», concluait-il. Le rapport ne recommandait pas moins que cet objectif demeure l'axe central de notre politique. Louise Beaudoin, ministre responsable de la Charte de la langue française, avait aussitôt enchaîné avec sa proposition de politique linguistique, *Le français langue commune. Promouvoir l'usage et la qualité du français, langue officielle et langue commune du Québec*.

Concoctée cependant par la Cour suprême dans sa décision de 1988, puis intégrée en 1993 dans les dispositions de la Charte de la langue française touchant l'affichage, la notion de nette prédominance a fait tache d'huile dans certains esprits à la suite de la diabolisation post-référendaire du nationalisme québécois. Ainsi, au tournant des années 2000, la commission Larose considère que «les différentes langues [doivent s'harmoniser] dans la vie et l'espace publics

selon le principe de la nette prééminence du français, langue officielle et commune du Québec. » Soit que cette «nette prééminence» n'est que racolage, soit qu'elle édulcore, dans le sens de la décision de la Cour suprême sur l'affichage, le statut du français langue commune.

Plus récemment, deux intellectuels bien en vue, Jean-François Lisée et Christian Dufour, se sont longuement employés à prôner respectivement «la nette prédominance du français» et «la claire prédominance du français sans exclusion de l'anglais dont la présence n'est pas obligatoire». Dufour, en particulier, donne plusieurs exemples qui, à ses yeux, incarnent de façon satisfaisante sa formule alambiquée, dont les paramètres actuels de la Charte de la langue française en matière de langue d'affichage et d'accès à l'école anglaise émanant qui de la Cour suprême, qui du coup de force constitutionnel de 1982.

Mais peut-on vraiment reconnaître un caractère français «clairement prédominant» dans ce que Montréal nous renvoie aujourd'hui comme paysage linguistique, affiches à la sauce deux-tiers-un-tiers, raisons sociales et marques de commerce confondues? Et l'accès automatique à l'école anglaise pour les migrants du reste du Canada n'est-il pas en train de transformer l'Outaouais en une succursale de l'Ontario?

Au fond, les notions de prédominance, primauté, prééminence, priorité et prépondérance, claires et nettes ou non, sont faites sur mesure pour justifier toutes les compromissions. Qu'on se le rappelle: Robert Bourassa avait fondé sa loi 22 sur la prémisse de la «prééminence» du français.

Il y a une limite à vouloir accommoder et séduire. Se contenter de prédominance, c'est enlever tout mordant à la franci-

sation et se condamner à négocier sans cesse, dans chaque aire d'activité sociale, ce qu'on entend par prédominer.

On sait jusqu'où cela a conduit Lisée, aujourd'hui ministre et responsable des relations avec la communauté anglophone, en ce qui concerne le respect du français langue commune à la Société de transport de Montréal.

Par équité envers la majorité francophone de même qu'envers ceux de nos immigrants que nous sélectionnons depuis 1978 en fonction de leur compétence en français, ce n'est pas le moment de diluer le français langue commune avec un objectif à rabais.

Quelle que soit la séduction qu'opère sur certains esprits la notion nébuleuse de bilinguisme à prédominance française, avancée en 1988 par la Cour suprême, le gouvernement du Québec, tant péquiste que libéral, n'a jamais dévié depuis 1977 du principe premier du français langue commune. C'est ce qui ressort de *L'embarras des langues. Origine, conception et évaluation de la politique linguistique québécoise*, survol de quarante ans de recherches, débats et lois sur la langue qu'a signé en 2007 Jean-Claude Corbeil, artisan au cœur de notre politique linguistique depuis la Révolution tranquille.

Corbeil insiste sur la nécessité de poursuivre le projet global d'une société québécoise de langue française.

La politique linguistique québécoise et la Charte de la langue française ont pour objectif fondamental de faire contrepoids aux forces dominantes du marché linguistique qui jouent toujours en faveur de la langue anglaise en Amérique du Nord [...] et de plus en plus avec la mondialisation, écrit-il. La Charte est nécessaire aujourd'hui comme hier.

Faire contrepoids. Tout est là.

Le français, langue commune du Québec a des chances de faire contrepoids à l'anglais, langue commune du Canada, des États-Unis et de la mondialisation. Pas un français qui ne serait que prédominant.

La lettre de la Charte de la langue française

Dès son premier article, la Charte confirme que «le français est la langue officielle du Québec». Et comme nous l'avons vu, dans l'esprit du livre blanc de mars 1977, «la consécration du français comme langue officielle implique que cette langue est vraiment la langue commune à tous les Québécois.»

Il est clair également, par l'économie générale de ses autres dispositions, que la Charte de la langue française d'août 1977 tendait bien de manière centrale à faire du français la langue publique commune. L'article qui impose l'affichage en français seulement en est une illustration probante. L'obligation faite aux nouveaux arrivants du reste du Canada et de l'étranger d'inscrire leurs enfants à l'école française en est une autre.

Par cette dernière contrainte, en effet, la Charte ne visait pas simplement à ce que les enfants des nouveaux arrivants apprennent le français. Si son but n'avait été que cela, il aurait suffi de maintenir le libre choix de la langue d'enseignement et d'exiger uniquement que les diplômés du réseau d'enseignement de langue anglaise fassent preuve d'une compétence suffisante en français. Cette mesure visait donc davantage: non seulement que les enfants des nouveaux arrivants apprennent le français, mais qu'ils s'habituent, dans un milieu de vie de langue française, à l'employer comme langue publique commune.

Relevons que le livre blanc de mars 1977 annonçait que la Charte exigerait aussi que les élèves du réseau scolaire

anglais réussissent un examen de français, ce qui permettrait à ses finissants «de pouvoir s'inscrire plus facilement dans les collèges et universités francophones si, comme il est souhaitable, ils en manifestent le désir». Invitation restée jusqu'à ce jour, on le sait, à peu de chose près lettre morte.

Pour les nouveaux arrivants du reste du Canada, tout particulièrement, le régime scolaire de la Charte de 1977 rappelait l'obligation d'un accommodement fondamental: s'ils élaient domicile à Montréal ou dans l'Outaouais, ils ne devaient pas s'attendre à y vivre comme s'ils étaient en Ontario.

Chose singulière, l'expression «langue commune» ne figure nulle part dans la Charte.

Le préambule affirme, il est vrai, que l'Assemblée nationale est «résolue à faire du français la langue de l'État et de la Loi aussi bien que la langue normale et habituelle du travail, de l'enseignement, des communications, du commerce et des affaires». Mais «normale», «habituelle», «courante», «usuelle», «prédominante» ou «prépondérante» sont synonymes, et le français était déjà tout cela en 1977, à la fois au travail, dans l'enseignement, dans les communications et le reste, du simple fait que les francophones du Québec, fortement majoritaires, travaillent, étudient et communiquent sur la place publique le plus souvent dans cette langue.

À s'en tenir, donc, à un semblable libellé réducteur, l'objectif principal de la Charte aurait été d'emblée réalisé. Il importe de remédier à cette faiblesse.

Insistons. La simple accumulation de synonymes du genre «normale et habituelle» n'équivaut pas plus à «faire du français la langue *commune* du travail, de l'enseignement,

des communications, etc.». La redondance est d'ailleurs contraire à l'esprit de la langue française!

En effet, si le français est bien la langue utilisée de façon normale et habituelle par les Québécois pour communiquer entre eux sur la place publique, du simple fait que les francophones sont encore aujourd'hui majoritaires, le bilan de 1996 a conclu, comme nous l'avons vu, que le français n'est toujours pas la langue commune du Québec. Une enquête et une étude plus récentes de l'Office québécois de la langue française (OQLF) et du Conseil supérieur de la langue française (CSLF), respectivement, le confirment: même dans les entreprises de 100 employés ou plus, qui sont directement visées par les mesures de francisation les plus contraignantes de la loi 101, dans la région métropolitaine de Montréal c'est l'anglais qui, plus souvent que le français, joue le rôle de langue commune utilisée par les employés francophones pour communiquer – à l'interne – avec leurs collègues, supérieurs ou subalternes anglophones.

Autrement dit, que le français soit la langue publique normale et habituelle n'implique pas qu'il est la langue publique commune. Cette faiblesse dans le préambule de la Charte de 1977 quant au principe premier de notre politique linguistique contribue sans doute à expliquer pourquoi, après plus d'un tiers de siècle, la société québécoise n'a pas progressé davantage vers la réalisation de l'idéal du français langue commune.

Il est évident, par contre, que si le français était la langue publique commune, il serait aussi la langue publique normale et habituelle du fait que non seulement les communications publiques entre les francophones, fortement majoritaires, se dérouleraient naturellement en français, mais également les communications publiques entre francophones et anglo-

phones, entre francophones et allophones et même entre anglophones et allophones dont, ne l'oublions pas, près de la moitié sont aujourd'hui francotropes. Seules les communications publiques entre anglophones et allophones, hispanophones et hispanophones, et ainsi de suite se dérouleraient le plus souvent dans une autre langue que le français.

Les mesures les plus directement attaquées par le coup de force de 1982 et la Cour suprême sont celles qui marquaient le plus fortement la différence entre la politique du français langue commune, que le Québec avait choisie démocratiquement, et la politique canadienne du libre choix entre le français et l'anglais.

C'est également la rigueur avec laquelle ces mesures initiales de la loi 101 imposaient le français en tant que langue commune qui explique sans doute la présence, dans la même loi, d'articles plus accommodants, qui vont même à l'encontre du but recherché, tels que l'article 15 qui permet explicitement à l'Administration de correspondre dans une autre langue que le français avec des personnes physiques qui s'adressent à elle dans cette autre langue, ou l'article 89 qui permet, explicitement encore, l'usage d'autres langues là où l'usage exclusif du français n'est pas prescrit.

Amputée de ses dispositions qui visaient le plus vigoureusement à faire du français la langue commune du Québec, il n'est pas surprenant que ce qu'il nous reste aujourd'hui de la Charte puisse paraître inviter plutôt à une forme de bilinguisme institutionnalisé plus ou moins franco-dominant. En particulier, que le français soit la langue « normale et habituelle » de communication publique n'exclut en rien que l'usage public de l'anglais soit normal et habituel aussi sauf, jusqu'à nouvel ordre, à un moindre degré. Voire n'exclut en rien que le Québec ait deux langues communes.

Dans sa forme initiale, la Charte de la langue française d'août 1977 était susceptible de réaliser l'objectif principal tracé par le livre blanc. Mais au fil des contestations et compromissions de toutes sortes, un écart de plus en plus considérable s'est creusé entre l'esprit et la lettre de notre politique sur la langue. Devant l'ampleur et la rapidité sans précédent du présent recul du français, tout particulièrement à Montréal, il faut rétablir une nouvelle adéquation entre l'esprit et la lettre de la Charte afin de remettre notre politique linguistique sur les rails. Pour faire efficacement contrepoids, il faut que le français devienne la langue commune des communications publiques internes sur le territoire québécois au même degré que l'anglais est devenu la langue commune des communications au niveau international.

Le projet de loi 14

Le projet de loi 14 n'a pas ce poids.

L'article 1 du projet de loi propose d'ajouter au préambule de la Charte de la langue française la phrase suivante: « Elle [l'Assemblée nationale] prend acte qu'une langue commune constitue un puissant vecteur de cohésion sociale dans une société diversifiée, propre à assurer le développement de celle-ci et à maintenir des relations harmonieuses entre toutes ses composantes. » Dans cet ajout, ce qui précède la virgule n'affirme pas que dans la situation particulière du Québec, une langue commune est un facteur indispensable de cohésion sociale. Ni, explicitement, que cette langue commune doit être le français. Ce qui suit la virgule paraît par ailleurs de trop.

C'est le seul endroit où le projet de loi propose d'insérer l'expression « langue commune » dans la Charte.

L'article 2 du projet de loi propose d'ajouter à l'article 1 de la Charte, qui affirme «Le français est la langue officielle du Québec», l'alinéa suivant: «Il constitue le fondement de l'identité québécoise et d'une culture distincte, ouverte sur le monde». Le premier alinéa du préambule actuel de la Charte exprime déjà la première partie de cette phrase. Le reste paraît encore de trop. Compte tenu du dévoiement et du rapetissement dont la Charte a été l'objet depuis 1977 et dont nous avons fait état à la section précédente, il est impératif que son article 1 affirme haut et fort, simplement et explicitement, que «Le français est la langue officielle et la langue commune du Québec».

Selon l'article 3 du projet de loi, le gouvernement du Québec, ses ministères et les autres organismes de l'Administration doivent jouer un rôle exemplaire en matière linguistique «en faisant du français la langue normale et habituelle dans laquelle ils s'expriment et celle utilisée pour s'adresser à eux». Comme nous l'avons vu, les qualificatifs «normale» et «habituelle» donnent prise à une confusion qui s'est avérée néfaste. Cette confusion a permis d'orienter notre politique linguistique vers un bilinguisme institutionnel anglais-français. Il faut donc supprimer de cette phrase les mots «normale et habituelle».

L'article 46 du projet de loi, qui traite des politiques linguistiques éventuelles de certains organismes municipaux, affirme qu'une telle politique doit «bien marquer le fait que le français est la langue officielle du Québec, la langue normale et habituelle d'usage public, ainsi qu'un instrument essentiel de cohésion sociale». Encore le même objectif à rabais, cette fois sous la forme de «la langue normale et habituelle d'usage public». À remplacer par «la langue publique commune».

L'article 56 propose d'ajouter ce qui suit au préambule de la Charte des droits et libertés de la personne : « Considérant que le français est la langue officielle du Québec et qu'il constitue un élément fondamental de sa cohésion sociale ». À remplacer par « Considérant que le français est la langue officielle et la langue commune du Québec ».

Ces quelques observations suffisent à montrer pourquoi il faut repenser le projet de loi 14 dès son début et réviser l'ensemble de ses articles en fonction du principe du français langue publique commune. La Charte doit articuler de manière parfaitement explicite et cohérente cet objectif clé de notre politique linguistique.

Cet exercice s'avérera fertile en ce qui concerne notamment la langue de travail.

Par exemple, l'article 45 du projet de loi 14 donne à une entreprise comptant entre 26 et 49 employés, « en tenant compte de la situation qui lui est propre », l'objectif de « faire du français la langue normale et habituelle du travail ». Pour une entreprise dont la situation comporte, entre autres, de compter une majorité d'employés anglophones, cela est excessif. D'un point de vue pratique, d'ailleurs, tenter de faire en sorte que les employés anglophones de cette entreprise utilisent le français pour communiquer entre eux est, dans le contexte québécois, voué à l'échec. Au contraire, « faire du français la langue commune du travail » dans une telle entreprise serait envisageable et faciliterait l'exercice du droit de ses employés francophones et francotropes, en particulier, de travailler en français.

Cet exercice conduira aussi, en ce qui concerne le français au travail, à supprimer de la Charte des articles par trop accommodants tels que les articles 15 et 89 actuels.

Les maillons manquants du projet de loi 14

Faire bon usage du principe du français langue commune ne suffit pas. Il faut aussi que les mesures préconisées soient aptes à atteindre ce but. Le projet de loi 14 accuse des lacunes béantes dans cette perspective aussi. Nous n'en relevons que trois.

Premier maillon manquant. Notre paysage linguistique, en particulier à Montréal, ne renvoie pas l'image d'une société dont le français est la langue publique commune. Cela ne concerne plus seulement la langue de l'affichage commercial. Les raisons sociales et marques de commerce comportant une partie en langue anglaise qui est dix fois plus visible qu'un éventuel générique poussif en langue française prolifèrent. Elles véhiculent le message qu'au Québec, ça se passe en anglais. Et que le français est une langue secondaire, sinon minable. Il faut que notre paysage linguistique communique de nouveau le message que le gouvernement Lévesque a jugé nécessaire de lui donner. Le Québec dispose toujours de la clause dérogatoire. Il faut s'en servir pour rétablir les dispositions originelles de la Charte en matière d'affichage. Quant aux raisons sociales et marques de commerce, la partie en langue anglaise ne doit pas occuper un plus grand espace que celle en langue française.

Deuxième maillon. Un réseau collégial anglais hypertrophié forme un nombre disproportionné d'étudiants et futurs travailleurs à employer l'anglais comme langue commune. Recensements et enquêtes ont démontré que le libre choix de la langue d'enseignement au collégial exerce un effet certain sur la langue subséquentement utilisée au travail. Les plus récentes données enfin diffusées en juin dernier par le ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport indiquent qu'au total, 18 % des étudiants passent par le cégep anglais. À

la formation préuniversitaire, c'est 23 %. Cette hypertrophie n'est pas uniquement le fait de jeunes allophones : la proportion d'étudiants francophones (de langue maternelle française) qui, au préuniversitaire, choisissent le cégep anglais a progressé jusqu'à atteindre 8 % à la fin des années 2010.

Sur l'ensemble des années 2001-2010, le nombre de nouveaux inscrits au cégep anglais a atteint le double de sa clientèle cible naturelle, soit le nombre total de nouveaux inscrits de langue maternelle anglaise. En même temps, le nombre de nouveaux inscrits au cégep français dépassait à peine celui de sa clientèle naturelle de langue maternelle française. Entre 1981 et 2010, le libre choix de la langue des études collégiales a fait en sorte que le nombre d'étudiants qui sont passés par le cégep anglais excédait, au total, de 110 000 le nombre de cégépiens de langue maternelle anglaise. L'excédent correspondant pour le cégep français durant ces trois décennies n'était au total que de 10 000. Sur trente ans, le Québec a ainsi financé l'anglicisation d'une partie appréciable de sa future élite.

Les mesures proposées dans le projet de loi 14 ne sont pas susceptibles de réduire de manière significative l'espace démesuré qu'occupe l'anglais langue commune dans le domaine des études collégiales, ni l'espace encore plus démesuré qu'il occupe dans celui des études universitaires. Pour accroître efficacement l'espace du français langue commune sur le plan des études supérieures, il faut étendre aux études collégiales les dispositions de la Charte touchant les études primaires et secondaires.

Troisième maillon. Le français langue commune, principe clé de notre politique linguistique, a fait consensus parmi les partis représentés à l'Assemblée nationale depuis maintenant trente-cinq ans. Cependant, au fil des considérations partisans, les gouvernements successifs ont fait preuve

de peu de zèle à informer de façon adéquate les Québécois sur l'évolution réelle de la situation linguistique et à promouvoir activement le français en tant que langue publique commune de la société québécoise. Au lieu de renforcer l'emprise du ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française, comme le prévoit l'article 3 du projet de loi 14, il est plus que temps de mettre fin au jeu des nominations partisans à la présidence de l'OQLF et du CSLF. D'assurer, quoi, «l'indépendance des organismes institués par la Charte de la langue française vis-à-vis du pouvoir politique», comme le préconisait le Parti québécois dès la fin des années 1980.

Nous avons vu que le Parti québécois jugeait déjà, voilà un quart de siècle, que les maillons manquants énumérés ci-dessus s'imposaient tous trois pour relancer notre politique linguistique dans la bonne voie. Ils sont devenus encore plus nécessaires aujourd'hui.

Conclusion

Il y a trente-cinq ans, le livre blanc jugeait que «[à] n'en pas douter, la situation de la langue française au Québec justifie la vigilance et l'intervention de l'État». La Charte de la langue française a subi depuis 1977 des affaiblissements et un dévoiement tels que nous en sommes revenus au même point aujourd'hui.

Le SPQ Libre invite le gouvernement à mieux centrer et à étoffer son projet de loi en fonction des observations formulées ci-dessus, afin de rétablir une Charte apte à stopper la dégringolade du français et la dégradation de son statut.

Le temps presse. □

Charles Castonguay*

LE NON-SENS DES VILLES À STATUT BILINGUE

La notion de municipalité à statut bilingue n'a plus de sens. Cette disposition de la loi 101 en est venue à s'opposer au français en tant que langue commune, précisément là où sa vitalité est le plus faible.

Quel cheminement a pu conduire à pareille incohérence ?

Cela commence avec le concept de district bilingue. C'était la « pierre angulaire » de la politique préconisée en 1967 par la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, ou commission Laurendeau-Dunton.

Par cette mesure, les commissaires voulaient conduire tous les paliers de gouvernement – fédéral, provincial et municipal – à garantir à certaines minorités une gamme complète de services dans leur langue : « [cette] action conjuguée modifiera sensiblement dans un lieu bien délimité les conditions de vie de la minorité [là] où la minorité officielle est assez importante pour justifier le genre de réorientation linguistique qui nous paraît souhaitable ».

La mesure visait tout particulièrement à renforcer celles des minorités francophones hors Québec qui étaient encore suffisamment viables.

* Mathématicien. Professeur à la retraite de l'Université d'Ottawa.

Le district bilingue [...] établira un équilibre: la minorité de langue française saura qu'elle obtient, dans une région donnée de l'Ontario ou du Nouveau-Brunswick, l'équivalent de ce qu'on accorde, dans le Québec, à la minorité de langue anglaise.

Vouloir ainsi que l'Ontario devienne en quelque sorte aussi français que le Québec est anglais était certes légitime. Mais Trudeau tenait mordicus à établir également des districts bilingues au Québec, ce qui n'allait pas de soi.

Car la réalité n'est en rien symétrique. C'est le français qui a besoin de soutien, au Québec comme dans le reste du Canada.

Trudeau s'en moque. Il fait adopter en 1969 sa *Loi sur les langues officielles* qui prévoit de créer des districts bilingues partout où une minorité de langue officielle compte pour 10% ou plus de la population. Un premier conseil consultatif des districts bilingues recommande en 1971 de proclamer, entre autres, tout le Québec district bilingue.

Le Québec prend mal ça. Sa propre Commission d'enquête sur la situation de la langue française et sur les droits linguistiques, ou commission Gendron, est en voie de confirmer que c'est le français et non l'anglais qui a besoin de protection sur son territoire. La commission Gendron recommande par conséquent en 1972 de faire plutôt du français la langue commune dans l'ensemble du Québec.

Qu'à cela ne tienne, Ottawa met sur pied un second conseil consultatif qui, en 1975, propose la création de nombreux districts bilingues au Québec et ailleurs au Canada. Il conseille cependant de n'établir aucun district bilingue dans la région de Montréal, étant donné la «pression» que l'anglais exerce dans la métropole.

Un examen des données du recensement de 1971 révèle toutefois l'incohérence fondamentale de cette position. Tout comme à Montréal, l'assimilation à l'anglais affaiblit la population francophone dans chacun des districts bilingues que le conseil propose de créer ailleurs au Québec.

En même temps, un ressac francophobe contre certains districts bilingues prévus en Ontario commence à poindre. Trudeau enterre finalement en 1977 la pierre angulaire de la politique élaborée par la commission Laurendeau-Dunton.

Par un curieux revirement, le concept se réincarne aussitôt dans la Charte de la langue française, ou loi 101, sous la forme de municipalités québécoises à statut bilingue! La Charte a pourtant bien comme but premier de faire du français la langue commune sur l'ensemble du territoire du Québec, comme l'avait recommandé la commission Gendron.

Dans le fond, il n'y avait pas ici d'incohérence. En permettant à certaines municipalités de s'identifier en français et en anglais, la Charte version 1977 voulait assurer une visibilité à l'anglais dans un paysage linguistique qu'elle entendait par ailleurs franciser en profondeur par un affichage commercial en français seulement.

Aujourd'hui, toutefois, cette vision d'un paysage fermement francisé se trouve réduite en miettes. L'actuel projet de loi 14 reconduit d'ailleurs l'affichage commercial bilingue, façon Cour suprême, et même les marques de commerce où l'anglais prédomine effrontément.

La dénomination bilingue pour les municipalités à forte proportion d'anglophones n'a donc plus son sens initial. Tout au contraire: dans un paysage saturé d'anglais, qu'une muni-

cipalité s'affiche en français et en anglais vient désormais inhiber l'acceptation du français comme langue commune.

Dévoyé par l'idéologie trudeauiste triomphante, le statut bilingue conduit en effet à revendiquer maintenant l'usage de l'anglais en toute circonstance, y compris pour un geste aussi élémentaire qu'acheter un billet d'autobus. Et vlan! pour le français langue véhiculaire – c'est-à-dire, langue commune de la vie publique.

À tour de rôle, chaque commissaire aux langues officielles canadiennes ne manque pas de conforter cette résistance. «La *Loi sur les langues officielles* n'oblige pas tous les Canadiens à devenir bilingues, nous répète-t-on. Elle a pour but, au contraire, de protéger l'unilinguisme parmi les minorités de langue officielle.» Cela veut dire, au Québec, protéger l'unilinguisme anglais.

C'était le but en particulier du concept révolu de district bilingue. Par un cheminement pervers, c'est devenu la principale raison d'être des municipalités bilingues.

Le dernier recensement confirme que celles-ci demeurent plus que jamais des foyers d'anglicisation, notamment dans le *West Island* à Montréal et le *West Quebec* dans l'Outaouais. Cela s'observe le mieux parmi les jeunes adultes âgés en 2011 de 25 à 44 ans. Ils ont en grande majorité commencé leur scolarisation après l'adoption des lois 22 et 101, d'une part, et sont, d'autre part, à un âge où les compétences et comportements linguistiques sont parvenus à maturité.

Loin de reculer depuis 1971, l'anglicisation des jeunes adultes de langue maternelle française a progressé dans le *West Island*. Dans l'ensemble des douze villes à statut bilingue dans l'île de Montréal, 21% de ces francophones décla-

rent parler, au moment du recensement de 2011, l'anglais comme langue principale à la maison. Une honte.

En contrepartie, le taux de francisation des anglophones est d'un gros 1%. Parmi les allophones, le taux d'anglicisation s'élève à 32%, comparé à une francisation de 7%.

Quant aux compétences linguistiques des jeunes adultes dans les mêmes villes, seulement 5% des francophones et 8% des allophones se déclarent incapables de converser en anglais, alors que 19% des anglophones et 29% des allophones ignorent le français.

La situation est semblable dans Pierrefonds-Roxboro, arrondissement à statut bilingue de la ville de Montréal.

Dans les 21 municipalités à statut bilingue du *West Quebec*, situées surtout à l'ouest et au nord de la ville de Gatineau, le français se porte également mal. En 2011, 14% des jeunes adultes francophones ont l'anglais comme langue d'usage à la maison, contre 2% de francisés parmi les anglophones.

En milieu rural, c'est pire. Dans les 18 municipalités bilingues à l'extérieur de la région métropolitaine de Gatineau, on compte 27% de francophones anglicisés contre 1% d'anglophones francisés. Dans le *Far West* du Québec, c'est-à-dire dans les 15 municipalités outaouaises à statut bilingue du Pontiac, pas moins du tiers des jeunes adultes francophones sont de langue d'usage anglaise. Désespérant.

Quant à l'unilinguisme, dans l'ensemble des 21 municipalités seulement 10% des francophones ne connaissent que le français, tandis que 51% des anglophones ne peuvent parler que l'anglais. Dans le Pontiac, 2% des francophones sont unilingues, contre 63% des anglophones.

Quel que soit le pourcentage d'anglophones fixé pour reconnaître à une municipalité un statut bilingue, ces municipalités du *West Island* et du *West Quebec* seraient du nombre. L'incohérence ne tient donc pas au seuil requis. C'est l'emmanchure en soi qui n'a plus aucun bon sens.

Le projet de loi 14 ne rétablit pas l'affichage commercial en français seulement. Il n'empêche en outre aucune municipalité de prodiguer des services en anglais à ses résidents anglophones.

Qu'on abolisse donc ce statut bilingue néfaste au français. Devant les statistiques linguistiques de 2011, qu'on s'empresse d'inviter les municipalités en cause à se définir plutôt comme solidaires du projet de société que le Québec s'est donné en 1977. Autrement dit, à se doter d'une politique linguistique visant à promouvoir l'usage du français comme langue publique commune sur leur territoire. □

QUELLE COMMUNAUTÉ ANGLO-QUÉBÉCOISE ?**

La minuscule communauté anglo-québécoise

Les définitions utilisées pour désigner la « communauté anglophone » varient grandement selon les objectifs politiques des acteurs. Certains cherchent à en élargir les effectifs, les autres, à les diminuer le plus possible. Comme il en va du partage des ressources financières de l'État du Québec, de l'usage des langues au travail autant dans le secteur public que dans le secteur privé, et de bien d'autres enjeux, tous ont intérêt à influencer la définition des frontières de chaque groupe. En réalité, la communauté anglo-québécoise, lorsque définie en tenant compte des impératifs de survie légitimes de la communauté francophone, est de taille extrêmement modeste : 3,5 % pour tout le Québec, 5,0 % pour la Région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal. Ces pourcentages incluent de surcroît des anglophones dont les parents peuvent être francophones, allophones ou immigrés. Quoi qu'il en soit, cette taille minuscule confirme la disparition du territoire québécois de la plus infime encore « minorité historique nationale », dont les – plus rares encore – effectifs d'origine ethnique britannique constituaient jadis le noyau primordial.

* Ph. D. Science politique, pspedritog@gmail.com

** L'auteur tient à remercier l'Institut de recherche sur le français en Amérique (IRFA) pour l'accès aux données et son soutien.

En réalité, celle-ci s'est fortement diversifiée avec le temps. Elle réunit aujourd'hui plusieurs sous-groupes principaux, chacun doté de valeurs, d'attitudes et de comportements qui lui sont propres unis dans leur hostilité envers l'intervention de l'État en matière de rapports intercommunautaires. L'addition pêle-mêle de tous ces sous-groupes à la communauté anglo-québécoise d'origine eu égard au partage des ressources de l'État québécois produit une puissante communauté anglophone et une faible majorité francophone, conséquemment propulsée vers sa minorisation sur les plans politique, économique, social et culturel. À l'inverse, quand la définition de la communauté anglophone limite l'apport des mouvements migratoires tout comme l'assimilation des populations natives, elle redonne à une « communauté francophone étendue » une place dominante dans le partage des ressources. Toutefois, la réduction de la communauté anglophone à la seule « minorité historique nationale » se heurte à des objections de taille. D'une part cette définition met en doute la légitimité des choix individuels et, d'autre part, elle classe les citoyens anglophones en deux catégories, les ayants droit en vertu de leurs ancêtres établis au Québec depuis plusieurs générations, et les non-ayants droit, les anglophones mal nés sans racines.

Entre une définition repoussant la sujétion des francophones et une autre qui protège les droits individuels de la minorité anglophone contre la domination de la majorité, une définition équilibrée peut être envisagée. Cela fait, la « communauté anglo-québécoise » peut être ensuite mesurée, tant pour les populations rassemblées en grands sous-groupes géographiques, pour celles rassemblées dans les 67 quartiers de la RMR de Montréal, celles des 19 arrondissements de la Ville de Montréal, des 80 villes de la RMR de Montréal, les deux arrondissements et les seize municipalités à statut bilingue (douze sur l'Île et quatre dans la

Couronne de Montréal). Depuis ces portraits – auxquels il manque encore les portraits des circonscriptions fédérales et provinciales –, il devient possible de mesurer le fossé séparant la communauté anglophone de la communauté anglo-qubécoise, et celui opposant la représentation de toutes les communautés dans le discours et la réalité démographique de chacune.

Une question bien réelle, mais contradictoire, n'a pas été abordée dans cette étude, soit l'influence considérablement plus élevée des non francophones sur l'échiquier électoral provincial et fédéral. Un prochain texte s'attaquera à la valeur du vote des uns et à la valeur du vote des autres.

1. Domination d'une langue et intervention de l'État

Pour chaque communauté ethno-linguistique, le point de départ renvoie à la conjonction entre l'histoire et l'identité (où la langue occupe une place primordiale). En outre, les racines de la communauté anglo-qubécoise remontent à la Conquête en 1760, époque où ses premiers représentants ont commencé à s'installer dans ce qui sera plus tard le Québec et l'Ontario. Depuis, la situation a évidemment beaucoup changé. Des villes comme Montréal, Québec et Sherbrooke sont passées par une période à majorité anglophone avant de devenir majoritairement francophones. Les communautés humaines évoluent dans le temps, tant et si bien qu'elles peuvent s'éloigner considérablement de ce qu'elles étaient à leurs débuts. Par exemple, dans le Québec hors Montréal, la majorité des personnes d'origine ethnique britannique était, en 1991, de langue parlée française (tandis qu'environ le quart d'entre eux parlait français dans la RMR de Montréal).

Ce qui fait de la langue l'élément premier de la définition de la communauté anglo-qubécoise. Non pas l'héritage historique ou parental, mais la réalité actuelle de chaque individu.

Sur ce point, une part très importante de la communauté anglo-qubécoise est issue de l'assimilation linguistique. Des locuteurs de langues maternelles diverses sont passés à l'anglais comme langue la plus souvent parlée à la maison. Ces locuteurs étaient soit des francophones ayant abandonné le français au profit de l'anglais, soit des allophones (de langue autre que le français ou l'anglais) immigrés ou descendants d'immigrés (d'origine italienne, chinoise, juive, grecque, portugaise, etc.) ayant adopté l'anglais comme langue d'usage à la maison (rappelons que, jusqu'aux années 1960, 90 % des enfants de parents immigrés fréquentaient l'école anglaise¹). L'assimilation ne concerne pas seulement le(s) changement(s) de langue d'un individu au cours de son existence puisqu'elle est aussi intergénérationnelle. Plus difficile à mesurer, elle est néanmoins tout aussi réelle: de nombreux enfants d'immigrés sont élevés directement en français ou en anglais². Si sept immigrés sur dix (environ 600 000 sur 840 000) se déclarent allophones de langue maternelle, les enfants d'immigrés sont plutôt sept sur dix (environ 300 000 sur 400 000) à se déclarer francophones ou anglophones de langue maternelle³.

Au Québec, l'assimilation linguistique est un continuum allant de l'anglais au français. Sans intervention de l'État, l'as-

1 Marcel Rioux (1987), *La Question du Québec*, Montréal, L'Hexagone, p. 158. Première édition en 1974.

2 Certains n'ont jamais été déclarés «allophones» par leurs parents – donc pas d'assimilation linguistique. D'autres considèrent avoir toujours été anglophone ou francophone, jamais allophone, et ne déclarent donc aucune langue tierce au titre de langue maternelle – aucune assimilation là non plus. Ici, la définition même de langue maternelle, soit la «première langue apprise et encore comprise», élimine de nombreux cas d'assimilation linguistique dès lors que les répondants ne se souviennent plus de leur langue maternelle. 97-555-XCB2006042-LM-LP-GÉN_RMRAR

3 Statistique Canada, données du *Recensement de 2006*, cat. 97-555-XCB2006042, langue maternelle par langue parlée le plus souvent à la maison par génération, Québec et RMR/AR du Québec.

similation en direction de l'anglais primerait de manière écrasante sur l'assimilation en direction du français. Le Québec l'a historiquement expérimenté à la suite des grandes vagues d'immigration d'après la Deuxième Guerre mondiale. La «loi de la langue la plus forte» est le libre rapport de forces entre deux groupes (francophone et anglophone) démographiquement, économiquement et politiquement inégaux. Il était clair, à la fin des années soixante, que cette loi désignait la langue de la minorité, l'anglais, comme la langue d'assimilation à la fois des francophones face à l'anglais, et des immigrés, pris à choisir entre le français et l'anglais.

Comme partout ailleurs dans le monde, les communautés démographiquement, économiquement ou politiquement dominées peinent à assimiler. Lorsqu'elles le font, elles le font généralement là où leur poids démographique devient écrasant, ou par le bas de l'échelle sociale, par les mariages mixtes ou en raison d'une conjoncture politique locale particulière. Pour renverser la vapeur et assurer leur avenir, les communautés dominées n'ont d'autre choix que de se tourner vers l'État. Par contre, les communautés dominantes assimilent «naturellement» les individus des autres communautés, et ce, même si leur poids démographique peut s'avérer très inférieur. Elles assimilent par le haut de l'échelle sociale, *a fortiori* quand elles sont soutenues par une communauté d'envergure continentale.

Les communautés minoritaires, mais dominantes ont naturellement beau jeu d'accuser les communautés qui sont en position de faiblesse de chercher à contraindre les choix individuels en mettant en place un cadre politique forçant l'assimilation en leur direction. Elles passent alors sous silence l'objectif vital de protection de la majorité contre l'assimilation et le rétablissement d'une plus grande justice économique entre minorité et majorité, et notamment l'établissement d'une divi-

sion culturelle du travail qui place les membres de la majorité tout au moins à égalité avec les membres de la minorité.

C'est grâce aux interventions de l'État québécois que le français a pu redresser un tant soit peu (une question de mesure) une situation qui lui était défavorable. Mais à lui seul, cet interventionnisme serait demeuré insuffisant pour éviter le déclin de la communauté francophone. Seules les très coûteuses migrations interprovinciales, aux soldes annuels continuellement négatifs depuis plus de 40 ans, ont pu éviter le déclin du poids relatif des francophones au Québec. Rappelons que ces migrations interprovinciales ont constitué une saignée constante de citoyens formés au Québec et partis s'établir au Canada anglais et dans le reste de l'Amérique du Nord. En définitive, elles représentent de gigantesques subventions à la formation de la main-d'œuvre ontarienne, albertaine ou britanno-colombienne⁴.

Outre les malheureux soldes migratoires interprovinciaux, les facteurs suivants ont joint leurs forces pour minimallement faire progresser le français et donner l'illusion de politiques assurant le maintien du poids relatif des francophones: l'envoi obligatoire des enfants francophones ou d'immigrés dans les écoles primaires et secondaires françaises, le choix de candidats à l'immigration davantage «francotropes» (c'est-à-dire de candidats issus de pays tournés vers le français), la valorisation du français au travail – quoique bien timide –, la disponibilité de services de santé, de services sociaux en français, la possibilité d'instruction en français jusqu'à l'université (notamment par le réseau des universités du Québec), le soutien d'une vie culturelle en français (notamment par Télé-Québec, les politiques cultu-

⁴ Voir le cas de la formation des médecins au Québec: Patrick Sabourin, Frédéric Lacroix, «L'art d'obtenir un médecin pour le prix de deux», in *L'Action nationale*, vol. CXVI no 10, décembre 2006.

relles et l'établissement, au niveau local, des bibliothèques et des maisons de la culture), etc. Tous ces facteurs ont rendu disponibles à la francisation des milieux de vie autrefois nettement dominés par l'anglais.

Pour les immigrants, l'appartenance plus ou moins prononcée à l'univers francophone ou anglophone, qui est en général l'une des étapes importantes de l'intégration, amène tôt ou tard l'assimilation linguistique, tantôt pour la première génération, tantôt pour la deuxième, constituée de leurs enfants nés au Québec. L'assimilation linguistique implique évidemment la langue, mais aussi des valeurs, des attitudes, des comportements et un vote de plus en plus calqués sur la communauté native de référence, la dominante et la dominée, l'anglophone et la francophone. Parler une langue dépasse la simple question de la compréhension mutuelle, car cela implique des échanges de plus en plus soutenus et complexes dans la nouvelle langue, des amitiés, des amours, du travail, des activités commerciales, des relations avec les gouvernements et les autorités, l'intégration des enfants, le choix d'un lieu de résidence ou la décision de repartir du Québec, bref, un apport réel au milieu de vie.

De l'appartenance à l'univers francophone découle naturellement un interventionnisme visant à contrebalancer les pressions naturelles auxquelles est exposé le français, tandis qu'au contraire, les anglophones considèrent le non-interventionnisme comme la voie leur permettant d'assurer leur maintien de domination dans la division culturelle du travail. Quant aux immigrants, plus une personne est intégrée à l'une ou l'autre communauté, plus elle tend à développer, pour elle-même ou ses enfants, une identité et une appartenance nationale, des attitudes politiques et des comportements électoraux conséquents. Le processus d'assimilation doit être considéré dans sa dimension inter-

générationnelle puisque chez les personnes allophones de langue maternelle de la deuxième génération (c'est-à-dire chez les enfants d'immigrés), 27% sont toujours allophones pour ce qui concerne la langue le plus souvent parlée à la maison. L'assimilation linguistique est la règle⁵.

Chez les immigrés, nombreux sont ceux qui se retrouvent dans des partis canadiens prônant un non-interventionnisme plutôt hostile envers les partis québécois qui prônent la protection et l'avancement de la communauté francophone du Québec par le nationalisme, l'indépendance ou le simple interventionnisme politique. Ils le font pour quelques raisons principales : le désir de protéger les conditions qui leur ont permis d'avoir du succès dans leur nouveau pays ; la peur de l'État et du changement politique pour des citoyens arrivés pour la plupart de pays dotés de régimes autoritaires hostiles envers la critique ; le conservatisme politique hostile envers certaines positions libérales telles le divorce et l'avortement, les droits des femmes, des enfants, des célibataires, des athées, des minorités sexuelles, ainsi qu'envers les droits des minorités nationales (québécoises et autochtones), etc. Ceux qui ont vécu quelques décennies dans le pays d'accueil comme ceux qui ont vécu un statut minoritaire dans leur pays d'origine ont d'emblée ou développent plus facilement des sympathies pour une nation minoritaire (comme celle des Québécois) à la recherche de plus de justice.

2. La communauté anglophone, dominante et irrédentiste

La langue joue naturellement sur la formation des valeurs, des attitudes, des idéologies, des opinions, des comportements. C'est elle qui introduit au continuum d'idées

⁵ Statistique Canada, données du *Recensement de 2006*, cat. 97-555-XCB2006042, langue maternelle par langue parlée le plus souvent à la maison par génération, Québec et RMR/AR du Québec.

politiques propre à chaque communauté politique, qui développe les appartenances et les sentiments d'allégeance. C'est elle qui forge les expériences de chaque groupe dans les univers scolaire et culturel, du travail et de la politique.

Ces expériences varient évidemment dans chaque groupe, mais on peut toutefois distinguer les Anglo-Québécois des Canadiens anglais. En effet, les premiers sont nés et formés au Québec. Ils disposeraient d'une connaissance au moins fonctionnelle du français, qu'ils auraient appris dans leur cursus scolaire. Ils seraient globalement plus au fait de la situation politique et culturelle du Québec que les Canadiens anglais nés dans le reste du Canada. Même si ces derniers travaillent ou étudient au Québec, ils demeurent formés à l'extérieur. Du coup, leur connaissance du français et leur bilinguisme sont nettement moindres. Il en découle naturellement une vision et une expérience différentes des relations entre Québec et Canada hors Québec. À ces deux groupes s'ajoutent les groupes anglicisés (de langue parlée anglaise à la maison), qu'ils soient de langue maternelle française ou autre(s), nés au Québec ou à l'étranger. Parmi ces groupes, les personnes anglicisées nées au Québec partageraient une histoire mixte associant les mondes francophone et anglophone et où primerait ce dernier. Les personnes nées à l'étranger, anglophones, anglicisées ou anglotropes (tournées vers l'anglais), auraient plutôt vécu des expériences migratoires diverses ayant abouti à un processus d'intégration et d'assimilation culturelles et politiques au groupe anglo-québécois.

On aurait tort de croire que les anglophones nés et scolarisés au Québec seraient par définition plus familiers avec le concept de cohabitation entre francophones et anglophones. Les rapports se sont en effet succédé pour décrire une situation montrant la faible connaissance du monde

francophone dans à peu près tous les aspects de la vie collective. Dans le réseau scolaire anglais québécois⁶, cette faiblesse serait telle qu'une bonne moitié des jeunes Anglo-Québécois n'acquièrent jamais la capacité d'échanger dans la langue de Molière :

Plus de la moitié des étudiants qui obtiennent leur diplôme d'un des cégeps anglophones de Montréal n'ont pas le niveau nécessaire en français dans un contexte de travail, tant à l'oral qu'à l'écrit. La rédaction d'un courriel de 250 mots sera jugée incompréhensible. La lecture d'un rapport technique de 10 pages sera au mieux approximative et ne pourra mener à la rédaction d'un résumé digne de ce nom.

La participation à une réunion de travail avec trois ou quatre personnes en français sera impossible, car l'ex-étudiant ne suivra pas le débit. Il percevra le contexte général, mais pas les détails des enjeux en cause, ni les allusions, ni même la plupart des références au contexte socioculturel québécois francophone. De plus, il n'aura pas le vocabulaire pour exprimer sa pensée de façon spontanée, ni bien sûr l'assurance que permet une pratique régulière de la langue⁷.

Année après année les Anglo-québécois qui poursuivent leurs études dans les institutions postsecondaires françaises ne constituent pas plus qu'un pour cent de leurs effectifs. Les décisions des francophones sont pourtant très différentes puisque de 20 % à 25 % des étudiants des universités McGill, Concordia ou Bishop sont de langue maternelle française. En milieu scolaire, l'interface entre les communautés se fait par le biais de francophones qui ont choisi de se rendre à l'anglais. Une bonne majorité des

6 Les extrêmes cohabitent dans le système scolaire anglais, incluant les enfants de mariage mixte comme les jeunes tout fraîchement arrivés en provenance du reste du Canada.

7 Voir *Le Devoir*, 27 août 2012.

Anglo-québécois ne connaît que ces Québécois et ignore toutes les autres réalités qui reflètent la majorité, en particulier les Montréalais nationalistes et les Québécois des régions. Les premiers sont perçus comme minoritaires et intolérants tandis que les Québécois des régions sont perçus comme arriérés, religieux et conservateurs. Ces perceptions s'accroîtraient chez les Anglo-québécois qui vivent dans la métropole – une écrasante majorité –, chez ceux socialisés hors du Québec, dans les milieux les moins francophones et parmi ceux qui visent à bâtir leur carrière dans les grandes métropoles anglophones nord-américaines.

On sait par ailleurs que les Anglo-Québécois se renseignent peu sur le monde français qui les entoure par le biais des quotidiens et des magazines, par la télévision, la radio et Internet. Leurs habitudes culturelles, incluant leurs choix en matière de littérature, de théâtre, de chanson, de cinéma, d'Internet, de télévision et de radio, révèlent des liens très ténus avec l'univers français⁸. Dans ces médias anglo-québécois auprès desquels ils s'informent et forgent leurs opinions, le portrait des francophones qui prônent l'interventionnisme étatique, en particulier, mais non seulement en matière linguistique, est globalement négatif. On y soutient notamment le rejet de l'anglais et de la communauté anglophone par la majorité et l'impossibilité pour les non-francophones et l'ensemble des citoyens de vivre et de s'épanouir à l'abri de l'«interventionnisme inquisiteur» du Québec. Mais les récriminations débordent le plan individuel puisqu'elles englobent aussi ce qui tente de modifier les rapports entre communautés, soit par le biais de la redistribution sociale

8 Pour les données sur la langue de consommation de certains médias (radio, télévision, journaux, livres, Internet) par les anglophones du Québec en 2006, voir Statistique Canada, Jean-Pierre Corbeil, Brigitte Chavez et Daniel Pereira (2012), *Portrait des minorités de langue officielle au Canada: les anglophones du Québec*, cat. 89-642-XWF, 21 mars 2012; en ligne: <http://www.statcan.gc.ca/pub/89-642-x/2010002/tbl/tbl442-fra.htm>.

et la sanctuarisation du syndicalisme socialiste défendue par le PQ⁹. Ces perceptions négatives des qualités et des intentions des francophones expliquent en partie le solde migratoire interprovincial (sorties du Québec moins entrées au Québec) négatif de près d'un demi-million d'Anglo-Québécois qui ont quitté le Québec depuis 1971.

Dans le monde du travail, la communauté anglo-québécoise reste toujours, en ce début de XXI^e siècle, globalement plus instruite que la communauté francophone et au sommet de la division culturelle du travail. Elle est concentrée dans les secteurs industriels et dans les emplois les plus rémunérateurs de l'économie, d'où elle tire des revenus individuels moyens plus élevés que ceux des francophones, des taux de chômage inférieurs et de plus faibles proportions de bénéficiaires de la sécurité du revenu. Elle contrôle une part plus importante de l'économie québécoise que ce que son poids démographique aurait laissé entendre, ce qui se voit de manière éclatante dans les dons aux fondations des universités, aux hôpitaux universitaires comme dans les dons aux organismes de charité¹⁰. Les anglophones ne semblent pas être tentés par

9 Ces amalgames entre l'individuel et le collectif ainsi qu'entre la langue, la redistribution sociale et les préjugés favorables du PQ envers le syndicalisme ont été éloquemment illustrés par les propos du milliardaire Stephen A. Jarislowsky, président de la prestigieuse firme de cotation Jarislowsky Fraser Limitée, à l'occasion d'un texte publié dans *Le Devoir* du 21 septembre 2012.

10 En 2008-2009, 47% des donations privées aux universités au Québec étaient dirigées vers les trois universités anglaises; voir Gouvernement du Québec, ministère des Finances (2011), *Budget 2011-2012. Un Plan de financement des universités équitable et équilibré. Pour donner au Québec les moyens de ses ambitions*, p. 27. L'objectif de l'Université McGill était de 750 millions \$ pour 2012 (<http://francais.mcgill.ca/campaign/about/>) tandis que l'Université de Montréal avait ramassé 230 millions \$ dans sa dernière campagne de financement (<http://www.ledevoir.com/societe/education/332364/parisella-dirigera-la-campagne-de-financement-de-l-udem>) le montant s'élevait à 220 millions \$ pour l'Université Laval en 2010 (http://www.ful.ulaval.ca/les_campagnes/), 22 millions \$ pour l'Université du Québec à Trois-Rivières (Radio-Canada, 13 juin 2012 <http://www.radio-canada.ca/regions/mauricie/2012/06/13/003-campagne-financement-qr.shtml>).

la fonction publique provinciale, alors qu'ils disposent d'une place nettement plus enviable au sein des grandes entreprises étrangères qui font des affaires au Québec.

La communauté anglo-québécoise s'est au fil des décennies dotée de puissantes institutions dont de nombreuses sont reconnues officiellement bilingues par le gouvernement du Québec. En outre, elle dispose de services d'éducation complets, de la maternelle jusqu'à leurs trois universités, d'hôpitaux, de services de santé complémentaires et de services sociaux indépendants, d'institutions culturelles propres (télévisions, radios, théâtres, cinémas). Adossée au monde anglo-saxon nord-américain, elle s'est historiquement retrouvée au paradis du travail, avec des institutions et des entreprises qui offraient davantage d'emplois que ce que la communauté ne pouvait couvrir en production de main-d'œuvre. C'est pourquoi elle s'est tournée vers la main-d'œuvre francophone, vers celle du Canada anglais et vers celle d'origine immigrée ou encore à l'étranger afin de pourvoir aux postes disponibles. Actuellement, plus d'un emploi sur deux au sein de la communauté anglo-québécoise est occupé par des francophones (telle la nouvelle chancelière de l'Université McGill, Suzanne Fortier, et Normand Rinfret, le directeur général et chef de la direction du CUSM) et des immigrants, le reste étant partagé par des Anglo-Québécois et des anglophones de partout au Canada. Cet appel de main-d'œuvre correspond à une structure institutionnelle et économique ancienne qu'aucun gouvernement québécois n'a remise en question en proposant plus d'équité dans le partage des ressources

À la fin de septembre 2012, la campagne de financement du CHUM avait amassé 150 des 300 millions \$ fixés en objectif, tandis que le CUSM (Centre universitaire de santé McGill) en avait amassé 270 millions \$ sur 300 millions \$ (*La Presse*, 25 septembre 2012 et <http://www.radio-canada.ca/regions/Montreal/2012/09/25/006-chum-campagne-financement.shtml>).

Voir le cas de Centraide-Fédération CJA, *Le Devoir*, 1 novembre 2003.

publiques d'abord, privées ensuite. En vertu de l'ignorance du français des Anglo-Québécois et de celle encore plus marquée des Canadiens anglais et des immigrants anglophones, le point de jonction entre les groupes linguistiques est resté sur les épaules des francophones et des allophones servant d'interface, c'est-à-dire capables de travailler en anglais en tant qu'intermédiaires linguistiques. Dans le monde scolaire comme dans le monde culturel ou le monde du travail, une nette majorité des Anglo-Québécois travaille, se fait servir et se réfugie dans un univers culturel parfaitement cloisonné par rapport à l'univers culturel français.

Le monde politique n'est pas très différent : les francophones y jouent encore le rôle d'interface au sein des partis fédéraux et chez les libéraux provinciaux. Ce sont eux qui défendent la place des uns et des autres dans la division culturelle du travail. C'est auprès d'eux, dans ces partis et dans les institutions politiques canadiennes fédérales et communes, que les Anglo-Québécois se rassurent quant au degré de satisfaction des Québécois face à leur statut politique. Il reste néanmoins vrai que la contestation de la division des pouvoirs et de la répartition des ressources au Canada a constitué un axe majeur de la politique fédérale depuis plusieurs décennies. Mais faute d'aboutir de nouveaux arrangements constitutionnels suffisants, le Québec a modestement été confiné au rôle de trouble-fête au Canada, de province centrée sur elle-même et insensible aux demandes de ses partenaires canadiens-anglais.

L'ex-premier ministre Jean Chrétien exprimait bien certaines idées circulant au Canada anglais qui lui permettaient d'éviter de douloureuses révisions des pouvoirs. Pour lui, les électeurs québécois, moins instruits, ont été facilement manipulés par une minorité raciste et xénophobe, aux commandes du PQ. Cette minorité n'avait d'autre objectif que

de détruire le pays, le gouvernement fédéral, de forcer l'électorat à choisir l'indépendance et de mettre en place un nouveau gouvernement dont elle serait l'unique bénéficiaire. C'est appuyé sur ces préjugés bien ancrés qu'il a fait adopter par le Parlement d'Ottawa la « Loi sur la clarté référendaire » en 2000, qui précisait au nom du gouvernement fédéral les paramètres à respecter pour tout prochain gouvernement provincial québécois cherchant à tenir de nouveau un référendum consultatif sur l'indépendance. Les Canadiens anglais semblent d'ailleurs considérer plutôt pauvrement les Canadiens français, qu'ils placent à l'avant-dernier rang des grands groupes ethnolinguistiques au Canada (Canadiens anglais, Juifs, immigrants, Canadiens français et autochtones), tout juste devant les autochtones, groupe faisant tristement l'objet de moult discriminations et de bien des préjugés¹¹.

Le désir d'échapper et de se prémunir contre le gouvernement québécois est une constante dans le comportement politique et électoral des Anglo-Québécois. Il s'est tantôt manifesté par le recours de ces derniers au gouvernement fédéral pour « protéger » leurs droits (tel l'appui donné à la Charte fédérale des droits et libertés, à l'adoption de la Loi sur la clarté référendaire ou à la centralisation des pouvoirs au gouvernement fédéral – par le biais de l'Union sociale en 1999 –, ou encore à la promotion de l'idée de la partition du territoire québécois, le refus d'appliquer la Charte de la langue française aux entreprises du Québec sous autorité fédérale). Il se manifeste autrement quand les Anglo-Québécois se réfugient dans la politique municipale pour se soustraire

11 Selon un sondage Léger Marketing réalisé en novembre 2009 auprès de 1500 répondants Internet pour le compte de l'Association d'études canadiennes, 84% des Canadiens avaient une bonne perception des Canadiens anglais, 70% des immigrants, 69% des Juifs, 65% des Canadiens français et 56% des autochtones. Source: « À travers le Canada... Les immigrants [sic] préférés aux francophones », agence QMI, 26 janvier 2010.

à l'autorité du gouvernement provincial (ce qui leur permet d'outrepasser le gouvernement provincial et d'établir des liens directs avec le gouvernement fédéral pour des investissements dans les infrastructures municipales). Le désir d'échapper au contrôle des francophones de la scène provinciale s'est aussi traduit depuis plus de 50 ans par un vote monolithique en faveur des partis contrôlés par les anglophones canadiens et québécois ainsi que par un abstentionnisme supérieur en matière de politique provinciale lorsqu'aucune urgence (tels les référendums ou l'élection du PQ) n'exigeait un engagement étendu. Les défusions municipales de 2006 sont de cette même eau.

Pour de nombreux Anglo-Québécois, il reste préférable de voter pour un parti carrément ou vaguement corrompu (tel le PLQ) ou pour un parti centré sur des enjeux de classes ou pour tout autre enjeu universel dépouillé de conséquences sur les rapports de domination entre les groupes linguistiques. Mais l'intégration de francophones à leurs côtés s'accompagne d'abord de suspicion à l'endroit de ces derniers, puis nécessairement d'une profession de foi fédéraliste oblitérant tout débat sur les rapports de force entre anglophones et francophones au Québec ou même au Canada (ex: le Parti vert), ou encore, pour un parti provincial, une claire subordination à la direction d'un parti fédéral (tels le Parti conservateur du Québec, le Nouveau Parti démocratique du Québec). Puisque tout parti issu du Québec français reste susceptible de nationalisme, une profession de foi canadienne du chef doit obligatoirement être accompagnée d'une prise de contrôle par du personnel politique des autres partis fédéraux en vue de constituer une alternative acceptable (tel le parti Vision Montréal, de Pierre Bourque, alors candidat à la mairie de Montréal). Conformément à leur expérience dans le monde de l'éducation et des services publics, dans le monde du travail et dans celui de la culture, les Anglo-

Québécois sont isolés des débats politiques qui ont cours chez les francophones. Il est peut-être vrai que certains groupes d'intérêts ont pu voir, dans l'effroi suscité par l'indépendance et le nationalisme, une occasion d'affirmer leur pouvoir et d'élargir leur influence en déployant d'énormes ressources pour s'assurer d'un vote monolithique chez les Anglo-Québécois. Ces mêmes groupes ont des intérêts pan-canadiens et seraient d'ailleurs hostiles au nationalisme de quelque province que ce soit.

Quoi qu'il en soit, malgré tous les bons mots au sujet de la progression de la connaissance du français parmi les jeunes Anglo-Québécois, il est possible que ceux-ci soient plus indifférents, voire même plus négatifs, à l'égard des francophones que leurs aînés (encadré 1, section A1 en annexe). On peut voir que, du point de départ tordu qui révèle que les Anglo-Québécois sous-estiment le caractère francophone du Québec, ils rejettent par la suite l'idée qu'eux-mêmes ou les entreprises anglaises contribuent à la survie de la langue française ou alors d'accepter des contraintes quant à leurs décisions dans l'utilisation des langues. Leur rejet s'appuie d'ailleurs sur un pessimisme très net quant à la survie de la langue française et une acceptation d'une cassure entre Montréal et le reste du Québec.

Les résultats relatifs aux attitudes et idées politiques sont conséquents avec les portraits précédents. Par exemple, la campagne électorale provinciale de 2012 a montré comment des personnes sérieuses, en situation d'autorité dans des médias canadiens-anglais reconnus, peuvent offrir à leurs lecteurs de sérieux dérapages démocratiques susceptibles de nourrir les préjugés et les attitudes néfastes. Lors de la seule semaine se terminant le 15 août, les commentateurs de multiples quotidiens du Canada anglais ont fait de la chef du Parti québécois, Pauline Marois, une sorte de fanatique de la laïcité

s'apprêtant à procéder à un nettoyage ethnique en règle du paysage culturel québécois (encadré 2, section A2 en Annexe). On aurait tort de négliger l'attentat dont elle fut l'objet le soir du 4 septembre en insistant que sur le fait qu'il n'a fait qu'un mort et un blessé. N'eût été un fusil d'assaut miraculeusement enrayé, l'attentat aurait sans doute fait des dizaines de victimes dans l'assistance. Or l'événement n'a pas été suivi d'une remise en question de la responsabilité des médias anglo-québécois dans l'avènement d'un climat d'hostilité envers le PQ, mais plutôt de débats sur la responsabilité de Mme Marois dans la détérioration du climat politique et l'attentat dont elle fut victime. Le dérapage s'est poursuivi jusqu'au 19 septembre alors que la station radio CJAD diffusait, au moment exact où Mme Marois présentait à la nation son conseil des ministres, des extraits d'une entrevue de 40 minutes accordée plusieurs heures plus tôt par l'auteur de l'attentat.

Doit-on toujours parler de deux solitudes ? Dans la mesure où les solitudes réfèrent à deux groupes aux comportements différents plutôt qu'opposés, l'expression reste exacte. Anglophones et francophones sont différents en ce que les premiers n'ont qu'une très faible connaissance de ce que sont les seconds, tandis que les seconds sont au contraire intensivement pénétrés de la culture des premiers. Or il aurait été logique de s'attendre à ce que les premiers présentent une connaissance supérieure des seconds, et inversement, comme toute minorité et toute majorité. À l'échelle canadienne, les différences sont également considérables. Les Canadiens anglais étaient peut-être nombreux jadis à croire dans la thèse des deux nations connaissant sans cesse de grandes difficultés à s'entendre, en lieu et place d'une réalité moins convenable appelée domination politique et économique. Or aujourd'hui il est un lieu commun que de dire qu'une immigration débridée a fait considérablement reculer cette thèse au profit du Canada multiculturel, mais

anglais, de Pierre Elliot Trudeau et des libéraux fédéraux. Le rapport de domination du Canada anglais envers le Québec s'est ainsi doté d'un nouveau vernis de légitimité centré autour du respect des droits individuels. L'État fédéral a donc pu brider les revendications québécoises, au lieu d'entrer en dialogue avec le partenaire minoritaire, et procéder à la construction d'un État central fort. L'immigration a transformé non seulement la démographie, mais aussi le sens de l'histoire passée et, surtout, le présent et l'avenir du Canada. Le Québec est entré en solitude pour discuter de son avenir alors que le Canada anglais a résolument abandonné le Québec. En ce sens, l'idée de deux solitudes ne vaut plus. Hors du Québec français, seuls les Anglo-Québécois à forte expérience franco-québécoise peuvent encore concevoir la thèse des deux nations.

3, De la communauté anglophone à la minorité historique nationale : définitions inadéquates

Les définitions de ce qu'est la communauté anglo-québécoise varient de l'extensif au restrictif, du maximum au minimum. Elles varient de la grande « communauté des locuteurs anglophones » à la toute petite « minorité historique nationale ». Sous la première définition, les partisans de la « communauté anglophone » incluent dans la communauté l'ensemble des personnes capables de comprendre et de converser en anglais, soit celles qui connaissent l'anglais ou au moins l'anglais et le français (ou une autre langue). Définie de la sorte, la « minorité » anglophone représente 45 % de la population québécoise et 59 % de celle de la RMR de Montréal.

3.1 La communauté anglophone

Ces proportions n'apparaissent fantaisistes qu'à ceux qui sont très éloignés d'une réalité majoritairement anglophone. Elles trouvent d'ailleurs de nombreuses applications bien réelles dans la vie quotidienne. Ces pourcentages

permettent entre autres choses de justifier une offre de services publics ou privés d'abord en anglais plutôt qu'en français, réduisant d'un côté la nécessité pour les anglophones et les immigrés anglotropes (tournés vers l'anglais) de s'adapter au fait français. Elles augmentent par contre la nécessité, pour les francophones, de s'adapter au fait anglais. Parmi les tenants de cette définition se trouvent de nombreuses entreprises étrangères qui gèrent leurs affaires en anglais depuis le reste de l'Amérique du Nord ou depuis l'étranger et qui refusent plus ou moins négligemment de se conformer à la Charte de la langue française. Ces entreprises font comme si toute l'Amérique du Nord parlait anglais. Elles proposent leurs produits d'abord en anglais seulement (ex. : le cinéma), font souvent travailler leurs employés québécois majoritairement ou exclusivement en anglais, utilisent des logiciels, des manuels et des documents de référence en anglais seulement, parfois au détriment de la santé et de la sécurité des travailleurs et des consommateurs. Elles utilisent souvent des raisons sociales anglaises en lieu et place de raisons sociales adaptées à la clientèle québécoise, utilisent l'affichage unilingue anglais pour sauver quelques frais, contestent juridiquement les règles collectives valorisant le français au Québec et contribuent philanthropiquement aux institutions anglaises plutôt qu'aux institutions françaises.

Le gouvernement fédéral n'est lui-même pas loin de correspondre à cette définition d'un employeur réticent. À travers les initiatives qui ont valorisé un français de façade, on reconnaît une continuité entre le gouvernement fédéral qui prônait la suprématie de l'anglais jusqu'à la fin des années soixante, et celui d'aujourd'hui qui pousse ses fonctionnaires à travailler en anglais afin d'économiser quelques sous en services de traduction¹². C'est le même gouvernement conser-

¹² Voir *Le Devoir*, 19 mars 2013.

vateur qui a fragilisé l'influence du français au Bureau du premier ministre fédéral comme à l'intérieur de nombreuses entreprises pancanadiennes (telle Air Canada) et ministères fédéraux (notamment la Défense nationale), qui a refusé d'implanter l'équivalent d'une loi 101 pour les entreprises à charte fédérale au Québec¹³, qui a procédé aux nominations d'unilingues anglais à des postes majeurs, tels celui de juge à la Cour suprême du Canada et celui de Vérificateur général. C'est ce même gouvernement qui a sans cesse renouvelé son soutien disproportionné envers les universités anglaises du Québec, envers des entreprises pancanadiennes sans souci de respecter la langue française et envers les associations anglo-québécoises qui affirmaient que l'anglais devait avoir le statut de langue menacée au Québec et qui prônaient une extension de l'usage de l'anglais en conséquence.

Deux exemples importants qui reposent sur une définition de ce type impliquent l'État québécois lui-même. À son adoption, la Charte de la langue française opposait francophones aux non-francophones selon le critère de la langue maternelle. Tout ce qui n'était pas francophone de langue maternelle était considéré comme relevant de la communauté anglophone. Le statut bilingue, par exemple, était accordé à toutes les municipalités où les non-francophones représentaient au moins la moitié de la population, et non pas là où les anglophones représentaient au moins 50 % de la population. Un glissement aux conséquences considérables pour plusieurs municipalités, se revendiquant toujours de cette erreur initiale.

Un autre exemple plus proche de cette définition a servi de base à l'octroi à l'Université McGill de l'un des deux méga-

¹³ C'est le ministre de l'Industrie Christian Paradis, pourtant Québécois et francophone, qui s'est fait le fossoyeur de cette idée (voir *Le Devoir*, 11 mars 2013).

hôpitaux universitaires du Québec ainsi que du gigantesque territoire du « Réseau universitaire intégré de santé » (le « RUIS ») McGill. Ce territoire inclut non seulement l'un des deux mégahôpitaux universitaires, le Centre universitaire de santé McGill (ou « CUSM »), mais aussi la quasi-totalité des institutions de santé situées dans l'ouest de l'île de Montréal. Ce qu'on sait moins est le fait que le RUIS-McGill inclut bien davantage de citoyens, soit un peu plus du tiers de la population québécoise (35%). Il accorde un droit d'intervention premier ou secondaire à l'université McGill dans tout l'ouest de l'île de Montréal, l'ouest de la Montérégie, la quasi-totalité des Laurentides, la totalité de l'Outaouais et de l'Abitibi-Témiscamingue, de la Baie James et du Nord-du-Québec. Ce territoire (RUIS-McGill premier et secondaire cumulés) ne compte pourtant que 15 % d'anglophones de langue maternelle¹⁴, ou 19 % d'anglophones selon la langue parlée le plus souvent à la maison, 23 % des effectifs ayant l'anglais pour première langue officielle parlée (dont la moitié des répondants anglais-français), 26 % utilisant l'anglais exclusivement ou principalement le plus souvent au travail¹⁵, contre une proportion de 58 % d'effectifs connaissant l'anglais seulement, soit essentiellement des personnes bilingues anglais-français (49 %) puisque les unilingues anglais ne représentent que 9 % de la population. Notons aussi la présence de 13 % d'immigrés, 7 % de personnes nées dans le reste du Canada et 1 % d'Indiens inscrits. Rien qui ne justifie que le RUIS-McGill fonctionne en anglais.

C'est donc grâce à la surconnaissance de l'anglais chez les patients et à la connaissance « sans doute exemplaire du

14 Les données sur la langue maternelle incluent les résidents permanents et non permanents.

15 Dans la population âgée de 15 ans ou plus, incluant la totalité des effectifs ayant répondu l'anglais exclusivement ou l'anglais et une tierce langue, plus la moitié des répondants anglais-français et anglais-français-autre.

français chez le personnel» que le territoire a pu être désigné territoire d'intervention majeur ou mineur du RUIS-McGill. Le territoire comptait pourtant une écrasante majorité (95%) de personnes connaissant le français seulement, au moins le français ou aucune langue officielle (1%). Même le territoire du RUIS-McGill sur l'île de Montréal comptait une écrasante majorité connaissant au moins le français (92%). C'est pourtant une définition gonflant artificiellement la minorité anglo-québécoise qui a amené à partager la RMR de Montréal pour en octroyer la moitié au RUIS-McGill. En ces temps de corruption à la pelle, ces statistiques semblent illustrer non pas l'influence d'une minorité minuscule, mais la puissance de groupes financiers occultes (maintenant mieux connus) qui ont cherché à multiplier les structures à leur profit.

3.2 La minorité historique nationale

Le concept le plus souvent opposé à celui de «communauté anglophone» est celui de «minorité historique nationale». Au contraire de la première, la minorité historique nationale restreint les effectifs de la minorité. Il est vrai que les associations anglophones préfèrent parler de minorité puisque ce concept permet d'augmenter les effectifs. On englobe alors pêle-mêle tous les anglophones sans égard à leur province d'origine, à leur pays de naissance ou à leur origine ethnique. La minorité n'a plus besoin d'être limitée aux origines ethniques britanniques. Elle embrasse dorénavant celles de toute(s) autre(s) origine(s) et même... de nombreuses personnes d'origine française. Ce faisant, cependant, la minorité historique ne représente plus qu'une fraction de la communauté anglophone visée. Elle n'est aujourd'hui ni nationale ni historique. De plus, le mot «minorité» s'applique difficilement lorsqu'il est question de la communauté anglo-québécoise. Selon le Comité des

droits de l'homme des Nations unies, la communauté anglo-québécoise n'est en fait que le prolongement de la majorité canadienne-anglaise (voire nord-américaine) sur le territoire de la vraie minorité, le Québec français. Parler d'une minorité ne fait donc pas consensus. Il apparaît plus approprié de parler de « communauté anglo-québécoise ».

À l'opposé de l'expression « communauté anglophone » – la version extensive –, l'expression « minorité historique » est plutôt le fait de nationalistes francophones. Sous cette définition particulièrement limitative, la minorité historique nationale renvoie au noyau originel de la communauté anglophone, soit la communauté d'origine ethnique britannique venue s'installer au Canada français après la Conquête. Il est conséquemment impossible d'inclure les effectifs qui se sont joints à ce noyau au fil des générations et des migrations. Il est évident que l'utilisation de ce concept revient à nier l'évolution subie tant par cette minorité britannique, dont beaucoup se sont assimilés linguistiquement à la majorité francophone, que par les membres de cette dernière, les francophones, qui se sont assimilés linguistiquement à la minorité. Cela revient également à ne pas reconnaître l'usage légitime de l'anglais par des individus de langue maternelle anglaise dont les parents, les grands-parents ou les générations antérieures ont connu une assimilation linguistique. Le concept conduit aussi à rejeter l'assimilation linguistique de personnes issues de l'immigration, mais tolère davantage les migrations interprovinciales d'Anglo-Canadiens en direction du Québec. Bref, la référence à un pseudo noyau britannique originel implique la mesure pour chaque individu d'un degré de pureté britannique. Invraisemblable, illégitime, un tel concept engendrerait tant d'injustices qu'il discréditerait pour de bon les revendicateurs d'une plus grande justice dans la répartition des pouvoirs et des ressources.

3.3 Choisir l'une ou l'autre définition? La nécessité d'encadrer les flux humains

Faut-il pour autant abandonner toute idée de contrôle des mouvements démo-linguistiques sur le territoire québécois? Adopter le concept de communauté anglophone, qui revient à inclure tous les anglophones sans égard à leur pays ou à leur province d'origine, en renonçant à ne pas diriger l'immigration anglophone en direction de la majorité francophone, et à ne pas diriger les petits écoliers francophones et immigrés vers les écoles primaires et secondaires françaises? Une définition élargie amène à renoncer à combattre institutionnellement la domination d'une langue sur l'autre et à récompenser la domination et l'expansion *de facto* de la « minorité historique ». Il est plutôt banal d'affirmer que toute communauté politique doit impérativement contrôler ses frontières face aux flux migratoires pour assurer son avenir. Il n'existe aucun pays souverain qui ait renoncé à cette prérogative. Certains pays – comme la Suisse – voient même leurs entités subétatiques contrôler de manière très stricte les flux migratoires infranationaux qui les concernent. Pour les petites nations dominées sur le plan politique et en situation précaire sur le plan linguistique, en particulier pour celles vivant au sein d'États plurinationaux comme le Québec au sein du Canada, ce contrôle des frontières est une pure question de vie ou de mort.

Il n'y a pas à chercher loin pour s'apercevoir que de telles actions visant à encadrer les mouvements migratoires et linguistiques existent déjà au Canada et au Québec. En effet, la Charte de la langue française se proposait à l'origine de moduler la répartition des ressources par le biais du contrôle de l'inscription des enfants dans les écoles primaires et secondaires publiques. La loi 101 prévoyait initialement de n'inscrire dans les écoles publiques anglaises que les enfants

dont au moins un parent avait étudié au primaire et au secondaire en anglais au Québec, ce que l'on avait appelé initialement la «clause Québec». Ce qui devrait être l'un des mécanismes les plus efficaces par lesquels l'État québécois espérait façonner les mouvements migratoires interprovinciaux et protéger les territoires les plus fragiles fut déclassé (le 26 juillet 1984) par un jugement de la Cour suprême du Canada au nom de la Charte canadienne des droits et libertés adoptée en 1982. La clause Québec fut ainsi remplacée par la «clause Canada», qui permettait aux familles dont au moins l'un des parents avait reçu son enseignement primaire en anglais au Canada (puis la majorité de son enseignement primaire, puis la majorité d'une partie de son enseignement primaire) d'inscrire leurs enfants dans les écoles publiques anglaises du Québec. Dès lors, libres de s'installer partout sur le territoire québécois, il ne restait plus, pour freiner les mouvements migratoires de Canadiens anglais vers le Québec depuis 30 ans, que la peur de l'indépendance et d'un gouvernement nationaliste et interventionniste (avec les impôts plus élevés qui s'ensuivaient). L'imposition de la clause Canada a donc renforcé la position de l'anglais dans les territoires québécois les plus fragiles. La levée de la menace référendaire et le refoulement du nationalisme interne (celui qui vise des objectifs internes à la portée du gouvernement du Québec) ont ouvert corollairement la porte à l'installation permanente de Canadiens anglais des autres provinces et à la modification de l'équilibre linguistique au Québec, en particulier en Outaouais et sur l'île de Montréal.

La communauté anglophone inclut donc une large partie des personnes d'origine britannique qui utilisent toujours l'anglais le plus souvent comme langue à la maison, mais aussi d'autres effectifs anglicisés, soit de langue maternelle française ou d'autre(s) langue(s), sans égard au pays d'origine ou à la province de naissance ou à l'origine immigrée des individus

concernés, c'est-à-dire dont un ou les deux des parents sont nés à l'étranger. Cette définition (déjà moins large que la définition d'origine de la loi 101 qui donnait droit au statut bilingue) donne droit au partage des pouvoirs et des ressources de l'État, à des institutions et à des services en anglais même pour des populations non anglophones et nouvellement arrivées au Québec. Par conséquent, au lieu de freiner l'assimilation vers l'anglais, elle stimule et récompense *de facto* l'assimilation vers l'anglais, qu'il s'agisse d'allophones ou de francophones. Elle répond à des exigences de marketing (en se satisfaisant de vendre produits et services aux populations qui connaissent l'anglais), d'économie (tel le partage du territoire québécois entre quatre RUIS dont un, le RUIS-McGill, entend fonctionner en anglais) et à un clientélisme politique (reflétant la surinfluence électorale des non-francophones).

Bref, la définition de la communauté répond à des exigences politiques autant chez la majorité francophone que chez la communauté anglo-québécoise. Pour être équilibrée, la définition idéale devrait repousser toute référence unique à l'héritage britannique. Elle devrait aussi résister à la tentation de récompenser les mouvements migratoires interprovinciaux et internationaux et les pressions assimilationnistes supérieures de l'anglais face au français. Elle devrait tenir compte des exigences de protection de la communauté francophone, en difficulté au Québec et largement minoritaire au Canada. Si la Clause Québec en matière de scolarisation des enfants n'existe plus, rien n'oblige l'État québécois à rester paralysé devant une assimilation *de facto* et devant des mouvements migratoires aux conséquences potentiellement délétères sur l'équilibre démographique et linguistique.

Dans l'optique d'une plus grande justice sociale et d'assurer une paix politique entre communautés, l'État québécois est légitimé de définir la dévolution des pouvoirs et l'allocation

de ses ressources humaines et financières en tenant compte de l'objectif de pérennité de la communauté la plus fragile. Il n'existe aucune obligation de satisfaire une surdemande de services publics en anglais basée sur des mouvements migratoires incontrôlés et sur une assimilation linguistique dérégulée chez les natifs francophones et allophones, et encore moins chez les immigrés ou enfants d'immigrés. Dans les limites du respect des droits individuels, l'État québécois conserve le pouvoir légitime de mettre en place un cadre protégeant la communauté dominée et de favoriser l'intégration des immigrés à celle-ci. La définition de la communauté anglo-québécoise se précise.

4. Une définition équilibrée de la communauté anglo-québécoise

Dans la version restrictive, l'une des variables les plus souvent évoquées (mais non utilisée, puisque la variable a été détruite par Statistique Canada à partir du recensement de 1996) pour mesurer la taille de la communauté anglophone est l'origine ethnique britannique. Mais les critiques et les limites du concept sont telles qu'elles appellent de toute façon à sa discréditation et au repli vers une solution plus réaliste et plus politiquement acceptable. En guise d'alternative, les versions habituellement utilisées pour mesurer la communauté anglo-québécoise (tableau 1) utilisent la plupart du temps la langue maternelle (8,2%), une variable qui mesure la taille de la communauté avant l'apport issu de l'assimilation linguistique individuelle, mais tout de même après l'assimilation intergénérationnelle: des personnes de langue maternelle anglaise elles-mêmes immigrées ou ayant choisi d'élever leurs enfants en anglais sont considérées comme de purs anglophones, au même titre que des personnes d'origine ethnique britannique. La langue maternelle devient du coup une définition extensive de ce qu'est la communauté anglo-québécoise.

TABEAU 1 : PROFIL LINGUISTIQUE DU QUÉBEC ET DE LA RÉGION MÉTROPOLITAINE DE RECENSEMENT (« RMR ») DE MONTRÉAL, RECENSEMENT DE 2006

Indicateurs linguistiques	Anglo-phones	Franco-phones	Allo-phones	Total
Québec				
Connaissance des langues officielles (définition étendue, note 1)	45%	95%	1%	141%
Connaissance des langues officielles (définition stricte, note 2)	25%	74%	1%	100%
Première langue officielle parlée (définition étendue, notes 1 et 3)	15%	87%	1%	103%
Langue parlée le plus souvent au travail (notes 2 et 4)	15%	85%	1%	100%
Première langue officielle parlée (définition stricte, notes 2 et 3)	13%	86%	1%	100%
Langue parlée le plus souvent à la maison (notes 2 et 3)	11%	82%	7%	100%
Langue maternelle (notes 2 et 5)	8%	80%	12%	100%
Communauté anglo-québécoise : effectifs de langue maternelle anglaise nés au Québec dont les deux parents sont nés au Canada (notes 5 et 6)	3,5%	66%	31%	100%
Connaissance des langues officielles (définition étendue, note 1)	59%	91%	2%	152%
RMR de Montréal				
Connaissance des langues officielles (définition stricte, note 2)	33%	65%	2%	100%
Première langue officielle parlée (définition étendue, notes 1 et 3)	25%	79%	1%	105%
Langue parlée le plus souvent au travail (notes 2 et 4)	23%	76%	1%	100%
Première langue officielle parlée (définition stricte, notes 2 et 3)	22%	76%	2%	100%
Langue parlée le plus souvent à la maison (notes 2 et 3)	17%	69%	13%	100%
Langue maternelle (notes 2 et 5)	12%	66%	22%	100%
Communauté anglo-québécoise : effectifs de langue maternelle anglaise nés au Québec dont les deux parents sont nés au Canada (notes 5 et 6)	5,0%	54%	42%	100%

Notes: (1) Version étendue: addition des réponses uniques et des réponses multiples. (2) Version stricte: répartition des réponses multiples au prorata des réponses mentionnées (par exemple, moitié-moitié entre anglais et français pour les effectifs disant connaître ou parler à la fois l'anglais et le français). (3) Variable élaborée pour l'application de la Loi sur les langues officielles; dérivée à partir de la connaissance des deux langues officielles, de la langue maternelle et de la langue parlée à la maison. (4) Chez les 15 ans et plus seulement. (5) Première langue apprise à la maison et encore comprise lors du recensement. (6) Ces effectifs incluent les enfants de francophones élevés en anglais et tous les enfants dont les deux parents sont nés au Canada, mais dont l'un des grands-parents (ou davantage) est immigré.

Sources: Statistique Canada, *Recensement de 2006*, Statistique Canada, fichier Beyond 20/20 94-581-XCB2006005. Les données proviennent de Statistique Canada, *Recensement de 2006*, compilations spéciales. « Cela ne constitue pas une approbation de ce produit par Statistique Canada. » RUIS: Québec, Santé et Services sociaux, Direction des affaires universitaires, Direction générale des services de santé et médecine universitaire, Unité gestion de l'information, Direction générale adjointe des ressources informationnelles (mai 2005), *Carte des Réseaux universitaires intégrés de santé – Offre des services de 2^e et 3^e lignes (surspécialisés) et de formation.*

Certains vont plus loin en retenant plutôt la «langue parlée le plus souvent à la maison», dont les effectifs représentent 10,6% de la population totale. La langue parlée constitue à leurs yeux un élargissement minimal et sensé pour désigner la communauté anglophone puisqu'elle permet d'inclure ceux qui ont délibérément choisi d'opter pour l'anglais au cours de leur vie. D'autres sont plus englobants encore lorsqu'ils retiennent la «Première langue officielle parlée» («PLOP») pour mesurer la communauté anglo-québécoise. La PLOP mesure en effet les effectifs francophones hors Québec et anglophones au Québec à partir desquels seront fournis les services gouvernementaux fédéraux – là où le nombre le justifie – (cet indicateur dispose dorénavant d'une copie provinciale, la «langue d'usage public»). La PLOP compte deux variantes, l'une plus stricte (13,2%), l'autre plus large (14,6%; voir les différences entre ces définitions aux notes 1 et 2 du tableau 1). Même élargie de la sorte, la PLOP demeure insuffisante pour les esprits les plus militants. Ceux-ci se tournent alors vers la «Langue la plus souvent uti-

lisée au travail» (14,7 %) ou, surtout, vers la « Connaissance des langues officielles », soit avec une définition plus stricte des effectifs (24,7 %), soit avec une définition carrément plus étendue (45,1 %; voir les notes 1 et 2 du tableau 1).

Dans la RMR (« Région métropolitaine de recensement ») de Montréal, où se concentre la communauté anglophone, les effectifs de langue maternelle anglaise représentent 12,5 % de la population totale. Mais il est facile de l'augmenter de manière considérable (presque 40 % de plus) en utilisant la langue parlée le plus souvent à la maison puisque celle-ci indique la présence de 17,4 % d'anglophones dans la RMR. La proportion gonfle avec la « Première langue officielle parlée » (22,3 %), puis avec la « langue la plus souvent utilisée au travail » (23,0 %). Elle bondit encore avec la « connaissance de l'anglais uniquement ou avec une autre langue » après répartition au prorata des réponses multiples (33,2 %) et encore après addition de tous les répondants mentionnant connaître au moins l'anglais (59,2 %).

À la lumière des remarques formulées antérieurement, toutes ces définitions élargissent indument la taille de la communauté anglo-québécoise, que ce soit avec l'inclusion des effectifs nés à l'étranger, les effectifs nés dans les autres provinces canadiennes, ou les effectifs nés au Québec, dont un ou les deux parents sont nés hors du Canada¹⁶. Or il apparaît que l'équilibre entre francophones et anglophones serait effectivement rompu si la communauté anglo-québécoise pouvait librement inclure des effectifs canadiens nés hors du Québec ou des effectifs natifs ou immigrés de langue maternelle anglaise, ou assimilés à l'anglais ou élevés directement en anglais. Sous peine de placer cette dernière en situation périlleuse, l'État québécois ne devrait pas considérer que toute

¹⁶ Une définition basée sur les personnes nées au Québec plutôt que sur les personnes nées au Canada eut été juste, mais ces données n'étaient pas disponibles.

personne née à l'extérieur du Québec ait droit à des services complets en langue anglaise. Pas plus que les immigrés issus de pays anglais (telles la Jamaïque, les Bermudes ou la Barbade et autres pays des Antilles), les immigrés anglicisés ou issus de pays «anglotropes», c'est-à-dire tournés vers l'anglais (comme l'Italie, les pays est-européens et nord-européens, la Chine, la Grèce, Israël, l'Inde, le Pakistan, le Bangladesh et le Sri Lanka, l'Iran et les Philippines, etc.), ou les enfants d'immigrés élevés directement en anglais (récompensant et stimulant le choix des parents en faveur d'une assimilation directe de leurs enfants), l'État ne saurait accorder des droits particuliers en faveur des immigrés provenant des «bons» pays occidentaux anglais (tels les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Irlande, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, etc.). Et comme il est vital de prémunir le Québec contre des migrations inter-provinciales susceptibles de perturber gravement l'équilibre entre les communautés, l'État ne saurait se considérer dans l'obligation de fournir des services publics complets à tous les Canadiens anglais nés hors du Québec et installés au Québec. Des régions dont l'équilibre linguistique est aussi fragile que l'Outaouais ou l'ouest de l'île de Montréal courent le risque d'une anglicisation rapide advenant l'absence de remparts institutionnels protégeant le français, ou simplement le relâchement des pressions sociales ou politiques nationalistes.

5. Géographie de la communauté anglo-québécoise

Les données commandées spécialement auprès de Statistique Canada ont permis de constituer différents portraits de la communauté anglo-québécoise. Les prochaines sous-sections de cet article présentent les portraits de 1) la communauté anglo-québécoise pour le Québec et la RMR de Montréal, 2) ses sous-ensembles géographiques compte tenu de la concentration de la communauté anglo-québécoise dans la RMR de Montréal et 3) la RMR de Montréal divisée en 67 quartiers géographiques de population à peu près égale.

5.1 Portrait du Québec et de la RMR de Montréal

La « communauté anglo-québécoise » est d'abord située par rapport aux autres indicateurs de la communauté anglophone (tableau 2). Il couvre le Québec et la RMR de Montréal. Les sources sont doubles ; les données relatives aux variables autres que la langue maternelle sont tirées du recensement de 2006 de Statistique Canada tandis que les données impliquant la langue maternelle proviennent de commandes spéciales. Celles-ci, sous leur forme originale, ventilent les effectifs de langue maternelle anglaise (après simplification des réponses multiples) âgés de 15 ans et plus. Cette ventilation a servi de base pour estimer la répartition des moins de 15 ans, lesquels ont été ajoutés aux premiers effectifs pour dresser le portrait de toute la population pour chaque entité géographique.

Des 45,1 % que compte la communauté élargie à son maximum au Québec – 59,2 % dans la RMR de Montréal – , la communauté anglo-québécoise ne compte plus que pour 3,5 % de la population totale du Québec, lorsque déterminée selon la langue maternelle, le lieu d'origine et le statut des générations. Les Anglo-Québécois, c'est-à-dire les anglophones de langue maternelle nés au Québec dont les parents sont nés au Canada, ne comptaient donc que 250 942 personnes en 2006. Dans la RMR de Montréal, ils ne représentaient que 5,0 % des Montréalais, soit un maigre 167 849 personnes (ce qui laisse 83 093 personnes hors RMR de Montréal, ou 2,2 % de la population).

Ces nombres et ces proportions comptent, il convient de le souligner, plusieurs effectifs de personnes d'origine française ou d'origine immigrée de par l'un – au moins – de leurs parents. Par exemple, sous cette définition, des membres éminents de la communauté anglo-québécoise tels le président

TABEAU 2 : LA COMMUNAUTÉ ANGLO-QUÉBÉCOISE AU QUÉBEC ET DANS LA RMR DE MONTRÉAL SELON DIVERS INDICATEURS, RECENSEMENT DE 2006

Indicateur de la communauté	Québec		RMR de Montréal	
	Nb	%	Nb	%
Connaissant au moins l'anglais	3 354 650	45,1%	2 124 735	59,2%
Première langue officielle parlée	994 723	13,4%	800 595	22,3%
Langue parlée le plus souvent à la maison	787 887	10,6%	625 940	17,3%
Langue maternelle*	582 753	8,1%	426 650	12,8%
Langue maternelle*, nés au Canada	508 745	7,1%	361 594	10,8%
Langue maternelle*, nés au Québec	391 011	5,5%	294 678	8,8%
Langue maternelle*, nés au Québec de parents nés au Canada**	250 942	3,5%	167 849	5,0%

* Les données sur la langue maternelle excluent 13 927 résidents permanents et 6698 résidents non permanents. Les moins de 15 ans ont été redistribués dans les mêmes proportions que les 15 ans et plus dans chaque quartier, c'est-à-dire selon la part relative des effectifs nés à l'étranger, de ceux nés au Canada ailleurs qu'au Québec, de ceux nés au Québec de deuxième génération et de ceux nés au Québec de troisième génération. Les données d'origine ont été livrées simplifiées par Statistique Canada, selon une répartition des répondants au prorata des langues mentionnées dans les réponses.

** Il s'agit des personnes de «troisième génération», c'est-à-dire celles dont les deux parents sont nés au Canada.

Sources : Statistique Canada, *Recensement de 2006*; de la connaissance des langues jusqu'à la langue parlée, données du recensement au site Internet; pour la langue maternelle (totale et décomposée), compilations spéciales, total Québec: CO-1317 Tableau 1. Population de citoyenneté canadienne, selon la langue maternelle (8), le lieu de naissance (4) et le statut des générations (5), données échantillon (20%); RMR de Montréal: CO-1296 Tableau 1. Population de citoyenneté canadienne dans les logements privés occupés selon la langue maternelle (4), le lieu de naissance (4) et le statut des générations (4), données échantillon (20%). «Cela ne constitue pas une approbation de ce produit par Statistique Canada.»

du Quebec Community Groups Network¹⁷ ou la directrice générale de ce même groupe de pression, ou encore la moitié des douze membres du conseil d'administration du QCGN sont considérés de faire partie de la communauté anglo-québécoise malgré l'assimilation linguistique de leurs aïeux francophones. L'affirmation du président du QCGN reste parfaitement valable sous la définition retenue de la communauté anglo-québécoise: son biculturalisme se veut une « preuve vivante de la dualité culturelle et linguistique du Québec et du Canada¹⁸ », un apport vivant de la majorité francophone à la vitalité de la minorité anglophone.

5.2 Les sous-ensembles régionaux de la RMR de Montréal

La décomposition du territoire de la RMR de Montréal en ses entités géographiques primaires indique une réalité bien différente de ce que l'on connaît de la communauté anglophone (tableau 3). Si, dans la RMR de Montréal, la communauté anglo-québécoise atteint 5,1% des effectifs, ces proportions n'atteignent que 6,8% pour l'Île de Montréal, un maigre 11,3% pour l'ouest de l'île de Montréal (à l'ouest du boulevard Saint-Laurent), un rachitique 18,5% pour l'extrême ouest de l'île (dont Dorval, Pierrefonds-Roxboro et toutes les municipalités de l'île situées plus à l'ouest).

L'est de l'île de Montréal sidère par la faiblesse de la communauté anglo-québécoise. Avec une proportion anémique de 1,6% de la population totale, l'Est compte légèrement moins d'Anglo-Québécois que Laval (2,7%), la Montérégie (4,5%) et la Couronne de Montréal (Laval, Montérégie, Laurentides

17 Organisme subventionné par Patrimoine canadien avec pour mandat de promouvoir l'anglais au Québec. Le président, Dan Lamoureux, est appuyé dans son travail par la directrice générale, Sylvia Martin-Laforge (également membre du conseil d'administration du Conseil supérieur de la langue française), et un conseil d'administration de douze membres parmi lesquels, Mmes Gosselin et Labadie, MM. Garneau et Toupin.

18 Voir <http://www.qcgn.ca/conseil-dadministration/>.

TABEAU 3 : LA COMMUNAUTÉ ANGLO-QUÉBÉCOISE DANS LES COMPOSANTES GÉOGRAPHIQUES DE LA RMR DE MONTRÉAL, RECENSEMENT DE 2006*

RMR de Montréal* Subdivisions diverses	Connais-sant au moins l'anglais **	Parlant l'anglais le plus souvent au travail	Anglais, pre-mière langue officielle parlée	Anglais parlé le plus souvent à la maison ***	Langue mater-nelle ang.* (LMA)	LMA nés au Canada	LMA nés au Canada	LMA nés au Québec de parents nés au Canada
Total RMR de Montréal	59,2%	23,0%	22,3%	17,3%	12,8%	10,8%	8,9%	5,1%
Île de Montréal	67%	33%	33%	25%	19%	16%	13%	6,8%
Couronne de Montréal	51%	13%	12%	9%	7%	6%	5%	3,4%
Ouest de l'Île (du boul. St-Laurent)	81%	49%	48%	38%	30%	25%	21%	11,3%
Est de l'Île (du boul. St-Laurent)	52%	15%	14%	9%	5%	5%	4%	1,6%
Laval	59%	19%	19%	14%	8%	7%	6%	2,7%
Montréal	53%	14%	13%	11%	9%	8%	7%	4,5%
Rive nord – Lanaudière	36%	5%	3%	2%	2%	2%	2%	1,1%
Rive nord – Laurentides	46%	9%	7%	6%	5%	5%	4%	2,8%
Total Rive nord	41%	7%	5%	4%	4%	3%	3%	2,0%
Extrême Ouest	90%	61%	62%	57%	44%	38%	31%	18,5%

Notes : * Voir les notes du tableau précédent. Les proportions sont basées sur les totaux arrondis par quartier. ** Incluant les personnes ne connaissant que l'anglais et tous les bilingues anglais-français. *** Égale à la langue d'usage.

Sources : Statistique Canada, *Recensement de 2006*, tableaux des thèmes de diffusion et compilations spéciales (voir tableau précédent).

et Lanaudière) dans son ensemble (3,4 %). Ces mesures tranchent singulièrement avec celles portant sur la connaissance de l'anglais (première colonne du tableau). Ces dernières montrent à quel point la prédominance de l'anglais peut aller loin lorsque cet indicateur est choisi (ex. : 1,6 % d'Anglo-Québécois dans l'est de Montréal, mais 52 % de la population connaissant au moins l'anglais).

Enfin, pour l'ensemble de la RMR, l'augmentation du poids de la communauté anglo-québécoise se fait de la manière suivante: un apport représentant 5 % d'anglophones par le biais des «substitutions linguistiques» (ces substitutions linguistiques proviennent des effectifs de langue maternelle française ou autre(s) nés au Québec de troisième génération, c.-à-d. dont les parents sont nés au Canada), un apport de 4 % d'anglophones provenant des «enfants d'immigrés nés au Canada», de 2 % d'anglophones provenant des «immigrés» et 2 % provenant des «Canadiens hors Québec». L'île de Montréal et la couronne s'opposent de manière marquée: les apports respectifs d'anglophones provenant des «substitutions», des «enfants d'immigrés», des «Canadiens hors Québec» et des «immigrés» étaient de 2 %, 2 %, 1 % et 1 % pour la couronne. Dans l'île, ils atteignaient partout le triple de ces proportions, soit respectivement 6 %, 6 %, 3 % et 3 %. L'ouest était plus tranché, avec des apports respectifs de 8 %, 9 %, 5 % et 5 %, tandis que l'extrême ouest l'était encore davantage (respectivement 13 %, 13 %, 5 % et 5 %).

5.3 Les 67 quartiers de la RMR de Montréal

L'état de la situation passe par la comparaison de territoires géographiques de population de taille relativement semblable, ce qui permet ensuite d'éviter d'insister sur des microsituations ou d'en négliger d'autres d'importance démographique pourtant plus imposante. La RMR de Montréal a donc été divisée en 67 quartiers (voir les cartes jointes, avec numéro et définition

COMMUNAUTÉ ANGLO-QUÉBÉCOISE,
EFFECTIFS DE LANGUE MATERNELLE
ANGLAISE NÉS AU QUÉBEC
DE PARENTS NÉS AU CANADA,

COURONNE DE LA RMR DE MONTRÉAL,
RECENSEMENT DE 2006

Communauté
anglo-
québécoise

(en % de pop. totale)

20% ≤ x < 25%

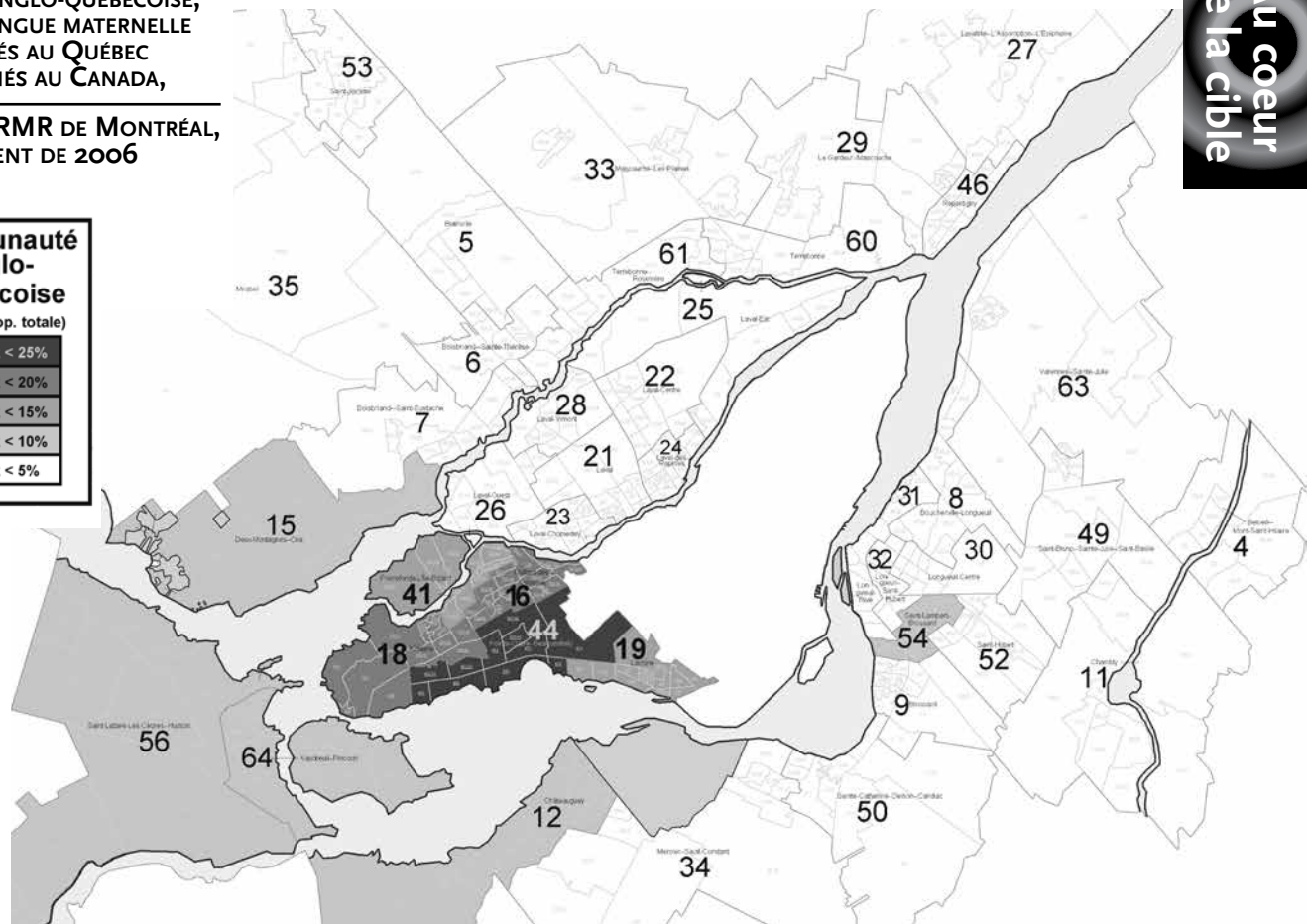
15% ≤ x < 20%

10% ≤ x < 15%

5% ≤ x < 10%

0% ≤ x < 5%

© Pierre Serré 2013



**COMMUNAUTÉ ANGLO-QUÉBÉCOISE,
EFFECTIFS DE LANGUE MATERNELLE
ANGLAISE NÉS AU QUÉBEC
DE PARENTS NÉS AU CANADA,**

**CENTRE DE LA RMR DE MONTRÉAL,
RECENSEMENT DE 2006**

**Communauté
anglo-
québécoise**

(en % de pop. totale)

20% ≤ x < 25%

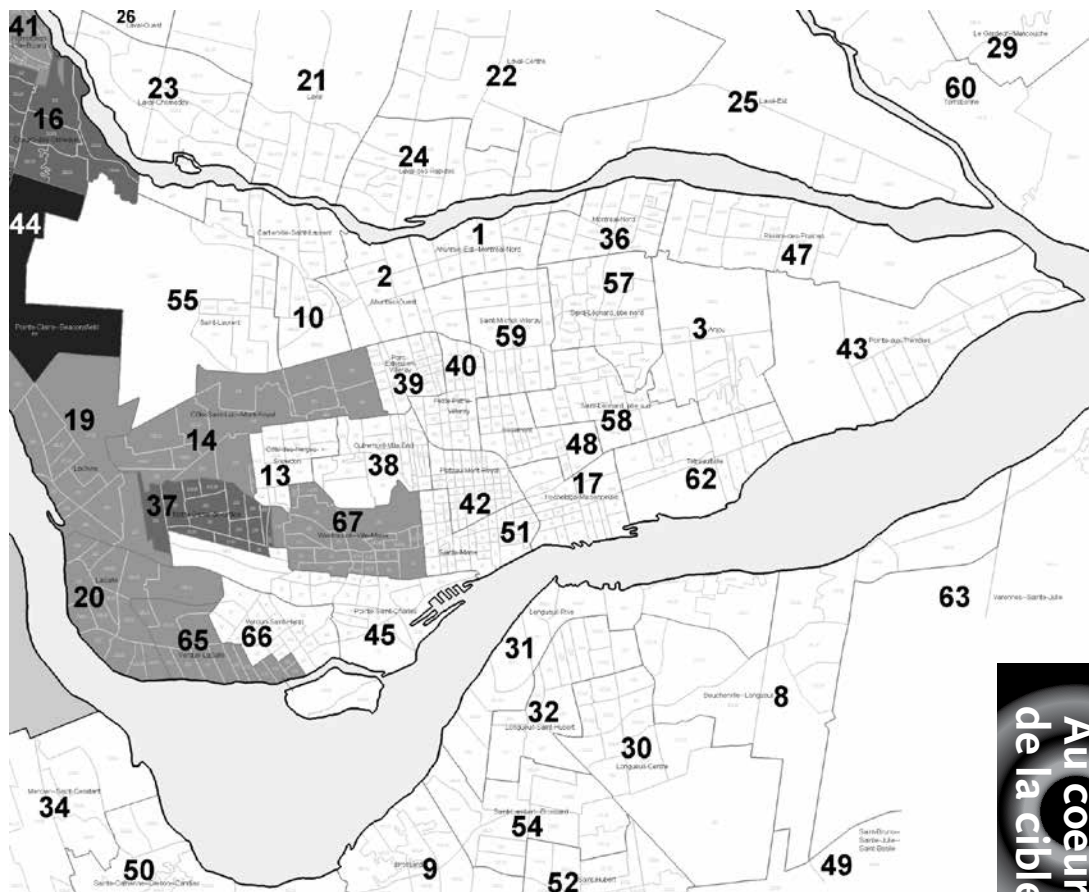
15% ≤ x < 20%

10% ≤ x < 15%

5% ≤ x < 10%

0% ≤ x < 5%

© Pierre Serré 2013



**Au coeur
de la cible**

des quartiers en section A3 de l'annexe), comptant chacun une population moyenne de 50 000 personnes plus ou moins 2400 personnes (un écart-type). Le tableau 4 présente les dix quartiers comptant les plus fortes proportions de membres de la communauté anglo-québécoise (les données pour les 57 autres quartiers se trouvent en section A4 en annexe).

Les effectifs d'Anglo-Québécois comptent pour moins de 20 % de la population dans ces quartiers sauf un, Pointe-Claire-Beaconsfield. Seuls trois autres quartiers comptent au moins 10 % d'Anglo-Québécois, soit Châteauguay (11,3 %), LaSalle-Ouest (10,8 %) et Pointe-Saint-Charles (10,4 %). Ils étaient d'ailleurs six de plus à en compter au moins 5 %. Si faibles soient-ils, ces pourcentages n'empêchent pas de voir que sept de ces dix quartiers comptent une population dont au moins 84 % disait connaître au moins l'anglais.

Cette connaissance de l'anglais est remarquable pour une population dont moins de la moitié est de langue maternelle anglaise (tous les quartiers sont dans cette situation sauf un, Pointe-Claire-Beaconsfield). Il s'agit d'un rayonnement plutôt spectaculaire de la langue anglaise. En termes clairs, ces dix quartiers les plus anglo-québécois peuvent donner l'impression à ceux qui y habitent que l'anglais y est la langue commune et que l'écrasante majorité des citoyens y parle l'anglais. Ces quartiers sont cependant bien différents des communautés anglo-québécoises d'origine, qui n'y représentaient en moyenne que 15 % de la population totale. La croissance de la communauté anglo-québécoise provient d'anglophones ajoutés par le biais des enfants d'immigrés (11 %), des substitutions linguistiques (10 %), des Canadiens hors Québec (6 %) et des immigrés (6 %). Pour obtenir une majorité de locuteurs anglophones, la définition devait s'élargir jusqu'à comprendre les locuteurs ayant l'anglais pour Première langue officielle parlée. Mais c'est surtout l'utilisation de la connaissance d'au

**TABEAU 4 : PORTRAIT DE LA COMMUNAUTÉ ANGLO-QUÉBÉCOISE
DANS LES 10 QUARTIERS LES PLUS ANGLO-QUÉBÉCOIS
PARMI LES 67 QUARTIERS DE LA RMR DE MONTRÉAL, RECENSEMENT DE 2006**

Les 67 quartiers de la RMR de Montréal*	Connais- sant au moins l'anglais **	Parlant l'anglais le plus souvent au travail	Anglais, pre-mière langue officielle parlée	Anglais parlé le plus souvent à la maison ***	Langue mater- nelle ang.* (LMA)	LMA nés au Canada	LMA nés au Canada	LMA nés au Québec de parents nés au Canada
Total RMR de Montréal	59,2%	23,0%	22,3%	17,3%	12,8%	10,8%	8,9%	5,1%
Les 10 quartiers de la RMR de Montréal les plus anglo-québécois*								
44-Pointe-Claire—Beaconsfield	95%	69%	70%	68%	57%	50%	39%	25,2%
18-Kirkland	93%	63%	64%	61%	45%	39%	32%	18,4%
16-Dollard-des-Ormeaux	90%	64%	65%	55%	43%	36%	32%	17,4%
37-Notre-Dame-de-Grâce	89%	61%	62%	53%	46%	37%	30%	15,8%
67-Westmount--Ville-Marie	92%	65%	64%	53%	45%	38%	28%	14,5%
14-Côte-Saint-Luc--Mont-Royal	91%	61%	62%	54%	41%	35%	32%	13,7%
19-Lachine	73%	38%	37%	33%	28%	24%	20%	12,5%
41-Pierrefonds-L'Île-Bizard	84%	50%	49%	44%	32%	26%	22%	12,3%
65-Verdun-LaSalle	76%	33%	34%	27%	22%	20%	17%	12,1%
56-Saint-Lazare--Les Cèdres—Hudson	66%	32%	30%	31%	24%	22%	17%	11,6%

Note: * Totaux des nombres bruts arrondis. Voir les notes des tableaux 2 et 3.

Sources : Statistique Canada, *Recensement de 2006*, tableaux des thèmes de diffusion et compilations spéciales (voir tableau précédent).

moins l'anglais qui fait que 43 des 67 quartiers sont alors des lieux où l'anglais est connu d'une majorité de la population, ce qui laisse 15 autres quartiers où l'anglais est connu de 40 % à 50 % de la population, et 9 quartiers, en deçà de 40 %.

C'est au niveau des entités politiques et juridiques que l'utilisation de définitions élargissant les effectifs de la communauté anglo-québécoise a sa portée la plus grande.

6. La communauté anglo-québécoise dans les entités juridiques et politiques

Les entités politiques jouent un rôle de premier plan dans la dynamique politique qui s'enclenche notamment en matière de dynamique linguistique et démographique de Montréal, de la RMR de Montréal et, au-delà, du Québec. En guise d'entrée en matière, la section 6.1 donne le portrait de la Ville de Montréal d'avant les fusions municipales de 2001 et celui actuel, à l'issue des défusions de 2006. La section 6.2 présente le portrait des anciens et des nouveaux arrondissements de la Ville de Montréal, notamment l'usage des langues sur le plan local en regard à l'expansion possible du statut bilingue à certains d'entre eux. Poursuivant dans cette lancée, les sections 6.3, 6.4 et 6.5 présentent respectivement les données sur la situation des Anglo-Québécois dans les municipalités de l'Île de Montréal, puis dans les municipalités de la Couronne de Montréal et, enfin, dans les arrondissements et les municipalités à statut bilingue de la RMR.

6.1 La nouvelle ville et l'ancienne Ville de Montréal

Grâce à l'ajout de douze anciennes villes de banlieue, la nouvelle Ville de Montréal d'après les défusions de 2006 a vu la communauté anglo-québécoise augmenter sa part de la population totale à 4,8 % alors qu'elle n'en représentait que 3,6 % avant les fusions de 2001 (tableau 5). Les fusions

**TABLEAU 5: PORTRAIT DE LA COMMUNAUTÉ ANGLO-QUÉBÉCOISE DANS L'ÎLE DE MONTRÉAL,
PAR ARRONDISSEMENT ET PAR MUNICIPALITÉ, RECENSEMENT DE 2006***

RMR de Montréal* Subdivisions diverses	Connais- sant au moins l'anglais **	Parlant l'anglais le plus souvent au travail	Anglais, pre-mière langue officielle parlée	Anglais parlé le plus souvent à la maison ***	Langue mater-nelle ang.* (LMA)	LMA nés au Canada	LMA nés au Canada	LMA nés au Québec de parents nés au Canada
Les grandes subdivisions politiques de l'Île de Montréal								
Montréal (après les défusions de 2006)	64%	29%	28%	20%	14%	12%	9%	4,8%
Montréal (avant 2001)	62%	26%	25%	17%	12%	10%	7%	3,6%
Municipalités de banlieue de l'Île de Montréal (après les défusions de 2006)	93%	66%	67%	62%	49%	43%	36%	20,0%
Municipalités de banlieue de l'Île de Montréal (avant 2001)	74%	42%	42%	35%	27%	23%	19%	10,7%

Note: * Totaux des nombres bruts arrondis. Voir les notes des tableaux 2 et 3.

Sources : Statistique Canada, *Recensement de 2006*, tableaux des thèmes de diffusion et compilations spéciales (voir tableau précédent).

municipales ont donc eu un impact à la baisse sur le caractère français de la Ville de Montréal. Tel n'est pas le cas des villes de banlieue de l'Île de Montréal. Chez les quinze qui ont défusionné d'avec Montréal en 2006, le caractère anglo-québécois a en effet augmenté. De 10,7 % chez les 27 villes de banlieue, la communauté anglo-québécoise est passée à 20,0 % dans les quinze villes défusionnées en 2006. De même, la connaissance de l'anglais ou de l'anglais et du français y a progressé de manière marquée, passant de 74 % à 93 % en 2006.

6.2 Les arrondissements de la Ville de Montréal

Le portrait de la communauté anglo-québécoise dans les arrondissements de Montréal débouche sur des débats on ne peut plus actuels (tableau 6). De son côté, l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro (13,8 % d'Anglo-Québécois contre 86 % de personnes connaissant au moins l'anglais) dispose du statut d'arrondissement bilingue. De l'autre, plusieurs autres arrondissements qui appuient Pierrefonds-Roxboro dans la défense de son statut bilingue pourraient, dans la foulée de ces discussions politiques, le réclamer pour eux-mêmes. Au fur et à mesure que se fera la prise de conscience des anglophones de leur pouvoir au sein de la Ville de Montréal, plusieurs arrondissements se considérant déjà comme massivement anglophones (en utilisant la définition la plus élargie de la communauté, la connaissance d'au moins l'anglais) seraient tentés d'emboîter le pas à plus ou moins brève échéance. On note les arrondissements de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (84 % de personnes connaissant l'anglais), LaSalle et L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève (chacun 78 %), Saint-Laurent (77 %), Ville-Marie (le centre-ville névralgique de Montréal, avec 74 %), Verdun (70 %), Lachine et le Plateau-Mont-Royal (chacun 69 %).

Quatre de ces arrondissements dans l'antichambre d'un statut bilingue ne comptent pourtant qu'environ 10 % à 12 % d'Anglo-Québécois (Verdun, 11,1 %, LaSalle, 10,9 %, Lachine, 10,7 %, Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, 10,1 %). Certains ont moins de 10 % d'Anglo-Québécois (L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, 8,7 %, Sud-Ouest, 8,0 %) tandis que d'autres affichent des proportions négligeables (Saint-Laurent, 5,7 %, Ville-Marie, 4,8 % et le Plateau-Mont-Royal, 2,8 %). La croissance de la communauté anglo-québécoise, dans les nouveaux arrondissements (les anciennes villes de banlieue nouvellement fusionnées), s'est faite par le biais des substitutions linguistiques (7 %), par l'apport des enfants d'immigrés (6 %), l'apport d'immigrés anglophones (3 %) et l'apport de Canadiens nés hors du Québec (2 %). Les proportions sont plus faibles dans les anciens arrondissements de Montréal: les apports respectifs sont de 4 % pour les substitutions, 4 % pour les enfants d'immigrés, 2 % pour les immigrés et 3 % pour les Canadiens hors Québec.

Il n'existe donc aucun arrondissement montréalais qui puisse légitimement réclamer un statut bilingue, pas même Pierrefonds-Roxboro (13,8 % d'Anglo-Québécois). Considérant le climat de peur qui sévit dans les milieux les moins francophones, considérant la méfiance envers tous les gouvernements quels qu'ils soient et quoi qu'ils fassent pour protéger le français, il apparaît quasi certain que tout nouvel arrondissement bilingue sera lui aussi, dans les faits, soulagé de l'obligation de protection du français (plus de trente ans après les avoir exigés, l'État québécois attend encore les plans de francisation des municipalités bilingues) et n'aura que peu d'intérêt à le faire. De même, la révocation du statut bilingue d'une municipalité ou d'un arrondissement, même en dépit d'une évolution linguistique contraire, semble être une garantie peu prometteuse pour le français *a fortiori* parce que la décision dépend toujours du bon vouloir des populations

**TABEAU 6 : PORTRAIT DE LA COMMUNAUTÉ ANGLO-QUÉBÉCOISE DANS L'ÎLE DE MONTRÉAL,
PAR ARRONDISSEMENT ANCIEN ET NOUVEAU, RECENSEMENT DE 2006**

RMR de Montréal* Subdivisions diverses	Connais- sant au moins l'anglais **	Parlant l'anglais le plus souvent au travail	Anglais, pre- mière langue officielle parlée	Anglais parlé le plus souvent à la maison ***	Langue mater-nelle ang.* (LMA)	LMA nés au Canada	LMA nés au Canada	LMA nés au Québec de parents nés au Canada
Les 19 arrondissements de Montréal*								
Les anciens arrondissements								
Ahuntsic- Cartierville	61%	22%	21%	11%	6%	5%	4%	1,6%
Côte-des-Neiges- Notre-Dame-de- Grâce	84%	54%	54%	38%	33%	25%	20%	10,1%
Mercier- Hochelaga- Maisonneuve	46%	11%	8%	5%	4%	3%	3%	1,6%
Plateau-Mont- Royal	69%	26%	23%	18%	14%	12%	6%	2,8%
Rivière-des- Prairies-Pointe- aux-Trembles	49%	15%	18%	15%	6%	6%	5%	1,9%
Rosemont-La Petite-Patrie	53%	12%	9%	6%	4%	4%	3%	1,4%
Sud-Ouest	66%	32%	29%	23%	19%	16%	12%	8,0%
Ville-Marie	74%	38%	35%	25%	19%	16%	10%	4,8%
Villeray-Saint- Michel-Parc Extension	54%	23%	23%	10%	6%	4%	4%	1,5%

Les nouveaux arrondissements								
Anjou	51%	13%	12%	8%	5%	5%	4%	1,9%
Lachine	69%	33%	31%	28%	23%	20%	17%	10,7%
LaSalle	78%	43%	45%	37%	29%	22%	20%	10,9%
L'Île-Bizard- Sainte-Genève	78%	37%	32%	30%	20%	17%	14%	8,7%
Montréal-ex- L'Île-Bizard	78%	35%	30%	29%	19%	16%	13%	7,6%
Montréal-ex-Ste- Genève	77%	49%	41%	34%	29%	25%	21%	14,2%
Montréal-Nord	43%	14%	13%	8%	5%	4%	4%	1,8%
Outremont	78%	25%	26%	17%	11%	9%	6%	2,6%
Pierrefonds- Roxboro	86%	54%	55%	47%	35%	29%	25%	13,8%
Montréal-ex- Pierrefonds	86%	54%	56%	47%	36%	29%	25%	14,1%
Montréal-ex- Roxboro	85%	46%	48%	44%	31%	26%	22%	11,6%
Saint-Laurent	77%	45%	43%	27%	19%	15%	13%	5,7%
Saint-Léonard	60%	27%	32%	24%	10%	9%	8%	2,2%
Verdun	70%	29%	27%	21%	19%	17%	15%	11,1%

Note : * Totaux des nombres bruts arrondis. Voir les notes des tableaux 2 et 3.

Sources : Statistique Canada, Recensement de 2006, tableaux des thèmes de diffusion et compilations spéciales (voir tableau précédent).

locales. Il y a fort à douter que jamais celles-ci ne jugeront nécessaire de révoquer leur propre statut. Cela transforme donc un pur statut juridique accordé en août 1977 par la loi 101 en un statut... éternel.

6.3 Les municipalités de l'île de Montréal

Le portrait d'ensemble des quatorze municipalités défusionnées de l'île de Montréal (sauf L'Île-Dorval, six habitants) s'inscrit dans la foulée des portraits des anciens puis des nouveaux arrondissements : affichant de plus importantes communautés anglo-québécoises, ils montrent aussi une prédominance plus prononcée de l'anglais selon les autres indicateurs. Toutefois, dans ces municipalités défusionnées, la communauté anglo-québécoise ne constitue qu'une faible moyenne de 21 % de la population. Son poids relatif varie de 31 % à Montréal-Ouest jusqu'à 3 % à Montréal-Est. (Celle-ci, minuscule municipalité en population, mais dotée d'un gigantesque parc industriel, fait figure d'exception. La connaissance d'au moins l'anglais n'y est que de 38 % alors que la proportion minimale pour toutes les autres municipalités défusionnées s'élève plutôt à 88 % à Mont-Royal et à Sainte-Anne-de-Bellevue.)

Certaines municipalités présentent des communautés anglo-québécoises exceptionnellement faibles. C'est le cas de Mont-Royal, avec 6,9 % de sa population. Cinq autres demeurent en deçà des 20 %, soit Senneville (14,6 %), Côte-Saint-Luc (15,5 %), Kirkland (19,5 %), Dollard-des-Ormeaux (19,6 %) et Sainte-Anne-de-Bellevue (19,7 %). Westmount n'en a guère davantage (22,7 %), à l'instar de Beaconsfield (23,0 %), Dorval (22,3 %) et Baie-d'Urfé (22,1 %).

Grâce à l'apport des anglophones nés de parents d'immigrés (16 %), à celui des anglophones nés dans le Canada hors Québec (9 %), à celui des anglophones nés à l'étranger (7 %)

**TABEAU 7 : PORTRAIT DE LA COMMUNAUTÉ ANGLO-QUÉBÉCOISE DANS L'ÎLE DE MONTRÉAL,
PAR MUNICIPALITÉ DÉFUSIONNÉE, RECENSEMENT DE 2006**

RMR de Montréal* Subdivisions diverses	Connais- sant au moins l'anglais **	Parlant l'anglais le plus souvent au travail	Anglais, première langue officielle parlée	Anglais parlé le plus souvent à la maison ***	Langue mater-nelle ang.* (LMA)	LMA nés au Canada	LMA nés au Canada	LMA nés au Québec de parents nés au Canada
Les 14 municipalités défusionnées de l'Île de Montréal* (sauf L'Île-Dorval)								
Baie-d'Urfé	98%	78%	75%	76%	65%	52%	36%	22,1%
Beaconsfield	96%	69%	68%	69%	55%	48%	35%	23,0%
Côte-Saint-Luc	93%	73%	73%	64%	49%	42%	39%	15,5%
Dollard-des- Ormeaux	94%	69%	72%	62%	48%	40%	36%	19,6%
Dorval	90%	61%	62%	58%	49%	42%	35%	22,3%
Hampstead	96%	76%	79%	78%	65%	59%	54%	29,1%
Kirkland	95%	68%	70%	67%	47%	41%	34%	19,5%
Mont-Royal	88%	41%	41%	34%	24%	20%	17%	6,9%
Montréal-Est	38%	6%	6%	5%	4%	4%	4%	3,4%
Montréal-Ouest	97%	76%	80%	79%	68%	60%	50%	30,6%
Pointe-Claire	94%	69%	71%	68%	58%	51%	41%	26,2%
Sainte-Anne-de- Bellevue	88%	59%	53%	53%	41%	37%	30%	19,7%
Senneville	99%	53%	62%	63%	54%	50%	27%	14,6%
Westmount	96%	72%	72%	69%	59%	51%	41%	22,7%

Note: * Totaux des nombres bruts arrondis. Voir les notes des tableaux 2 et 3.

Sources : Statistique Canada, Recensement de 2006, tableaux des thèmes de diffusion et compilations spéciales (voir tableau précédent).

et à celui des assimilés nés au Québec de parents nés au Canada (12 %), les communautés anglo-québécoises passent de 21 % de la population à 65 % selon la langue parlée le plus souvent à la maison (53 % selon la langue maternelle). Elles augmentent à nouveau à 68 % pour l'anglais selon la Première langue officielle parlée et à 94 % pour ceux qui connaissent au moins l'anglais.

Décrit comme l'écart entre la proportion d'Anglo-Québécois et la proportion de la population connaissant au moins l'anglais, le rayonnement de l'anglais est supérieur à celui retrouvé dans les arrondissements montréalais, y compris les nouveaux arrondissements issus des villes fusionnées. Il varie de 66 % jusqu'à 84 %.

6.4 Les municipalités de la couronne de Montréal

Plusieurs communautés anglo-québécoises se sont historiquement implantées dans la couronne de Montréal, plus particulièrement dans l'ouest de la RMR, autour des lacs Saint-Louis et Deux-Montagnes. Ces communautés comprennent notamment Châteauaguay, Deux-Montagnes, L'Île-Perrot, Léry, Vaudreuil et Candiac. Elles en incluent d'autres, un peu plus éloignées, telles Saint-Lambert, Saint-Bruno-de-Montarville, Saint-Lazare, etc. Chacun de ces noms évoque des communautés anglophones considérées *a priori* solidement établies. Elles sont le plus souvent de statut socio-économique supérieur aux populations des municipalités plus francophones avoisinantes, et elles affichent d'ailleurs des taux de substitutions linguistiques lourdement favorables à l'anglais depuis le début des années soixante-dix tout au moins.

Le tableau 8 démystifie pourtant ce qu'est ce Montréal anglophone de banlieue. On y identifie les quatorze plus importantes communautés anglo-québécoises parmi les 65 municipalités de la couronne de Montréal. (Les municipalités à statut

TABLEAU 8 : PORTRAIT DES PLUS IMPORTANTES COMMUNAUTÉS ANGLO-QUÉBÉCOISES DANS LES MUNICIPALITÉS DE LA COURONNE DE MONTRÉAL (MUNICIPALITÉS NON BILINGUES), RECENSEMENT DE 2006

RMR de Montréal Subdivisions diverses*	Connais- sant au moins l'anglais **	Parlant l'anglais le plus souvent au travail	Anglais, pre- mière langue officielle parlée	Anglais parlé le plus souvent à la maison ***	Langue mater- nelle ang.* (LMA)	LMA nés au Canada	LMA nés au Canada	LMA nés au Québec de parents nés au Canada
Saint-Lazare	78%	46%	43%	46%	37%	33%	26%	17,4%
Châteauguay	68%	28%	30%	30%	26%	23%	20%	14,7%
Notre-Dame-de-l'Île- Perrot	71%	31%	25%	26%	21%	19%	15%	10,7%
Deux-Montagnes	60%	17%	20%	21%	18%	17%	14%	10,4%
Léry	61%	21%	19%	19%	17%	15%	13%	9,5%
L'Île-Perrot & Terrasse-Vaudreuil	70%	29%	23%	23%	18%	16%	13%	9,5%
Vaudreuil-Dorion & Pointe-des-Cascades	68%	27%	22%	21%	17%	15%	11%	7,7%
Saint-Lambert	75%	23%	20%	20%	16%	14%	11%	6,9%
Candiac	66%	16%	14%	15%	11%	10%	8%	6,0%
Saint-Bruno-de- Montarville	64%	13%	12%	12%	11%	9%	7%	5,2%
Gore & Saint- Colomban	43%	9%	9%	9%	8%	8%	6%	5,1%

Note: * Totaux des nombres bruts arrondis. Voir les notes des tableaux 2 et 3. La géographie du *Recensement de 2006* regroupait à plusieurs reprises deux municipalités dans un même secteur de recensement.

Sources : Statistique Canada, *Recensement de 2006*, tableaux des thèmes de diffusion et compilations spéciales (voir tableau précédent).

bilingue que sont Rosemère, Hudson, Pincourt et Otterburn Park complètent naturellement ce portrait, mais elles ne figurent pas au tableau 8 puisqu'elles sont traitées dans la section suivante sur les municipalités bilingues.) Comme auparavant, en dépit de leur importance évocatrice, ces municipalités comptent d'infimes communautés anglo-québécoises. Saint-Lazare, qui est une municipalité ayant littéralement connu une explosion démographique récente, est la municipalité qui compte la communauté anglo-québécoise au poids relatif le plus important de la couronne de Montréal, avec 17,4 % de sa population. Châteauguay suit, avec 14,7 % d'Anglo-Québécois. À l'exception de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot (10,7 %) et de Deux-Montagnes (10,4 %), les deux seules autres municipalités qui se situent au-dessus de la barre des 10 %, on ne compte que dix autres municipalités qui comptent plus de 5 % d'Anglo-Québécois, ce qui laisse les 51 autres en deçà de 5 %. Parmi ces municipalités se retrouvent notamment Brossard, avec 4,9 %, Longueuil (4,0 %), Lorraine (3,7 %), Chambly (3,5 %) et Laval (2,7 %).

Comme pour les arrondissements et les municipalités précédentes, l'importance de l'anglais croît avec l'élargissement de la définition de la communauté. Les quatorze municipalités comptent des communautés anglo-québécoises représentant en moyenne 9 % de la population totale, 17 % d'anglophones de langue maternelle, 21 % d'anglophones selon la langue parlée le plus souvent à la maison et 65 % de personnes connaissant au moins l'anglais. L'apport des substitutions linguistiques vers l'anglais prédomine légèrement dans l'accroissement du poids des communautés anglo-québécoises, tandis que l'apport des immigrants semble la plus faible voie permettant l'expansion des communautés locales.

6.5 Les arrondissements et les municipalités à statut bilingue de la RMR de Montréal

La RMR de Montréal compte deux arrondissements à statut bilingue, l'un à Montréal, l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro, l'autre à Longueuil, l'arrondissement Greenfield Park. Douze municipalités de l'île de Montréal s'ajoutent au nombre des municipalités à statut bilingue, et quatre autres dans la couronne de Montréal. Globalement, ces «seize municipalités et deux arrondissements bilingues» présentent de faibles communautés anglo-québécoises représentant en moyenne 18% de la population totale. Pourtant, leurs effectifs de langue maternelle anglaise représentent en moyenne 44% de leur population tandis que leurs effectifs de langue parlée le plus souvent à la maison atteignent 56%. La proportion de leur population connaissant au moins l'anglais atteint presque neuf citoyens sur dix.

Dans ces seize municipalités et deux arrondissements, le maintien du statut bilingue pour des communautés anglo-québécoises qui ne représentent que 18% de la population locale dépend entièrement de l'apport en locuteurs anglophones de sources externes aux communautés anglo-québécoises: 14% d'enfants d'immigrés, 12% de substitutions linguistiques en provenance des allophones comme des francophones, 6% pour les immigrés et autant pour les Canadiens d'autres provinces. Ce portrait vaut pour tous les arrondissements et toutes les municipalités à statut bilingue, sauf pour Hudson, Senneville et Baie-d'Urfé, où l'apport des Canadiens hors Québec est la première source d'expansion des communautés anglo-québécoises.

Partout où les communautés anglo-québécoises ont de l'importance, le français semble être seul, à titre de langue commune, de langue des affaires, de la consommation et

TABEAU 9 : PORTRAIT DES PLUS IMPORTANTES COMMUNAUTÉS ANGLO-QUÉBÉCOISES DANS LES MUNICIPALITÉS DE LA COURONNE DE MONTRÉAL (MUNICIPALITÉS NON BILINGUES), RECENSEMENT DE 2006

RMR de Montréal* Subdivisions diverses*	Connais-sant au moins l'anglais **	Parlant l'anglais le plus souvent au travail	Anglais, pre-mière langue officielle parlée	Anglais parlé le plus souvent à la maison ***	Langue mater- nelle ang.* (LMA)	LMA nés au Canada	LMA nés au Canada	LMA nés au Québec de parents nés au Canada
Municipalités et arrondissements à statut bilingue	89%	59%	61%	56%	44%	38%	32%	18,2%
Municipalités et arrondissements non bilingues	56%	19%	18%	13%	10%	8%	7%	3,7%
Les arrondissements à statut bilingue*								
Longueuil-ARR. Greenfield Park	75%	39%	47%	43%	39%	36%	31%	23,6%
Montréal-ARR. Pierrefonds-Roxboro	86%	54%	55%	47%	35%	29%	25%	13,8%

Les municipalités à statut bilingue – Île de Montréal*								
Baie-d'Urfé	98%	78%	75%	76%	65%	52%	36%	22,1%
Beaconsfield	96%	69%	68%	69%	55%	48%	35%	23,0%
Côte-Saint-Luc	93%	73%	73%	64%	49%	42%	39%	15,5%
Dollard-des-Ormeaux	94%	69%	72%	62%	48%	40%	36%	19,6%
Dorval	90%	61%	62%	58%	49%	42%	35%	22,3%
Hampstead	96%	76%	79%	78%	65%	59%	54%	29,1%
Kirkland	95%	68%	70%	67%	47%	41%	34%	19,5%
Mont-Royal	88%	41%	41%	34%	24%	20%	17%	6,9%
Montréal-Ouest	97%	76%	80%	79%	68%	60%	50%	30,6%
Pointe-Claire	94%	69%	71%	68%	58%	51%	41%	26,2%
Senneville	99%	53%	62%	63%	54%	50%	27%	14,6%
Westmount	96%	72%	72%	69%	59%	51%	41%	22,7%
Les municipalités à statut bilingue – Couronne de Montréal								
Hudson	97%	76%	77%	81%	66%	55%	41%	29,4%
Otterburn Park	50%	8%	8%	8%	7%	7%	6%	4,0%
Pincourt	78%	42%	42%	43%	37%	32%	26%	17,4%
Rosemère	67%	20%	21%	20%	15%	14%	12%	7,6%

Note: * Totaux des nombres bruts arrondis. Voir les notes des tableaux 2 et 3.

Sources : Statistique Canada, *Recensement de 2006*, tableaux des thèmes de diffusion et compilations spéciales (voir tableau précédent).

du travail, à faire les frais de «la politique de la gouvernance locale», de la «dévolution des pouvoirs», de la «décentralisation des pouvoirs», du «principe de l'autonomie municipale», de la «démocratie de proximité». Or les écrits scientifiques ont montré que, lors des élections dans ces milieux sous statut bilingue ou à présence notable de communautés anglo-québécoises, les candidats qui désirent protéger le français et les populations francophones sont politiquement impuissants parce qu'écartés du pouvoir à tous les niveaux de représentation, provincial, fédéral, municipal et autres instances locales. Seules les populations francophones vivant en milieu essentiellement francophone peuvent accéder à la représentation et contrebalancer les pressions politiques favorables à l'anglais. Malheureusement, cette solidarité souffre de ce que les seconds sont peu intéressés par la défense de leurs droits et la question linguistique du fait qu'ils ne ressentent ni les pressions de l'anglais dans leur milieu ni la nécessité de redresser la situation du français. Les lois linguistiques ont jusqu'à présent plutôt débouché sur la protection des enclaves anglophones les plus assimilationnistes, le rejet de l'activisme francophone et la reproduction d'une structure du pouvoir qui rend les francophones impuissants.

7. Concilier disparition de la communauté historique nationale avec extension du pouvoir de la communauté anglo-québécoise

7.1 Définir la communauté anglo-québécoise

La définition de ce qu'est la communauté anglo-québécoise est l'objet de pressions continues pour le choix d'un indicateur privilégié. Du point de vue anglophone, la définition la plus large possible doit primer. Sont alors considérés anglophones tous ceux qui connaissent cette langue, ou tous ceux choisissent cette langue de préférence au français

(première langue officielle parlée ou langue parlée le plus souvent à la maison) ou tous ceux qui sont de langue maternelle anglaise, qu'ils soient immigrants, enfants d'immigrés ou nés dans le Canada hors Québec.

Du côté nationaliste, la communauté anglophone devrait être limitée à la seule minorité historique nationale. Si cette définition pose quantité de problèmes qui en appellent irrémédiablement le rejet, elle met néanmoins le doigt sur de nouvelles dimensions liées à la survie et à la vitalité de la langue française :

- La communauté anglo-québécoise, si elle n'est ni minoritaire, ni historique et ni nationale, doit-elle pour autant inclure les effectifs nés à l'étranger, au risque de compromettre l'équilibre général entre francophones et anglophones ?
- Doit-elle inclure les enfants d'immigrés élevés directement en anglais (notamment les immigrants arrivés ailleurs au Canada et les enfants des travailleurs temporaires), récompensant ainsi les parents qui ont fait le choix de l'anglais ? Des enfants dont on sait que même la fréquentation obligatoire des écoles françaises primaires et secondaires ne parvient pas à en faire des membres à part entière de la communauté francophone ?
- Doit-elle inclure les Canadiens nés (ou les immigrants admis) dans les autres provinces qui migrent vers l'Outaouais et vers Montréal, au risque d'anglicisation massive de ces régions, via notamment les fonctionnaires, les travailleurs et les étudiants temporaires ?
- Même ainsi restreinte, la communauté anglo-québécoise inclut toutes les personnes de langue maternelle anglaise dont les parents sont nés au Canada, ce qui

inclut notamment une part impressionnante de personnes d'origine française ou immigrée. Les 3,5 % d'Anglo-Québécois à l'échelle du Québec, 5,0 % dans la RMR de Montréal et 2,2 % pour le Québec hors Montréal surestiment de moitié la proportion de la population de langue maternelle anglaise et d'origine britannique née au Québec: la minorité historique nationale est disparue. Coupée de ses sources d'immigration, en proie à un faible dynamisme démographique interne (faible natalité et forte émigration), la communauté anglo-québécoise est elle aussi à peu près disparue à l'échelle du Québec et dans la RMR de Montréal.

Toute définition met en jeu la survie de la majorité francophone. Pour faire face à l'avenir, celle-ci a pour tâche de moderniser ses lois afin d'assumer la disparition de la communauté historique nationale, et de créer un creuset d'intégration francophone, notamment par la création d'un encadrement favorable au changement des comportements individuels et l'établissement du plein contrôle des affaires de la cité par les francophones. Quels que soient les critères choisis, chacune des définitions a des impacts considérables dans l'allocation des ressources financières, qu'il s'agisse des fonds dépensés en santé, en services sociaux ou en éducation, mais également en culture et loisirs, etc.

En chaque domaine, l'État québécois conserve toute latitude pour décider de ce que sera le Québec de demain. La constitution canadienne ne prévoit pas qu'un Réseau universitaire intégré de santé couvrant 35 % de la population doit être confié à l'Université McGill, que 35 % à 40 % des chaires de recherche du Canada doivent être allouées aux universités anglaises, que la Charte de la langue française devait considérer, à l'origine, que les effectifs allophones étaient à ajouter aux effectifs anglophones pour l'octroi du statut

bilingue, ou que Brossard doit couvrir les besoins en livres anglais pour sa bibliothèque publique pour une population à 31 % de première langue officielle parlée anglaise alors que sa communauté anglo-québécoise n'atteint même pas 5%. Chaque jour, des travailleurs nés ici ou venus s'y établir font face à la domination de l'anglais au travail. Chaque jour, des choix sont faits.

7.2 Une communauté anglo-québécoise si faible, mais plus puissante que jamais ?

Évidemment, le fait que la communauté anglo-québécoise ne pèse pour presque plus rien démographiquement dans le décor québécois ne correspond pas à l'hypothèse pour la communauté francophone d'une perte d'influence dans la dynamique politique. La communauté anglo-québécoise ne correspond pas aux frontières réelles de la communauté. Sur le plan politique, elle additionne tous les effectifs ayant opté pour l'anglais comme première langue officielle parlée. En outre, ces effectifs comprennent les natifs anglophones de langue maternelle, ceux qui se sont joints au groupe par assimilation linguistique, ceux qui, parmi les immigrants, sont soit anglophones, soit anglicisés ou soit tournés vers l'usage de l'anglais (les «anglotropes») plutôt que vers l'usage du français. Or comme les volumes d'immigration ont augmenté au cours des quinze dernières années, la proportion d'anglophones, d'anglicisés et d'anglotropes a elle aussi augmenté, et ce qui augmente en faveur d'une langue d'une part le fait nécessairement aux dépens de l'autre. Certains quartiers ont vu augmenter de manière marquée le poids de l'anglais dans leur population. C'est le cas des quartiers du Plateau-Mont-Royal, gagnés par l'expansion du nombre d'étudiants de l'Université McGill, de la transformation des quartiers de Laval maintenant directement desservis par le métro, etc.

Étant donné le vote bloc des non-francophones et la répartition particulière de ceux-ci, compte tenu également des effets multiplicateurs du mode de scrutin majoritaire, les non-francophones disposent d'une influence considérable puisque la majorité francophone, comme le fait toute majorité sur son territoire, vote de manière divisée entre les différents partis. Ainsi, à Montréal, ce vote bloc constitue un obstacle quasi insurmontable à l'élection de partis nationalistes. Celle-ci ne devient possible qu'à partir du moment où les francophones votent massivement en faveur d'un parti nationaliste, lorsque suffisamment d'entités électorales (circonscription, municipalité, arrondissement, etc.) comptent chacune une proportion suffisante de francophones pour battre le vote bloc non-francophone (il faut d'ailleurs au moins 75 % de francophones sur l'île de Montréal, 80 % dans la couronne de Montréal et 90 % dans le Québec hors Montréal pour faire élire quelques candidats nationalistes, mais davantage pour faire élire un gouvernement nationaliste). À moins de ces trois conditions, aucun parti nationaliste, dans un cadre bipartisan, ne peut accéder au pouvoir. Dans un jeu électoral impliquant trois partis ou plus, comme celui prévalant depuis quelques élections au Québec, les possibilités de faire élire de tels partis diminuent puisqu'alors que le vote francophone s'éparpille tandis que le vote non francophone se maintient sur un seul parti.

Si le système électoral permet au vote bloc des non-francophones d'étendre son influence en la multipliant par un facteur de six, un peu comme s'ils étaient six fois plus nombreux dans l'électorat (ou que les francophones y étaient six fois moins nombreux), le contexte multipartisan actuel en étend encore davantage l'influence. Au moment où tous les partis francophones majeurs renient le nationalisme, l'électorat francophone se divise entre davantage de partis qu'auparavant. D'un système bipartisan à parti dominant, le

PLQ, le Québec a maintenant évolué vers un système multi-partisan à parti dominant, le PLQ. Bref, le système partisan québécois est aujourd'hui tout occupé à se reproduire. Les uns misent sur la promotion du rêve de l'indépendance, les autres misent sur le rêve de l'enrichissement. Mais aucun ne s'engage à livrer bataille pour la réforme des structures de pouvoir qui, pourtant, les définissent. □

Annexe

A1 - Encadré 1 : Perceptions des anglophones et des allophones relativement à la survie de la langue française, Québec, janvier 2012*.

Items	Par groupe d'âge	Langue maternelle		
		Anglaise	Autre(s)	Anglaise- Autre(s)**
Ont parlé en français une heure ou moins durant la semaine.	Tous : 48% 18-34 ans : 46% 35-54 ans : 41% 55 ans et + : 60%	50%	38%	58%
A personnellement vécu toute sa vie au Québec sans avoir de conversations significatives en français.	Tous : 52% 18-34 ans : 47% 35-54 ans : 52% 55 ans et + : 56%	51%	55%	49%
En accord avec « Possible de vivre au Québec sans avoir de conversations significatives en français. »	Tous : 63% 18-34 ans : 59% 35-54 ans : 66% 55 ans et + : 63%	65%	53%	64%
Estime que 60% de la population québécoise ou moins parle français.	Tous : 33% 18-34 ans : 42% 35-54 ans : 35% 55 ans et + : 25%	33%	35%	41%
« À votre avis, les grandes entreprises montréalaises devraient-elles avoir le droit d'embaucher des unilingues anglophones comme cadres supérieurs, même si cela signifie que les salariés francophones devront travailler en anglais ? »	Tous : 63% 18-34 ans : 74% 35-54 ans : 64% 55 ans et + : 53%	63%	67%	69%
« Compte tenu de la mondialisation et du pouvoir de la langue anglaise, ce n'est qu'une question de temps avant que l'essentiel du travail soit réalisé en anglais à Montréal. »	Tous : 54% 18-34 ans : 65% 35-54 ans : 55% 55 ans et + : 42%	51%	60%	66%

En accord avec « j'espère que le français demeure à Montréal mais je crois qu'il s'agit d'une bataille perdue. »	Tous : 31% 18-34 ans : 32% 35-54 ans : 30% 55 ans et + : 31%	29%	39%	33%
« La position prédominante du français est la composante clé de l'originalité de Montréal. Sans elle, la ville perdrait son âme. »	Tous : 62% 18-34 ans : 67% 35-54 ans : 64% 55 ans et + : 57%	62%	60%	73%
« Je suis en paix avec l'idée que Montréal deviendra une ville où l'anglais prédominera, alors que le reste de la province conservera son charme francophone. »	Tous : 59% 18-34 ans : 77% 35-54 ans : 56% 55 ans et + : 46%	58%	65%	57%
« En tant que citoyen du Québec, je ne crois pas qu'il est de mon devoir de faire en sorte que le français demeure la principale langue du Québec » Tous : 72% ; 18-34 : 79% ; 35-54 : 75% ; 55+ : 63%	Tous : 72% 18-34 ans : 79% 35-54 ans : 75% 55 ans et + : 63%	73%	68%	75%
<p>* Sondage CROP-L'Actualité-98,5 FM réalisé du 11 au 14 janvier 2012 par l'intermédiaire d'un panel Web. Sur les 752 participants qui ont rempli le questionnaire, on comptait 560 dont la langue d'usage n'était pas le français et qui étaient âgés de plus de 18 ans (répartis en trois groupes selon la langue maternelle : 438 anglophones, 88 allophones, 34 anglophone/allophone). Deux sur trois étaient nés au Canada ; dans l'autre tiers, 56% y habitaient depuis plus de 20 ans et 72%, depuis plus de 10 ans. Comme l'échantillon était non probabiliste, le calcul de la marge d'erreur ne s'appliquait pas. ** Individus ayant au moins l'anglais comme langue maternelle, et une ou deux autres langues maternelles.</p> <p>Source : * Jean-François Lisée, « Que veulent les Anglo-Québécois? », dans L'Actualité, 5 avril 2012.</p>				

A2 - Encadré 2 : Des dérapages incompréhensibles : une semaine durant la campagne électorale des élections provinciales du 4 septembre 2012

- « C'était à prévoir, la reprise du débat autour de la laïcité et des accommodements raisonnables a valu une pluie de critiques à la chef péquiste. Au *National Post* [...] Chris Selley [...] comprend la situation différente du Québec, mais cela ne l'empêche pas d'y voir de l'intolérance [...] "la peur d'un quelconque ressac n'a jamais été une bonne raison pour justifier le silence des Canadiens face à l'intolérance. Ce serait humiliant. Si le pays ne pouvait survivre au fait d'exposer les tendances xénophobes et étroites d'esprit du Québec, nous aurions au moins conservé notre fierté". Son collègue Jonathan Kay: "La loi serait plus claire si on remplaçait le mot 'ostentatoire' par 'ethnique'. Mme Marois n'a aucun problème avec la religion en soi, seulement avec celles qui viennent avec un accent et une peau bronzée." » (Manon Cornellier, *Le Devoir*, samedi 18 août 2012)
- Pour Tasha Kheiriddin, toujours du *Post* (et commentatrice régulière au service des nouvelles télé de Radio-Canada), « la xénophobie se porte bien au Québec ». Elle en veut pour preuve les remarques de François Legault au sujet des enfants asiatiques, l'interdiction de certains symboles religieux envisagée par Pauline Marois et les déclarations du maire de Saguenay, Jean Tremblay, au sujet de Djemila Benhabib. Selon elle, tout cet épisode met « en relief le fait qu'il y a deux Québec, l'un pluraliste à Montréal et l'autre, plus homogène, c'est-à-dire blanc, francophone et catholique, dans les régions ».
- À «...l'agence QMI, on trouve Pauline Marois «pire» que René Lévesque, car «s'il y a toujours eu un élément raciste au projet de Lévesque de diviser le Canada et de

préservent la domination francophone, il n'avait pas cette mauvaise odeur qui entoure le sécurisme outrancier de Marois». [...] Le fossé qu'elle creuse est entre les Québécois eux-mêmes. Un projet, poursuit l'agence, digne du Front national français.

- «Odieux, c'est la seule façon de décrire la dernière tactique du Parti québécois pour protéger son avance», affirme le *Toronto Star*. «Encore une fois, le parti se positionne comme le champion de l'identité québécoise en opposant la majorité aux minorités.» Selon le quotidien, «c'est un aspect malsain et générateur de divisions du nauséabond débat identitaire québécois et de sa peur exagérée des minorités. Et Marois est maître en la matière.»
- Le *Globe* désapprouve aussi. Selon lui, la situation particulière du Québec, où les francophones sont minoritaires au sein du Canada, impose un devoir supplémentaire aux leaders politiques. «Les Québécois doivent avoir l'assurance que la protection de leur identité et la protection des droits des musulmans, juifs et autres minorités ne sont pas des buts mutuellement exclusifs.» À son avis, Marois a passé la campagne à faire le contraire. Elle a pris la défense de Djemila Benhabib face au maire Tremblay, mais «sa condamnation, dit le *Globe*, a peu de poids étant donné que ses propres propositions créeraient un environnement encore plus toxique pour les minorités».
- Dans l'*Ottawa Citizen*, Robert Sibley: «La rectitude politique exige de Marois qu'elle soit inclusive, écrit-il, mais elle ne peut résister elle non plus à un certain tribalisme.» «Revue de presse - Marois dans la mire», dans *Le Devoir*, 18 août 2012

- Pour le Commissaire fédéral aux langues officielles, Graham Fraser, c'est le ton utilisé en campagne par Mme Marois qui serait responsable des inquiétudes vécues dans la communauté. Pour le vétéran de la politique provinciale, le libéral Reed Scowen, ce sont les propos de Mme Marois qui ont constitué «une véritable déclaration de guerre» à l'endroit des Anglo-Québécois (*Le Devoir*, 15 septembre 2012).

A3 - Données complémentaires : les 67 quartiers de la RMR, numéros de quartier et définition

Numéro de quartier	Les 67 quartiers	Secteurs de recensement par quartier
1	Ahuntsic-Est-Montréal-Nord	271 à 278 et 613 à 615 et 618 à 619
2	Ahuntsic-Ouest	264,01 à 270 et 279 à 281
3	Anjou	192 à 194 et 195,03 et 590 à 594
4	Beloeil--Mont-Saint-Hilaire	900 à 902, 929 à 930,02
5	Blainville	709 à 710,01,03,04 et 735
6	Boisbriand--Sainte-Thérèse	704,04,05,06 et 725 à 726
7	Boisbriand--Saint-Eustache	704,01,08,09 et 705 à 708 et 710,02
8	Boucherville--Longueuil	876,05 à 877 et 887 et 889
9	Brossard	825,01 et 826,02 à 826,12 et 827,03
10	Cartierville-Saint-Laurent	282 à 288 et 410 et 421
11	Chambly	850 à 852 et 853,03,04 et 926
12	Châteauguay	775 à 777, 800 à 805
13	Côte-des-Neiges-Snowdon	109 à 114 et 116 à 119, 122 à 123
14	Côte-Saint-Luc--Mont-Royal	120 à 121, 370 à 385, 400 à 404
15	Deux-Montagnes--Oka	727 à 732
16	Dollard-des-Ormeaux	511 et 520 à 521 et 523 et 530
17	Hochelaga-Maisonneuve	14,01 à 31 et 187
18	Kirkland	470 à 500 et 515 et 522
19	Lachine	330 et 390 à 397 et 430 à 431
20	LaSalle-Ouest	322 à 325,02 et 326 à 329

21	Laval	640 à 646 et 651
22	Laval-Centre	630,02 à 632 et 637,01 et 660
23	Laval-Chomedey	647 à 650 et 652,01,04,05
24	Laval-des-Rapides	629 à 630,01 et 633 à 636 et 637,02 à 639
25	Laval-Est	625 à 628 et 661 à 662
26	Laval-Ouest	652,06,07 à 656 et 657,02,03
27	Lavaltrie--L'Assomption--L'Épiphanie	677,06,08 et 681 et 690 à 694 et 1000 à 1001
28	Laval-Vimont	657,01 et 658 à 659
29	Le Gardeur--Mascouche	682 à 683 et 685
30	Longueuil-Centre	856 et 870,02 à 871,01 et 873,02 à 875 et 878 à 882
31	Longueuil-Rive	862 à 864 et 883 à 886
32	Longueuil-Saint-Hubert	857,11,12 et 865 et 867 et 869 à 870,01 et 871,02 à 873,01 et 876,01,03,04
33	Mascouche--Les Plaines	686 et 687,02 et 688 à 689
34	Mercier--Saint-Constant	806 à 807 et 830,01 et 831 et 834
35	Mirabel	733 à 734 et 740 et 790 à 792
36	Montréal-Nord	610,01 et 612 et 616 à 617
37	Notre-Dame-de-Grâce	96 à 107, 340
38	Outremont-Mile End	124 à 127,01 et 163 à 170 et 360 à 367
39	Parc Extension-Villeray	220 à 238
40	Petite Patrie-Villeray	209 à 219 et 239 à 247
41	Pierrefonds-L'Île-Bizard	512 à 514 et 540 à 550
42	Plateau Mont-Royal	140 à 162, 171 à 178
43	Pointe-aux-Trembles	570 à 585,02
44	Pointe-Claire--Beaconsfield	432 à 462

45	Pointe-Saint-Charles	55,01,02 et 67 à 84 et 94,01,02 à 95
46	Repentigny	675 à 677,01,02,03,05,07
47	Rivière-des-Prairies	290,01 à 291
48	Rosemont	179 à 186 et 188 et 202 à 208
49	Saint-Bruno--Sainte-Julie-- Saint-Basile	853,02 et 854 à 855 et 903,01,04,05,06
50	Sainte-Catherine--Delson-- Candiac	827,02,04 et 828 à 829 et 830,03,04 et 833
51	Sainte-Marie	32 à 53 et 56 à 61 et 132 à 139
52	Saint-Hubert	857,01,02,06,07,08,09,10 et 858
53	Saint-Jérôme	780 à 789
54	Saint-Lambert--Brossard	825,02,03,04,05 et 859 à 861 et 866 et 868
55	Saint-Laurent	412 à 420
56	Saint-Lazare--Les Cèdres-- Hudson	756,02,03 et 757 à 758 et 760 et 1003 à 1005
57	Saint-Léonard, ptie nord	600 et 603 à 605
58	Saint-Léonard, ptie sud	190 à 191 et 195,01,02 et 196 à 201 et 601 à 602
59	Saint-Michel-Villeray	249 à 263
60	Terrebonne	684,03,04,05,06 et 687,04,07 et 700
61	Terrebonne--Rosemère	687,01,03,06 et 701 à 703
62	Tétreaultville	1 à 13
63	Varenes--Sainte-Julie	888 et 903,07,08,09,10 et 904 et 1002
64	Vaudreuil	750 à 755 et 756,04,05
65	Verdun-LaSalle	306 à 307 et 311 à 321 et 325,03,04
66	Verdun-Saint-Henri	85 à 93 et 300 à 305 et 308 à 310
67	Westmount--Ville-Marie	62 à 66 et 108 et 115 et 128 à 131 et 350 à 356

A4 - Données complémentaires aux tableaux 4, 7 et 8

RMR de Montréal Subdivisions diverses*	Connais- sant au moins l'anglais **	Parlant l'anglais le plus souvent au travail	Anglais, pre-mière langue officielle parlée	Anglais parlé le plus souvent à la maison ***	Langue mater- nelle ang.* (LMA)	LMA nés au Canada	LMA nés au Canada	LMA nés au Québec de parents nés au Canada
Québec (7 155 510 habitants)	3 354 650	630 193	994 723	787 887	582 753	508 745	391 011	250 942
En %	45,1%	14,8%	13,4%	10,6%	8,1%	7,1%	5,5%	3,5%
RMR de Montréal (3 308 305 habitants)	2 124 735	481 060	800 595	625 940	426 650	361 594	294 678	167 849
En %	59,2%	23,1%	22,3%	17,4%	12,8%	10,8%	8,8%	5,0%
Québec hors RMR de Montréal (3 817 205 habitants)	1 229 915	149 133	194 128	161 947	156 103	147 151	96 333	83 093
En %	32,0%	6,8%	5,0%	4,2%	4,1%	3,9%	2,5%	2,2%
Les 57 quartiers complémentaires de la RMR de Montréal (total = 67 quartiers de 50 000 habitants)								
1-Ahuntsic-Est-Montréal- Nord	49%	14%	11%	7%	4%	3%	3%	1,5%
2-Ahuntsic-Ouest	59%	19%	16%	8%	4%	4%	3%	1,2%
3-Anjou	51%	13%	12%	8%	5%	4%	4%	1,9%
4-Beloeil--Mont-Saint- Hilaire	47%	6%	5%	4%	4%	4%	3%	2,0%

5-Blainville	38%	6%	3%	2%	2%	2%	2%	1,2%
6-Boisbriand--Sainte-Thérèse	48%	9%	7%	4%	4%	3%	3%	2,0%
7-Boisbriand--Saint-Eustache	46%	8%	4%	4%	3%	3%	3%	1,6%
8-Boucherville—Longueuil	53%	7%	4%	3%	3%	2%	2%	1,2%
9-Brossard	74%	28%	30%	18%	13%	10%	9%	4,5%
10-Cartierville-Saint-Laurent	71%	37%	34%	18%	11%	8%	7%	2,7%
11-Chambly	46%	8%	5%	5%	5%	4%	4%	2,8%
12-Châteauguay	60%	21%	22%	22%	20%	18%	15%	11,3%
13-Côte-des-Neiges-Snowdon	81%	56%	55%	32%	27%	18%	15%	6,8%
15-Deux-Montagnes—Oka	49%	11%	11%	11%	10%	9%	8%	5,7%
17-Hochelaga-Maisonneuve	48%	11%	6%	4%	3%	3%	2%	1,3%
20-LaSalle-Ouest	78%	44%	47%	38%	30%	23%	20%	10,8%
21-Laval	62%	22%	22%	14%	9%	7%	7%	3,1%
22-Laval-Centre	61%	18%	21%	18%	7%	6%	6%	2,2%

23-Laval-Chomedey	76%	37%	40%	26%	14%	12%	11%	4,4%
24-Laval-des-Rapides	54%	13%	12%	8%	5%	4%	3%	1,9%
25-Laval-Est	46%	9%	8%	6%	4%	3%	3%	1,6%
26-Laval-Ouest	57%	18%	15%	12%	9%	7%	7%	3,6%
27-Lavaltrie-- L'Assomption-- L'Épiphanie	30%	3%	1%	1%	1%	1%	1%	0,9%
28-Laval-Vimont	55%	12%	10%	8%	5%	5%	4%	2,2%
29-Le Gardeur-- Mascouche	34%	5%	2%	1%	2%	2%	1%	1,0%
30-Longueuil-Centre	49%	11%	11%	9%	8%	7%	6%	4,4%
31-Longueuil-Rive	64%	16%	13%	11%	9%	8%	6%	4,0%
32-Longueuil-Saint- Hubert	42%	8%	6%	3%	3%	2%	2%	1,5%
33-Mascouche--Les Plaines	32%	5%	3%	3%	3%	3%	2%	1,5%
34-Mercier--Saint- Constant	49%	13%	10%	9%	8%	7%	6%	4,3%
35-Mirabel	38%	6%	4%	3%	3%	3%	3%	2,1%
36-Montréal-Nord	43%	14%	14%	9%	5%	5%	4%	1,9%

38-Outremont-Mile End	77%	32%	33%	23%	17%	14%	9%	3,8%
39-Parc Extension-Villeray	65%	33%	35%	13%	8%	6%	5%	2,0%
40-Petite Patrie-Villeray	52%	15%	12%	7%	5%	4%	3%	1,4%
42-Plateau Mont-Royal	62%	16%	11%	9%	8%	6%	3%	1,7%
43-Pointe-aux-Trembles	37%	5%	3%	2%	2%	2%	2%	1,5%
45-Pointe-Saint-Charles	75%	41%	40%	33%	27%	23%	16%	10,4%
46-Repentigny	40%	4%	2%	1%	2%	2%	1%	0,9%
47-Rivière-des-Prairies	60%	25%	31%	26%	10%	9%	9%	2,3%
48-Rosemont	51%	10%	7%	4%	3%	3%	2%	1,3%
49-Saint-Bruno--Sainte-Julie--Saint-Basile	52%	9%	7%	6%	6%	5%	4%	3,0%
50-Sainte-Catherine--Delson--Candiac	52%	12%	8%	8%	6%	6%	5%	3,4%
51-Sainte-Marie	65%	26%	21%	15%	12%	10%	5%	2,3%
52-Saint-Hubert	50%	12%	12%	10%	8%	7%	6%	4,2%
53-Saint-Jérôme	32%	3%	2%	1%	1%	1%	1%	0,9%
54-Saint-Lambert--Brossard	60%	22%	25%	20%	17%	15%	12%	8,5%
55-Saint-Laurent	79%	47%	46%	31%	22%	17%	15%	6,8%

57-Saint-Léonard, ptie nord	60%	28%	32%	25%	10%	9%	8%	2,1%
58-Saint-Léonard, ptie sud	55%	16%	16%	11%	6%	5%	5%	2,0%
59-Saint-Michel-Villera	46%	17%	16%	8%	5%	4%	3%	1,1%
60-Terrebonne	39%	5%	3%	3%	2%	2%	2%	1,0%
61-Terrebonne--Rosemère	54%	11%	10%	9%	7%	7%	6%	3,9%
62-Tétreaultville	43%	9%	7%	5%	3%	3%	3%	1,6%
63-Varennnes--Sainte-Julie	39%	5%	2%	1%	2%	1%	1%	0,7%
64-Vaudreuil	70%	30%	25%	25%	20%	18%	14%	9,9%
66-Verdun-Saint-Henri	61%	26%	22%	15%	13%	12%	11%	7,4%
Les 51 autres municipalités de la Couronne de Montréal (total = 65 municipalités)								
Brossard	73%	28%	31%	19%	14%	11%	10%	4,9%
Delson	49%	11%	9%	9%	8%	7%	6%	4,5%
Sainte-Marthe-sur-le-Lac	47%	11%	8%	7%	7%	7%	6%	4,4%
Longueuil	49%	11%	11%	8%	7%	7%	6%	4,0%
Carignan	48%	9%	7%	7%	6%	6%	5%	3,9%
Lorraine	67%	14%	11%	11%	8%	7%	6%	3,7%
Chambly	48%	9%	6%	6%	5%	5%	4%	3,5%

Les Coteaux	43%	8%	6%	6%	5%	4%	4%	3,4%
Les Cèdres	48%	15%	8%	7%	7%	6%	5%	3,3%
Oka	49%	7%	6%	6%	5%	4%	3%	3,0%
Mercier	51%	10%	7%	6%	6%	5%	4%	2,8%
Laval	59%	19%	19%	14%	8%	7%	6%	2,7%
Beauharnois	36%	5%	4%	3%	4%	3%	3%	2,6%
Saint-Constant & Saint-Mathieu	46%	10%	6%	5%	5%	4%	4%	2,6%
Saint-Joseph-sur-le-Lac	42%	7%	5%	5%	4%	4%	3%	2,5%
Sainte-Thérèse	46%	8%	5%	4%	4%	4%	3%	2,4%
Saint-Eustache	46%	8%	4%	4%	4%	4%	3%	2,2%
Saint-Zotique	47%	9%	3%	3%	4%	4%	2%	2,1%
Saint-Philippe	40%	8%	4%	5%	4%	4%	3%	2,0%
Richelieu	39%	5%	3%	2%	3%	3%	2%	1,8%
La Prairie	51%	12%	6%	4%	4%	4%	3%	1,7%
Mascouche	36%	5%	3%	3%	3%	3%	2%	1,7%
Sainte-Catherine	43%	9%	4%	3%	3%	3%	2%	1,7%
Saint-Isidore	37%	8%	4%	4%	3%	3%	2%	1,7%
Blainville	44%	8%	4%	4%	3%	3%	2%	1,6%

Bois-des-Filion	41%	6%	2%	2%	2%	2%	2%	1,6%
Côteau-du-Lac	41%	8%	3%	2%	3%	2%	2%	1,6%
Mont-Saint-Hilaire	51%	7%	5%	4%	4%	3%	2%	1,6%
Beloil	44%	6%	4%	3%	3%	2%	2%	1,5%
Saint-Basile-le-Grand	45%	7%	3%	3%	3%	3%	2%	1,5%
Lavaltrie	28%	3%	2%	1%	2%	2%	1%	1,4%
Boisbriand	46%	8%	7%	3%	3%	3%	2%	1,3%
McMasterville	42%	3%	3%	2%	3%	3%	2%	1,3%
Pointe-Calumet	36%	7%	3%	1%	2%	2%	2%	1,3%
Terrebonne	37%	5%	3%	3%	2%	2%	2%	1,2%
Boucherville	54%	8%	3%	3%	2%	2%	2%	1,1%
L'Assomption	31%	3%	2%	2%	2%	2%	1%	1,1%
Sainte-Julie & St.- Mathieu-de-Beloil	42%	5%	2%	1%	2%	2%	1%	1,1%
Mirabel & Saint-Placide	34%	5%	2%	1%	2%	2%	1%	1,0%
Sainte-Anne-des-Plaines	29%	4%	2%	1%	2%	1%	1%	1,0%
Saint-Jérôme	33%	4%	2%	1%	2%	2%	1%	1,0%
Saint-Sulpice	33%	5%	1%	1%	1%	1%	1%	0,9%
Charlemagne	29%	3%	2%	1%	1%	1%	1%	0,8%

Repentigny	38%	5%	2%	1%	2%	1%	1%	0,8%
Saint-Amable	27%	2%	2%	1%	1%	1%	1%	0,8%
Varennes	38%	5%	2%	1%	2%	2%	1%	0,8%
L'Épiphanie, Paroisse	23%	2%	1%	0%	0%	0%	0%	0,3%
L'Épiphanie, Ville	21%	2%	0%	0%	0%	0%	0%	0,3%
Verchères	35%	4%	1%	0%	1%	1%	1%	0,3%
Quelques grandes villes de banlieue: Longueuil, Terrebonne, Repentigny, Saint-Jérôme								
Longueuil (216 735 habitants)	49%	11%	11%	8%	7%	7%	6%	4,0%
Longueuil-ex-Greenfield Park	74%	36%	43%	40%	36%	33%	29%	21,4%
Longueuil-ex-Lemoyne	50%	11%	10%	11%	9%	9%	8%	6,4%
Longueuil-ex-Longueuil	46%	8%	6%	4%	3%	3%	2%	1,4%
Longueuil-ex-Saint- Hubert	49%	11%	11%	10%	8%	7%	6%	4,2%
Terrebonne (93 535 habitants)	37%	5%	3%	3%	2%	2%	2%	1,2%
Terrebonne-ex-La Plaine	29%	4%	2%	2%	2%	2%	2%	0,9%
Terrebonne-ex- Lachenaie	39%	5%	4%	3%	2%	2%	1%	0,7%
Terrebonne-ex- Terrebonne	39%	5%	4%	3%	3%	2%	2%	1,6%

Repentigny (79 665 habitants)	38%	5%	2%	1%	2%	1%	1%	0,8%
Repentigny-ex-Le Gardeur	33%	5%	1%	1%	1%	1%	1%	0,8%
Repentigny-ex- Repentigny	26%	4%	0%	0%	0%	0%	0%	0,3%
Repentigny-ex-St- Gérard-Magella	40%	5%	2%	1%	2%	2%	1%	0,9%
Saint-Jérôme (60 765 habitants)	33%	4%	2%	1%	2%	2%	1%	1,0%
Saint-Jérôme-ex- Bellefeuille	37%	4%	2%	1%	2%	2%	1%	1,1%
Saint-Jérôme-ex- Lafontaine	32%	4%	1%	1%	1%	1%	1%	0,6%
Saint-Jérôme-ex-Saint- Antoine	32%	4%	2%	1%	2%	2%	1%	0,9%
Saint-Jérôme-ex-Saint- Jérôme	32%	2%	2%	1%	2%	2%	1%	1,0%

Note: * Pour la population totale et toutes les variables se rapportant à la langue maternelle, les calculs reposent sur les totaux arrondis des données des secteurs de recensement.

Sources: Les données qui ne portent pas sur la langue maternelle sont tirées du *Recensement de 2006*; celles impliquant la langue maternelle sont tirées des deux compilations spéciales. Voir Statistique Canada, *Recensement de 2006*, tableaux des thèmes de diffusion et compilations spéciales (voir sources des tableaux précédents).



Martine Ouellet

Députée de Vachon

Tél.: 450 676-5086
www.martineouellet.org



Sansregret, Taillefer & Associés inc.

Cabinet en assurance collective de personnes

Michel Taillefer, CRHA

Conseiller en assurance et rentes collectives

Président

mtaillefer@sta-collectif.com

178, rue Sainte-Marie
Terrebonne (Québec)
J6W 3E1

Téléphone : 450 471-2662 poste 225
514 355-7869
800 782-5799
Télécopieur : 450 471-0026
514 355-7923



Souveraineté du Québec

Langue française

Fête nationale

Assurance-vie

 **Société**
Saint-Jean-Baptiste
de la MAURICIE

www.ssjbmauricie.qc.ca

819-375-4881 - 1-800-821-4881

Les Cahiers de lecture

de L'Action nationale

36 pages couleurs
format tabloïd
3 numéros par année



La pensée québécoise en essais

Pour savoir ce qui se produit dans le monde des essais au Québec, il faut s'abonner aux *Cahiers de lecture de L'Action nationale*, un périodique entièrement consacré aux recensions des essais québécois. D'un format journal agréable, *Les Cahiers* paraissent trois fois l'an et font un survol de l'actualité éditoriale québécoise comme il ne s'en fait nulle part ailleurs. Des comptes-rendus, des analyses critiques, des notes de lecture, 36 pages qui vous permettent de partager le point de vue de collaborateurs aguerris sur les essais publiés durant l'année.

25 \$ par année

45 \$ pour deux ans

taxes et expédition comprises

Commande par la poste :
L'ACTION NATIONALE
82, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H2X 1X3

Téléphone : 514-845-8533
sans frais, 1-866-845-8533

À la boutique internet

www.action-nationale.qc.ca

LIRE

Lire

JEAN ROYER
Voyage en Mironie. Une vie
littéraire avec Gaston Miron 206

CHANTAL BOUCHARD
Méchant langue. La légitimité
linguistique du français parlé au
Québec 209

TANIA LONGPRÉ
Québec cherche Québécois pour
relation à long terme : comprendre
les enjeux de l'immigration 213

Livres reçus 217

JEAN ROYER

Voyage en Mironie. Une vie littéraire avec Gaston Miron, L'Hexagone, 2012, 288 pages

Comme tout penseur dont les idées sont profondément ancrées dans les sentiments, Miron était un être obsessionnel, obsessionnel au sens où le poète vivait ses idées et que celles-ci n'étaient pas séparées de son existence. La vie des idées, comme une profonde racine, habitait le plus infime moment de sa vie, c'est ce que l'on constate à la lecture du *Voyage en Mironie* de Jean Royer, qui fut l'un de ses compagnons de route.

«La littérature avait pour moi une fonction de refuge. Ce qui survenait en littérature, c'est ce qui ne survenait pas dans la réalité. Avec Gaston, j'ai appris que la littérature, c'était dans la vie.» Cette réflexion, sans doute l'une des plus profondes du documentaire *Les outils du poète* d'André Gladu, est celle de Marie-Andrée Beaudet, la dernière compagne de Miron, qui observait que la rencontre du poète avait changé son rapport à la littérature. La grande force du poète, c'est celle d'avoir réussi à être un «poète de terrain» ou un «anthropoète» selon ses propres mots. En effet, dans sa poésie, comme dans son personnage, Miron a réussi à incorporer la culture québécoise, et particulièrement la culture populaire et orale et à la lier avec la sphère de l'intime, avec l'amour

en premier lieu. Le lexique mironien est en effet rempli de mots provenant de la culture populaire et le personnage de Miron donnait lui aussi la part belle à la culture populaire : ses interventions publiques se déroulaient toujours dans la langue de tous les jours et étaient aussi opposées à une conférence universitaire que l'eau l'est du feu. Jean Royer note aussi dans son ouvrage que Miron, le « poète-gigueux », aime bien terminer une conférence en sortant son harmonica et en fredonnant la *Complainte de la Mauricie*. Et c'est par ce vers élégiaque de la complainte *La Manouane* chantée par Miron que se conclut le documentaire *Les outils du poète* : « J'ai perdu l'espoir du monde en perdant ma bien-aimée. »

Quand j'entends Miron fredonner de sa voix grave et lancinante une vieille chanson tirée du folklore québécois, il me semble que je contemple les derniers rayons d'une culture orale vivante. Miron s'est inspiré du rythme du folklore pour écrire un de ses plus beaux poèmes, « L'Ombre de l'ombre », et il fait remarquer à Jean Royer qu'une des tâches importantes qu'il a tenté d'accomplir en poésie est celle d'établir un lien entre la culture populaire et la culture littéraire, un peu comme Bartók l'a fait en musique en allant puiser aux sources du folklore hongrois. Aujourd'hui, quel poète oserait chanter une complainte traditionnelle pour accompagner un récital de poésie ? Quel poète intégrerait dans ses poèmes des mots de la culture populaire comme « rapaillé », « batêche » et « fardoche », alors que ces mots ont disparu de la vie de tous les jours ? Après Miron, il semble bien que le folklore soit devenu folklorique.

Folklorique au sens de « truculent » et de « pittoresque », c'est bien ce que n'est pas la littérature québécoise aux yeux de Miron et de Royer qui vont tenter avec acharnement

d'en convaincre le public français au cours des nombreux voyages qu'ils feront en France entre 1984 et 1995. Non, les écrivains d'ici ne font pas que chanter la beauté de la neige et des vastes espaces et, non, la langue québécoise n'est pas figée au XVII^e siècle; elle n'est pas seulement qu'une préservation du parler français au temps de Louis XIV comme le croient certains Français. Au cours de conférences, de récitals de poésie ou plus simplement lors de conversations amicales avec de grands poètes tels qu'Alain Bosquet, Guillevic ou Frénaud, Miron se fera l'ambassadeur de la littérature québécoise en France.

Royer, indéfectible ami de Miron, décrit avec minutie dans son œuvre les événements qui marquent la dernière décennie de la vie du poète. Années heureuses s'il en fut: Miron ne connaît plus les tourments amoureux qu'il a connus jeune et, s'il doute encore parfois de son talent de poète, les lecteurs et les critiques littéraires, eux, n'en doutent plus: le poète se voit célébré et voit son œuvre couronnée de nombreux prix et de nombreux hommages. Le *Voyage en Mironie* de Royer fait d'ailleurs parfois trop de places aux mondanités: à part peut-être de nous rassurer sur l'appétit homérique de notre barde national, peu nous chaut de savoir que Miron a dégusté des petits fours en compagnie de Guillevic, qu'il a discuté poésie avec le poète libanais Adonis à la Maison de la poésie à Paris ou qu'il s'est régala d'un lapereau aux prunes au P'tit Gavroche. On aurait aimé qu'il y ait parfois un peu moins «d'événementiel» et un peu plus de réflexion dans ce *Voyage en Mironie*. L'œuvre de Royer est tout de même un document important pour qui voudrait mieux comprendre le personnage Miron et ses multiples engagements à la fois poétiques et sociaux. En voyageant en Mironie, on constate que de nombreuses obsessions de Miron, notamment l'état de la langue française au Québec, restent d'une brûlante actualité. À l'occasion d'une confé-

rence à la Maison de la poésie, Miron confiait à son public parisien: «Nos parents nous disaient d'apprendre l'anglais. Toute la culture était réduite au fait d'apprendre la langue de l'autre. Alors, j'ai voulu donner à cette langue humiliée un statut de langue littéraire.» Après avoir refermé l'œuvre de Royer, on constate que Miron et les écrivains de sa génération ont été à la source d'une prise de conscience collective qui a mené au passage d'une culture canadienne-française à une culture québécoise. Cette transformation ne sera toutefois complète – et de cela Miron en est conscient plus que tout autre – que lorsque le Québec se sera donné un pays.

Nicolas Bourdon

Professeur de littérature au collège Bois-de-Boulogne

CHANTAL BOUCHARD

Méchante langue. La légitimité linguistique du français parlé au Québec, PUM, Collection Nouvelles études québécoises, 2012, 178 pages

Je ne connais pas de peuples qui aient autant parlé de leur langue que le nôtre. La linguiste Chantal Bouchard aime se pencher sur cette obsession. Il y a cinq ans, dans *La langue et le nombril*, elle traçait les grands moments de ce phénomène. En 2012, dans *Méchante langue. La légitimité linguistique du français parlé au Québec*, elle s'est fixée d'éclairer un point précis de cette histoire: comment expliquer qu'à la fin de la Nouvelle-France, la langue des Canadiens était jugée prestigieuse et que, soixante ans après la Conquête, cette perception positive avait disparu? Elle a désigné comme hypothèse de départ la Révolution française responsable de cette dévalorisation.

Ils sont nombreux les témoignages louangeurs sur la langue de la Nouvelle-France: «On parle ici parfaitement bien,

sans mauvais accent» (Bacqueville de la Potherie); «Nulle part ailleurs, on ne parle plus purement notre langue» (Charlevoix); «Les belles dames du Canada ne peuvent entendre aucun barbarisme sans rire» (Peter Kalm). Puis à partir du XIX^e siècle, des jugements négatifs apparaissent. Résultat : notre élite en viendra à ne plus savoir comment se situer sur la question du langage. La stigmatisation du mauvais parler va alors s'amplifier pour aboutir à des jugements contradictoires étonnants. Ainsi l'édition du 17 avril 1933 du quotidien *Le Droit* présente d'abord un texte aux allures d'éditorial, «Le français du Canada est la véritable langue française; et non un patois» suivi, quelques pages plus loin, d'un article de Jean-Charles Harvey qui vient tout démentir : «Que faut-il refranciser ? Tout!» C'est pour comprendre ces perceptions ambivalentes qui ont trop perduré dans notre histoire linguistique que l'essai de Chantal Bouchard est méritoire.

Bouchard commence par examiner quelle est cette langue qu'on parle en France avant et surtout après la Révolution de 1789. Pour ce faire, elle dispose d'une hypertrophie de manuels de bon langage et de «Remarques» sur la langue «française» parus dans les quatre derniers siècles. Les Français ont été eux aussi obsédés par leur langue. Lors de la Première Guerre mondiale, par exemple, le premier sujet abordé dans le courrier des soldats n'est pas la mort, l'amour ou les enfants, mais la langue : on raconte qu'un Normand parle de la *broue*; un Breton du *farcin* et un Poitevin de son *drigail*. Aux XVII^e et XVIII^e siècles, on règle les chicanes de couple avec des armes linguistiques : quand le puriste Beauzée surprend son épouse au lit avec le professeur d'anglais, au piteux amant qui ose un «il faudrait bien que je m'en aille», Beauzée rétorque, en se plantant devant son rival, par un viril «Non, Monsieur : il faudrait plutôt dire que je m'en allasse!». De même pour Littré qui était

au lit avec la bonne quand sa femme est rentrée: «Je suis surprise!»: «Vous n'êtes pas surprise, Madame; vous êtes étonnée. C'est moi qui suis surpris!» Quant à Vaugelas, que Victor Hugo appelait le chef des puristes, on s'est moqué de lui en disant que, sur son lit de mort, sa dernière parole fut: «Je m'en vais ou je m'en vas: l'un ou l'autre se dit ou se disent.» Les manuels de bon langage permettent donc de découvrir quelle langue on parlait en France au lendemain de la Révolution. Bouchard constate que la syntaxe et le vocabulaire n'ont pas tellement bougé. Les changements résident dans les prononciations: la graphie *oi* est maintenant rendue par *wa* au lieu de *wé*; les *â* du fond de la gorge tendent à disparaître au profit du *a* antérieur; la voyelle *è* devant *r* prononcée *a* (merde-marde) a tellement été fustigée qu'elle est presque disparue. Bref, les prononciations françaises du XVIII^e siècle sont principalement dues à la graphie des mots. Il ne peut en être ainsi au Québec qui vit alors dans une civilisation orale où, de plus, tous les contacts avec la France sont coupés. Quand le bateau *La Capricieuse* viendra à Québec en 1855, les nôtres diront: «Ah! Nos genses sont revenus, mais ils ne parlent pas comme nous autres!» L'insécurité linguistique ira ainsi grandissante. Bouchard fait une remarque fascinante ici: on aurait pu s'attendre à la suite de la Révolution française que la langue du peuple devienne la norme linguistique. Aucunement: c'est la langue de la bourgeoisie issue des roturiers qui le devint. Voilà qui est en accord avec le linguiste américain William Labov: le changement linguistique s'effectue par la petite bourgeoisie et non par l'aristocratie dans l'ère moderne.

Restait à Bouchard à décrire la langue des Canadiens autour de 1835 en fouillant dans nos chicanes de langage du XIX^e siècle. Elle utilisa le *Manuel des difficultés les plus communes de la langue française* qu'avait fait paraître l'abbé Maguire en 1841. L'abbé Demers était intervenu ensuite

pour contester quelques remarques de Maguire, mais les deux s'entendaient pour s'aligner sur le parler de Paris, exception faite pour de rares canadianismes et un attachement sentimental aux archaïsmes vus comme les perles de l'écrin des ancêtres.

Voilà donc le responsable de cette insécurité linguistique québécoise: la Révolution de 1789 qui a entraîné une nouvelle norme à laquelle toute variation fut impitoyablement condamnée. À tel point qu'un linguiste comme André Martinet a déploré, au XX^e siècle, que les puristes en France aient empêché le peuple de parler sa langue de façon naturelle. À ce principal «coupable», Bouchard ajoute le départ de l'élite lors de la Conquête, puis les anglicismes qui se sont peu à peu introduits dans le français d'ici puisque la langue, quand elle traverse la vie d'un peuple, ramasse toujours l'histoire en passant.

Chantal Bouchard termine son essai en mentionnant que la question de la norme n'est pas réglée au Québec. Elle a raison puisque le linguiste Lionel Meney vient de faire paraître *Main basse sur la langue*, un horripilant plaidoyer pour une norme totalement française, alors que les systèmes phonétique et phonologique québécois diffèrent de ceux de Paris. Les Québécois savent que, contrairement aux Américains, aux Brésiliens et aux Espagnols de l'Amérique, ils ne peuvent prendre en charge le destin de la langue française. Mais ce n'est pas une raison pour redevenir colonisés. À ce sujet, je trouve emballante la norme linguistique qu'avait adoptée, en 1977, l'AQPF, l'Association québécoise des professeurs de français: le français standard d'ici sans aucun mépris des formes vernaculaires. Le ministre de l'Éducation de l'époque, Jacques-Yvan Morin, avait adhéré à cette formulation. Enfin, en complément de cette belle étude sur la légitimité linguistique du français parlé au Québec, j'aimerais

ajouter que la période joualisante (1960-1985) a été salu-
taire pour régler notre insécurité: devant l'autoflagellation
qui sévissait depuis plus d'un siècle, les écrivains s'étaient
révoltés contre les méchants puristes: ce fut la rédemption
par le joul. Effectivement, nous sommes sortis de cette
période en adoptant le français standard d'ici bien assumé
avec toutes ses variations. Ainsi, nous nous rapprochons de
plus en plus de la langue française de France en étant nous-
mêmes. Enfin dans la normalité, comme toute langue d'un
peuple devrait être vécue !

Paul Daoust
Linguiste

TANIA LONGPRÉ

*Québec cherche Québécois pour relation à long terme :
comprendre les enjeux de l'immigration*, Montréal, Stanké,
2013, 199 pages

Avec un titre accrocheur et une trame narrative personna-
lisée, ce livre traite d'une question controversée et vitale
pour l'avenir du Québec. Comment réussir l'intégration
des nouveaux arrivants? Son auteur qui a de profondes
racines italiennes peut en parler en connaissance de cause
puisque'elle est un modèle d'intégration réussie et que sa vie
professionnelle est consacrée à l'enseignement du français
aux immigrants.

Devant le succès de l'intégration de ma famille maternelle à
leur nouvelle société, j'ai décidé d'agir concrètement après
des immigrants. La langue étant le premier outil de l'inté-
gration, j'ai choisi de devenir enseignante de francisation
(p. 14).

C'est à la lumière de ses expériences personnelles qu'elle analyse les obstacles à l'intégration des immigrants et qu'elle propose des solutions. Les réflexions de Tania Longpré sont enracinées dans le terreau de ses relations concrètes et personnelles avec le monde réel des immigrants ce qui nous préserve des slogans réducteurs qui affectent trop souvent les débats sur l'immigration.

Son raisonnement repose sur quelques prémisses.

1. L'intégration est une nécessité pour le bien-être des immigrants et pour la cohésion de leur société d'accueil;
2. L'intégration ne passe pas seulement par la connaissance fonctionnelle d'une langue, mais aussi par la maîtrise des référents culturels de la société d'accueil;
3. Tant que le Québec ne maîtrisera pas la politique de l'immigration, l'acquisition de l'identité québécoise restera problématique pour les immigrants;
4. Une politique d'intégration réussie implique des investissements importants et suppose en conséquence d'ajuster le niveau de l'immigration aux ressources financières mise au service de leur intégration;
5. C'est la capacité d'intégration qui doit déterminer la capacité d'accueil des immigrants.

Tout le livre est une démonstration convaincante de la pertinence de ces positions qui sont fondées sur une multitude d'exemples tirés de l'expérience de l'auteur dans ses cours de francisation des adultes.

L'auteur soutient qu'il ne faut pas seulement apprendre aux immigrants à parler français, mais encore faut-il aussi

leur apprendre à devenir Québécois. Elle critique l'approche actuelle du gouvernement québécois qui dans ses programmes de francisation ne donne pas de place à la formation à la culture qui est pourtant la porte d'entrée dans la société et qui permet de participer activement à la vie collective. Ces programmes sont aussi sous-financés, car ils ne couvrent pas la totalité du parcours. Les immigrants n'ont pas les ressources et le temps pour améliorer leur connaissance du français. Tania Longpré préconise que la francisation soit gratuite pour tous. Actuellement, le Québec ne finance que la moitié de l'apprentissage.

Pour alléger le processus de l'intégration, l'auteur propose que la connaissance du français soit exigée avant l'arrivée au Québec comme cela se pratique en France, en Allemagne, en Australie, au Royaume-Uni qui exigent que tous les immigrants connaissent la langue de leur pays d'accueil. (p. 33) 87% des immigrants investisseurs ne connaissent pas le français à leur arrivée; c'est aussi le cas de 50% de ceux qui viennent dans le cadre du regroupement familial. La connaissance du français n'est pas nécessaire pour venir au Québec, elle donne seulement plus de points dans la grille de sélection. Il n'y a d'ailleurs aucun test pour évaluer sérieusement le niveau de français même lorsqu'il existe.

L'auteur s'attaque à la politique du multiculturalisme et des accommodements raisonnables. «C'est à l'immigrant de vouloir s'intégrer et de faire le nécessaire pour y arriver. Toutefois, c'est notre rôle de lui fournir tous les outils et la motivation nécessaire pour y parvenir... C'est aux gens à s'intégrer à la société et non l'inverse» (p. 45 et 48). Elle dénonce la mentalité de la non-intégration qui est suscitée par les accommodements dits raisonnables qui encouragent les immigrants à rester repliés sur eux dans leur communauté plutôt que de les inviter à se joindre à nous et à par-

tager les valeurs communes de la société. « L'aplatventrisme culturel à outrance au nom du multiculturalisme ne donne qu'un résultat: la ghettoïisation des immigrants, favorisant l'isolement des communautés ethniques et l'exclusion sociale » (p. 59).

Voilà un livre pertinent, stimulant et décomplexé qui s'appuie sur des faits réels et non sur des mythes pour montrer les inconséquences d'une absence de politique d'intégration et surtout pour décrire les absurdités de notre laisser-faire en matière culturelle. Dans son dernier chapitre, l'auteur aborde la vraie question. Une société politiquement minoritaire, qui est incertaine de son destin, qui refuse d'affirmer son identité peut-elle inspirer la confiance et le respect nécessaires pour être attirante et générer le vouloir-vivre ensemble? La double identité engendre un conflit de loyauté et peut difficilement inciter les immigrants à s'intégrer à une minorité linguistique. Tant que le Québec restera une province au sein du Canada, l'intégration des immigrants sera problématique. En immigration comme sur le plan linguistique et bien d'autres enjeux, le Québec province est condamné au destin de Sisyphe.

Denis Monière

RAYMOND LEMIEUX

Il était une fois... Québec Science. Cinquante ans d'information scientifique au Québec

LOUIS DESMEULES

Žižek et le capitalisme agonisant, PUL, 2013, 124 pages

FRANCIS DUPUIS-DÉRI

Démocratie. Histoire politique d'un mot. Aux États-Unis et en France, LUX, 2013, 453 pages

VINCENT GERBER, MURRAY BOUCHKIN ET L'ÉCOLOGIE SOCIALE
Écosociété, 2013, 181 pages

DOMINIQUE BOISVERT

Rompre! Le cri des «Indignés», Écosociété, Collection Résilience, 2012, 108 pages

JEAN-JACQUES PELLETIER

La Prison de l'urgence, Hurtubise, 2013, 200 pages

DENNIS MEADOWS, DONELLA MEADOWS ET JORGEN RANDERS

Les limites à la croissance (dans un monde fini), Écosociété, Collection Retrouvailles, 2013, 432 pages

ALAIN DENEAULT

«Gouvernance» Le management totalitaire, LUX, 2013, 200 pages

CHRISTIAN LAMONTAGNE

Nation et laïcité suivi de N'être rien, Liber, 2013, 140 pages

CHANTAL BOUCHARD

Méchante langue. La légitimité linguistique du français parlé au Québec, PUM, Collection Nouvelles études québécoises, 2012, 178 pages

YVON RIVARD

Aimer, enseigner, Boréal, 2013, 208 pages

LISE PAYETTE

Le mal du pays. Chroniques 2007-2012, LUX, 2012, 240 pages

YVAN BORDELEAU

La démocratie, une affaire de tous, Liber, 2012, 296 pages

JEAN-MARC PIOTTE ET JEAN-PIERRE COUTURE

Les nouveaux visages du nationalisme conservateur au Québec, Québec Amérique, 2012, 162 pages

JOCELYN CARON

Choisir le progrès national, Druide, 2012, 480 pages

MARC VALLIÈRES

Des mines et des hommes. Histoire de l'industrie minière québécoise. Des origines à aujourd'hui, Ministère des Ressources naturelles, 2012, 319 pages

NICOLAS LANGELIER

Année rouge. Notes en vue d'un récit personnel de la contestation sociale au Québec en 2012, Atelier 10, 2012, 100 pages

JEAN-CLAUDE ST-ONGE

Tous fous? L'influence de l'industrie pharmaceutique sur la psychiatrie, Écosociété, 2013, 275 pages

JOHN MICHAEL GREER

La fin de l'abondance. L'économie dans un monde post-pétrole, Écosociété, 2013, 235 pages

MICHEL LÉVESQUE

Histoire du Parti libéral du Québec. La nébuleuse politique. 1867-1960, Septentrion, 2013, 840 pages

ÉRIC DUHAIME

Libérez-nous des syndicats!, Genex, 2013, 130 pages

DIANE BOUDREAU

Une éducation bien secondaire, Les Éditions Poètes de brousse, 2013, 116 pages

FRANCE VANLAETHEM ET MICHEL BRUNELLE

Patrimoine en devenir : l'architecture moderne du Québec, Publications du Québec, 2012, 250 pages

LOUIS-EDMOND HAMELIN, STÉFANO BIONDO ET JOË BOUCHARD

L'Apparition du Nord selon Gérard Mercator, Septentrion, 2013, 192 pages

GHISLAINE RAYMOND

Le « partenariat social ». Sommet socio-économique de 1996, syndicats et groupes populaires, M Éditeur, Collection Mobilisation, 2013, 184 pages

PIERRE DUCASSE ET TOM VOULOUMANOS

Pour une économie démocratique, VLB, 2013, 350 pages

CLAUDE COUTURE ET DAVID CHANDONNET

Vingt ans après Charlottetown. L'ordre libéral au Canada, PUL, Collection Perspectives de l'Ouest, 2013, 93 pages

YVES FRENETTE, ÉTIENNE RIVARD, MARC ST-HILAIRE

La francophonie nord-américaine, PUL, Collection Atlas historique du Québec, 2012, 340 pages

JEAN PARÉ

Le calepin d'Érasme, Leméac, 2013, 214 pages

VERN NEUFELD REDEKOP, SHIRLEY PARÉ, RAYMOND LAPRÉE

Manifester en démocratie. L'approche du respect mutuel, PUL, 2013, 328 pages

GFB

Gestion François Beaudoin

- Évaluation d'entreprises → faisabilité.
- Transfert familial.
- Rachat par cadres.
- Ventes - Achats - Fusions.
- Services conseils en financement.

Une équipe multidisciplinaire
offrant tous les services requis
pour une transaction réussie.

819-397-4920
gfb@tlb.sympatico.ca

CLUB DES 100 ASSOCIÉS DE LA LIGUE D'ACTION NATIONALE

Fernand Allard	Marcel Henry
Patrick Allen †	Henri Joli-Cœur
François-Albert Angers †	Lucie Lafortune †
Gaston-A. Archambault †	Anna Lagacé-Normand †
Robert Ascah	Bernard Lamarre
Jean-Paul Auclair †	Denis Lazure †
Paul Banville	Richard Leclerc
Jean-François Barbe	Laurent Mailhot
François Beaudoin	Clément Martel
Gaston Beaudry †	Jacques-C. Martin
Dominique Bédard †	Yvon Martineau
Yvan Bédard	Roger Masson
Henri Blanc	Daniel Miroux
David Boardman	Louis Morache
Antoinette Brassard	Rosaire Morin †
Henri Brun	Reginald O'Donnell
Jean-Paul Champagne	Arthur Prévost †
Jean-Charles Claveau	Ghislaine Raymond-Roy
Roch Cloutier	René Richard †
Robert Comeau	Dominique Richard †
Richard Côté	Jacques Rivest
Louis-J. Coulombe	Jean-Denis Robillard
Gérard Deguire	Ivan Roy
Bob Dufour	Paul-Émile Roy
Yves Duhaime	Claudette Thériault
Nicole Forest	Serge Therrien
Léopold Gagnon	Marcel Trottier †
Henri-F. Gautrin †	Réal Trudel
Claude Ghanimé	Cécile Vanier
Paul Grenier	André Verronneau
Michel Grimard	Claude-P. Vigeant
Yvon Groulx	Madeleine Voora
	André Watier

Le Club des 100 associés
regroupe les donateurs de 1000 \$ et plus.

L'Action NATIONALE

LIBERTÉ D'EXPRESSION

L'Action nationale ouvre ses pages à tous ceux et à toutes celles que la question nationale intéresse. Respectueuse de la liberté d'expression, elle admet les différences qui ne compromettent pas l'avenir de la nation. La rédaction assume la responsabilité de tous les titres d'articles, mais les auteurs restent responsables du contenu de leurs textes.

RÉDACTION

Un article soumis sans entente préalable peut varier de 1500 à 3000 mots alors que le compte rendu d'un livre compte généralement de 1000 à 1500 mots. Les textes sont reçus par internet. Le texte vulgarisé est la forme d'écriture souhaitée.

INDEX

Les articles de la revue sont répertoriés et indexés dans « L'index des périodiques canadiens » depuis 1948, dans « Périodex » depuis 1984, dans « Repères » publié par SDM Inc. et à la Bibliothèque nationale du Québec depuis 1985.

REPRODUCTION

La traduction et la reproduction des textes publiés dans *L'Action nationale* sont autorisées à condition que la source soit mentionnée.

MISE EN PAGE

Sylvain Deschênes

IMPRESSION

Marquis imprimeur

Mission

La Ligue d'action nationale est l'éditrice de la revue *L'Action nationale*. Sa mission est d'être un carrefour souverainiste où se débattent les aspirations de la nation québécoise comme collectivité de langue française suivant une tradition de réflexion critique, d'indépendance et d'engagement, à partir des situations d'actualité qui renvoient aux enjeux fondamentaux de notre avenir collectif.

Président

Denis Monière

Vice-président

Christian Gagnon

Secrétaire

Patrick Sabourin

Trésorier

Robert Ladouceur

Conseillers

Isabelle Le Breton

Jacques Martin

Anne-Michele Meggs

Ex Officio

Robert Laplante

Membres

Mathieu Bock-Côté

Jean-Louis Bourque

Charles-Philippe Courtois

Pierre de Bellefeuille

Robert Comeau

Myriam D'Arcy

SiouFan Houang

Henri Laberge

Josée Lacourse

Tania Longpré

Danic Parenteau

Joëlle Quérin

Guillaume Rousseau

Michel Sarra-Bournet

Simon-Pierre Savard-Tremblay

Pierre-Paul Sénéchal

Pierre Serré

Membres honoraires

Christiane Bérubé, Nicole Boudreau, Guy Bouthillier, Jacques Brousseau, Hélène Chénier, Lucia Ferretti, Yvon Groulx, Léo Jacques, Delmas Lévesque, Yves Michaud, Pierre Noreau, Roméo Paquette, Hélène Pelletier-Baillargeon,

Membres émérites

René Blanchard, Jean-Charles Claveau, Jacques-Yvan Morin, Gilles Rhéaume, Paul-Émile Roy

Tarifs 2013

	1 an 10 numéros	2 ans 20 numéros
Abonnement	80 \$ <i>(70,22 \$ + taxes)</i>	140 \$ <i>(122,89 \$ + taxes)</i>
Abonnement de soutien	175 \$	300 \$
Étudiant	45 \$ <i>(39,50 \$ + taxes)</i>	80 \$ <i>(70,22 \$ + taxes)</i>
Institution	140 \$ <i>(122,89 \$ + taxes)</i>	235 \$ <i>(206,28 \$ + taxes)</i>
Autres pays	150 \$	275 \$
Version numérique Abonnement PDF	55 \$ 48,28 \$ + taxes	95 \$ 83,39 \$ + taxes

TVQ 1012563392 TQ0002

TPS 11901 9545

Paiement par chèque ou carte de crédit VISA ou MASTERCARD

- paiement internet sécurisé Desjardins dans notre site
- par la poste
- par téléphone

Paiement au guichet (renouvellement d'abonnement)

- chez Desjardins et dans les institutions financières participantes

L'ACTION NATIONALE
82, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H2X 1X3
Téléphone : 514-845-8533
sans frais, 1-866-845-8533

Pour nous joindre par courriel :
revue@action-nationale.qc.ca
www.action-nationale.qc.ca

ISSN-0001-7469

Dépôt légal :

Bibliothèque nationale du Québec

Périodicité : 10 numéros par an

L'Action nationale est membre de la SODEP

www.sodep.qc.ca

Envoi de Poste-Publications - Enregistrement N° 09113